

Bulletin du Conseil communal

N° 20



Lausanne

Séance du 23 mai 2017



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 mai 2017

20^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 23 mai 2017, à 20 h 00

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	995
Première partie	1001
Communications	1002
Démission de M. Pierre Ethenoz du Conseil communal au 12 mai 2017	1002
Demandes d'urgences de la Municipalité pour la séance du 23 mai 2017 pour les Préavis N ^{os} 2017/06, 2016/41 et 2017/08	1003
Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 30 mai 2017 pour le Préavis N ^o 2017/02	1004
Réponse de la Municipalité à la question n ^o 12 de M. Roland Philippoz, déposée le 21 mars 2017 « Pourquoi pas des camions-poubelles à chargement latéral ? »	1004
Réponse de la Municipalité à la question n ^o 13 de M. Philippe Mivelaz, déposée le 4 avril 2017 « La Ville de Lausanne a-t-elle entrepris, ou envisage-t-elle d'entreprendre, des démarches en vue de sauvegarder les archives de M ^{me} Nicole Maffei ? »	1005
Nomination de M. Luc Perraux au poste de chef du Service achat et logistique Ville (SALV).....	1006
Communications – Dépôts	1007
Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Construction de nouvelles places de parc au ch. de Belle-Source	1007
Question écrite de M ^{me} Sara Gnoni : « Quels sont les endroits où la baignade est autorisée sur les rives du lac Léman de notre ville ?	1007
Postulat de M ^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »	1007
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne »	1007
Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? »	1008
Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux »	1008
Interpellation de M ^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? »	1008
Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel	1008
Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau »	1008
Questions orales	1008

Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation.

Préavis N° 2017/02 du 26 janvier 2017	1015
Rapport.....	1024
Discussion	1026

Prise de participation dans la société netplus.ch S.A.

Préavis N° 2017/06 du 9 mars 2017.....	1030
Rapport.....	1035
Discussion	1039

Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2017/08 du 23 mars 2017.....	1050
Rapport.....	1057
Discussion	1058

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau »

Développement photocopié.....	1062
Discussion	1063

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.
- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.
- R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.
- R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).
- R77. Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER (rapport de majorité) ; FRANÇOISE LONGCHAMP (rapport de minorité).
- R78. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). MATTHIEU CARREL.
- R79. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). PHILIPPE DUCOMMUN.
- R80. Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R81. Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R82. Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R83. Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). VINCENT ROSSI.
- R84. Préavis N° 2017/6 : Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. (SiL). ALICE GENOUD.
- R85. Préavis N° 2017/8 : Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage. (SCS, LEA). MARLENE VOUTAT.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI71. Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI72. Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI73. Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. **DISCUSSION.**
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. **DISCUSSION.**
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture 'irrévérencieux et choquants' : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? ». (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! ». (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? ». (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation 'Champions !', une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! ». (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. **DISCUSSION.**
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! ». (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. **DISCUSSION.**

- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA/4.5.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS/27.4.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **13.6.17** (18 h et 20 h 30), **14.6.17** (19 h 30), **27.6.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **22.8.17** (de 18 h à 20 h), **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 1.11.16 Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**

- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 17.1.17 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). **BERTRAND PICARD.**
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).**
- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ; (2.5.17) projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (CD). **THERESE DE MEURON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » (FIM, CD). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**

- 21.3.17 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l’affichage publicitaire à Lausanne » ; postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d’établir l’inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu’elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d’emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l’utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d’un journal communal ». (CD). **FRANÇOISE LONGCHAMP.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/7 : Projet de construction d’un bâtiment répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant douze logements à loyers régulés et une place de parc extérieure, sis route du Châtelard 26. Constitution d’un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 2429, en faveur de la Société coopérative immobilière Logacop. Octroi d’un cautionnement solidaire en faveur de Logacop. (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 2.5.17 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). **MANUEL DONZE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l’allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJJ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/9 : Opération foncière entre les parcelles n^{os} 15’347 et 15’348. Projet de construction de deux bâtiment « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 58 logements et un parking souterrain de 55 places, sis route de Berne 321, 323, 325 et 327. Constitution d’un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 15’347 en faveur de la Société coopérative d’habitation Lausanne – SCHL. (LEA, CD). **ROMAIN FELLI.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/10 : Projet ORASI 2017-2021 « Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d’information ». (LEA, SE, SiL). **GRAZIELLA SCHALLER.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/11 : Construction d’un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d’immeubles de la Coopérative d’habitation des employés du rail sis

avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). **KARINE ROCH.**

- 23.5.17 Préavis N° 2017/12 : Lausanne Jardins 2019. (LEA). **PIERRE ETHENOZ.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **CLAUDE-ALAIN VOIBLET.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/13 : Mise en œuvre du nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Instauration d'un dispositif transitoire pour les salarié-e-s proches du maximum de fonction. (FIM). **LEONORE PORCHET.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/14 : Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de pensions du personnel communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LEA). **JEAN-FRANÇOIS CACHIN.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/15 : Musée historique de Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente et entretien du bâtiment. Demande d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 495'000.– pour un programme de travaux additionnels. (LEA, CD). **CAROLINE ALVAREZ HENRY.**
- 23.5.17 Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 4.4.17 Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 2.5.17 Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? ». (18^e/2.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Jean-Christophe Birchler, Delphine Brun, Anne-Françoise Decollogny, Manuel Donzé, Jean-Daniel Henchoz, Gaëlle Lapique, Gianna Marly, Pédro Martin, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Pierre Oberson, Esperanza Pascuas Zabala, Jacques-Etienne Rastorfer, Janine Resplendino, Philipp Stauber, Anna Zangger

Membre absent non excusé : M. Claude-Alain Voiblet

Membres présents	82
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – J'ai le grand plaisir de vous accueillir ce soir pour un événement tout à fait particulier et exceptionnel puisque nous allons avoir le plaisir d'avoir la projection du film consacré à notre ancien syndic, M. Jean-Pascal Delamuraz. Je salue particulièrement parmi nous la présence du réalisateur, M. Daniel Wyss, de MM. Beaud et Meuwly qui ont collaborés à la réalisation de ce film, ainsi que de M. Porchet qui l'a produit (*Applaudissements*). Je vous rappelle donc qu'à l'issue de la projection du film, nous aurons un buffet, comme de rigueur, et les personnes que j'ai mentionnées à l'instant seront parmi nous. Vous pourrez donc échanger avec elles pendant la pause. Et puis à 20 h 00 nous commencerons nos travaux. Pour l'heure je donne la parole à M. le syndic.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas être long, juste vous dire quelques mots. D'abord remercier le Bureau du Conseil communal d'avoir organisé cette projection, avec la Municipalité de Lausanne. Une projection a été organisée hier au Capitole et le film sera diffusé demain sur la RTS. Mais il nous paraissait souhaitable, dans la mesure où la Municipalité ne pouvait pas être présente hier soir, que l'on puisse aussi organiser une séance pour les autorités lausannoises.

Jean-Pascal Delamuraz, pour ma génération, c'est évidemment une personnalité qui est fortement associée au combat européen. J'étais encore adolescent en 1992, ce fameux 6 décembre, ce dimanche noir, mais c'est probablement parmi les personnalités politiques suisses, et suisses romandes en particulier, celui qui à un moment donné où l'Europe était porteuse d'espoir, a su incarner l'espérance de toute une jeunesse, en particulier en Suisse romande. Je crois que cela a été une de ses forces importantes, il a vraiment symbolisé l'espoir, l'espérance d'une jeunesse en Suisse romande. Et puis il a incarné ce représentant du radicalisme social dont il a été l'héritier et qui a toujours été sa famille politique.

Je me rappelle aussi son engagement contre la Loi sur le travail, en 1997, qu'il avait jugée trop libérale. Il avait largement contribué à ce que le projet soit rejeté par le peuple parce qu'il avait cette vision d'un radicalisme qui s'incarne aussi dans les valeurs sociales. Et en ce sens-là, c'était vraiment une personnalité qui a parfois été incomprise en Suisse allemande, parce qu'il incarnait bien la Suisse romande dans son souci d'équilibre. On a beaucoup parlé de compromis ces dernières semaines dans le canton de Vaud, mais je pense, qu'à sa manière, Jean-Pascal Delamuraz incarnait aussi cet esprit-là, celui d'un consensus social auquel il était très fortement attaché. Et enfin, et je terminerai là-dessus, c'est aussi évidemment une toute grande figure du radicalisme, qui a fait une carrière exceptionnelle et extrêmement rapide. Il a été élu en 1970 à la Municipalité de Lausanne. Quatre ans plus tard il a été élu syndic par le Conseil communal, puisqu'à l'époque c'est le Conseil communal qui élisait la Municipalité et

le syndic. Et puis un an plus tard, il ne restera pas longtemps syndic, il est élu au Conseil d'Etat avant de rejoindre, en 1983, le Conseil fédéral qu'il quittera en 1998.

Lausanne lui a évidemment rendu fortement hommage en 1999 en inaugurant le quai Jean-Pascal Delamuraz. Puis deux ans plus tard avec un buste à sa mémoire sur ce même quai. C'est donc effectivement une grande figure du radicalisme lausannois, vaudois et suisse qui est honorée à travers ce film, que je me réjouis beaucoup de voir. Et cela me permet de rebondir sur les remerciements que le président du Conseil communal a fait tout à l'heure à Jean-Louis Porchet, producteur, qui a accepté cette diffusion ce soir, à Daniel Wyss, le réalisateur, et puis aussi à deux de ceux qui ont collaboré étroitement à ce film, André Beaud, journaliste, et Olivier Meuwly, historien, qui évidemment connaît bien le radicalisme, qui en a fait sa spécialité et qui a aussi largement contribué à ce film. On peut encore les applaudir tous les quatre et je les prierai de bien vouloir venir devant puisque l'on a un petit cadeau à leur remettre. (*Applaudissements*).

Projection du film.

A 20 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de séance

Le président : – Je dois malheureusement ouvrir cette 20^e séance sur une page noire. Vous l'avez certainement appris par la presse, la Ville de Manchester a été victime d'un acte terroriste douloureux et je crois que je peux m'adresser, via cette tribune, à cette ville tout entière au nom des autorités de la Ville de Lausanne pour évidemment les assurer de notre solidarité. C'est un acte qui nous touche au moins à trois niveaux. D'abord par rapport à la liberté, nous sommes évidemment toutes et tous attachés à une certaine idée de la liberté qui a été heurtée ce jour-là. Par rapport à la jeunesse également, puisque la plus jeune des victimes avait à peine 8 ans, et la Ville de Lausanne est bien entendu attachée au sort de la jeunesse en faveur de qui elle s'engage depuis de nombreuses années. Et évidemment à une certaine idée que nous nous faisons de la démocratie, en particulier dans un pays comme la Suisse. Et puis peut-être fondamentalement, au nom d'une valeur qui est supérieure à toutes celles-ci, simplement l'idée de la vie humaine et de son respect. Et nous pouvons nous lever pour un instant de silence.

(L'assemblée et le public se lèvent pour respecter une minute de silence)

Le président : – Je vous lis maintenant une lettre de démission du Conseil communal qui nous est parvenue, datée du 12 mai 2017. (*Le président lit la lettre*) :

Communication

Démission de M. Pierre Ethenoz du Conseil communal au 12 mai 2017

Lausanne, le 12 mai 2017

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire général,

Comme je vous avais informé, j'ai eu des problèmes de santé qui ont eu pour conséquence de m'éloigner pendant un certain temps de mes activités professionnelles et politiques.

Suite à plusieurs avis médicaux, je dois réduire mes activités sous peine d'y laisser définitivement ma santé. J'ai donc décidé par conséquent de me consacrer uniquement à mon activité professionnelle et au développement de l'institution que je dirige et d'abandonner toutes mes activités extra-professionnelles, notamment politiques.

C'est pourquoi je vous présente ma démission de conseiller communal.

Je regrette vivement de devoir prendre cette décision, car j'ai eu beaucoup de plaisir à découvrir la vie politique lausannoise et de siéger parmi vous.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, mes respectueuses salutations.

(Signé) *Pierre Ethenoz*

Annexe : ma carte de conseiller en retour

Le président : – M. Pierre Ethenoz a rejoint notre Conseil le 1^{er} juillet 2016, avec le début de la législature qui est en cours. Il a intégré la Commission des finances dont il était le 1^{er} vice-président jusqu'à sa démission en date du 12 mai, pour raisons de santé, vous l'avez compris. Et nous lui souhaitons un prompt rétablissement et un succès complet dans la suite de ses activités. Nous le remercions pour son engagement au sein de notre Conseil.

Communication

Demandes d'urgences de la Municipalité pour la séance du 23 mai 2017 pour les Préavis N°s 2017/06, 2016/41 et 2017/08

Lausanne, le (11) mai 2017

Séance du Conseil communal du 23 mai 2017 – demandes d'urgences

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2017/06 – SIL « Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. »

Motif : Dit préavis doit être adopté rapidement pour permettre de préparer l'intégration des systèmes informatiques entre netplus et les SIL de sorte à ce qu'ils soient opérationnels au 1^{er} janvier 2018.

Préavis N° 2016/41 – SCS « Politique communale en matière de drogues »

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir démarrer les travaux d'aménagement du local.

Préavis N° 2017/08 – SCS « Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage »

Motif : Les travaux doivent pouvoir commencer au début des vacances scolaires de juillet.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour la séance du Conseil communal du 30 mai 2017 pour le Préavis N° 2017/02

Lausanne, le 15 mai 2017

Séance du Conseil communal du 30 mai 2017 – demande d'urgence

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse la demande d'urgence suivante pour la séance du Conseil communal citée en marge :

Préavis N° 2017/02 – FIM : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation.

Motif : Le préavis prévoit un investissement de CHF 400'000.- déjà en 2017. L'urgence est ainsi demandée pour débloquer les crédits à temps et ainsi réaliser des objets cette année.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question n° 12 de M. Roland Philippoz, déposée le 21 mars 2017 « Pourquoi pas des camions-poubelles à chargement latéral ? »

Lausanne, le 27 avril 2017

Rappel

Le remplacement des camions-poubelles par des véhicules électriques diminuera la consommation, les nuisances et les coûts d'exploitation. Dans l'évaluation des nouveaux moyens de récolte des déchets, la Municipalité a-t-elle examiné l'opportunité de choisir des camions-poubelles à chargement latéral ? Cette option comporterait plusieurs avantages :

1. *alors que maintenant les camions occupent trois collaborateurs (un chauffeur et deux chargeurs), les camions à chargement latéral ne demandent que la présence du chauffeur*
2. *la pénibilité du travail de chargeur, sans parler de la dangerosité de faire de l'équilibrisme à l'arrière des camions, est décrite dans la brochure de la CNA http://kommunale-infrastruktur.ch/cmsfiles/suva_f.pdf*
3. *les containers plus grands, peuvent prendre place sur une place de parc le long de la rue (le cycle pour vider un container ne prend qu'une minute) ce qui a peu d'impact sur le trafic.*

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a analysé les exigences techniques liées à l'utilisation de véhicules de collecte par chargement latéral ou frontal, avant de conclure que ce mode de collecte n'est pas du tout compatible avec le territoire lausannois caractérisé par de nombreuses petites rues sans places de parc, ni espaces libres le long des voies de circulation. Ce type de véhicule exige un territoire plat ainsi qu'un alignement précis des conteneurs sur des voies de circulation suffisamment larges, raison pour laquelle il n'est pas utilisé en Europe dans les grandes agglomérations, les sites industriels mis à part.

La Municipalité répond comme suit aux questions posées:

1. les chauffeurs des camions à chargement latéral sont souvent contraints de quitter leur poste de conduite en pleine circulation, pour aligner correctement les conteneurs, retirer les objets et autres sacs déposés devant ceux-ci ou vérifier les flux piétonniers qui gravitent aux abords: de telles manipulations seraient techniquement impossibles dans les nombreuses rues en pente lausannoises ;
2. les chargeurs ont aussi pour mission de contrôler les non-conformités des conteneurs lorsqu'ils les ouvrent et les vident dans l'auge du camion: un chauffeur au volant d'un camion à chargement latéral se trouverait ainsi dans l'impossibilité de mener à bien cette tâche ;
3. les conteneurs avec préhension latérale que l'on peut voir sur le continent américain (ex. Porto Alegre, New-York) sont très visibles, s'intègrent mal dans l'espace public et l'encombrent : ce type de conteneur convient plutôt aux zones artisanales ou industrielles. Ils sont en outre peu pratiques pour l'utilisateur, vu leur hauteur de chargement conséquente. Enfin, il n'existe pour l'instant aucun retour d'expérience pour les rues en pente.

Pour toutes ces raisons, ce type de conteneur n'est pas proposé en Europe et les véhicules de collecte adaptés à ce type de conteneurs ne sont pas commercialisés en Suisse. Cependant, la Municipalité toute entière reste à l'affût des dernières nouveautés et analyse systématiquement les expériences effectuées dans les autres villes et pays tout en participant au partage d'expériences.

Aussi, la Municipalité étudie actuellement l'équipement des nouveaux quartiers avec des containers de plus grande contenance en vue d'améliorer la mécanisation de la collecte des déchets.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la question n° 13 de M. Philippe Mivelaz, déposée le 4 avril 2017 « La Ville de Lausanne a-t-elle entrepris, ou envisage-t-elle d'entreprendre, des démarches en vue de sauvegarder les archives de M^{me} Nicole Maffei ? »

Lausanne, le 27 avril 2017

Rappel

Un article du 24 Heures en date du 20 mars 2017, « révélait l'identité de la conceptrice des enseignes à l'effigie de Saint-François [...]. Mme Maffei détient encore certaines de ses archives dans 'un cartable moisi'. Cela laisse craindre pour la sauvegarde de ces documents qui sont sans doute d'un grand intérêt. »

S'en suit la question suivante :

1. *Si des démarches ont été entreprises auprès de leur propriétaire par le Musée historique ou les Archives de la Ville pour sauvegarder ces documents, par leur acquisition, ou pour les accueillir en dépôt, en vue de les sauvegarder et de les mettre en valeur ?*

Réponse de la Municipalité

Les investigations de Mme Joëlle Fabre concernant les enseignes en potence des commerces de la rue Saint-François, représentant de manière stylisée Saint-François d'Assise,

s'inscrivent dans un « appel à témoin » qui a porté ses fruits, permettant effectivement de retrouver celle qui fut la créatrice des enseignes dans les années 1960.

A cette occasion, la journaliste a également travaillé avec les équipes des Archives de la Ville et du Musée historique. L'intérêt des documents conservés par Mme Nicole Maffei est réel et mérite effectivement une démarche conservatoire.

S'appuyant sur le contact établi entre la journaliste et Mme Maffei, les archivistes ont pu entrer en contact avec la créatrice, une personne âgée qui a fait preuve à la fois d'une grande humilité sur la nature de son travail et qui a clairement fait état de son désir de conserver les ultimes traces de son activité professionnelle. Mme Maffei n'a toutefois pas exclu d'analyser avec ses enfants, une éventuelle transmission des dessins et esquisses après son décès.

Il appartiendra donc, dans le futur, à Mme Maffei et ses descendants de régler librement la remise ou non des documents retrouvés grâce à l'appel de la journaliste. C'est dans cet esprit d'ouverture que les Archives de la Ville ont proposé leurs services et restent à disposition. Le Musée historique dispose déjà de cinq affiches publicitaires pour « Henniez » des années 1940, signées Nicole Maffei.

La Municipalité rappelle que le rôle des Archives publiques comme du Musée historique est de veiller à sensibiliser les personnes physiques ou morales de l'intérêt d'une conservation de documents ou d'objets qui enrichiront le patrimoine lausannois. Cette sensibilisation se fait dans le strict respect de la volonté des personnes. Lorsqu'elle aboutit à une remise d'archives ou d'objets muséographiques, cette transaction se règle par une convention en bonne et due forme précisant les conditions de la donation, la collectivité publique se chargeant de l'inventaire, du bon conditionnement, du stockage à long terme et de la mise à disposition des documents aux chercheurs que ce soit pour publication ou exposition. Les travaux de restauration, très coûteux, sont étudiés de cas en cas, compte tenu d'une planification des interventions selon leur degré d'urgence. Au 31 décembre 2016, les Archives de la Ville dénombreaient 749 fonds privés (institutions culturelles, associations, entreprises, familles), venant compléter utilement les archives de l'administration communale.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Nomination de M. Luc Perraux au poste de chef du Service achat et logistique Ville (SALV)

Lausanne, le 4 mai 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a désigné, lors de sa séance du 16 mars 2017, M. Luc Perraux, au poste de chef du Service achat et logistique Ville (SALV) dès le 1^{er} juin 2017.

Titulaire d'un master en gestion et management, suivi d'un brevet de spécialiste en ressources humaines, M. Perraux a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine des achats et de la logistique pour un grand groupe. Travaillant depuis 2013 à la Ville, tout d'abord en tant que responsable des ressources humaines puis, depuis 2016, en tant que responsable ressources et budget au Service des routes et de la mobilité, M. Perraux possède une double expérience, en gestion et en ressources humaines, ainsi que de bonnes connaissances des thématiques du SALV ; il bénéficie de plus d'un large réseau à l'interne.

La Municipalité est convaincue que M. Perraux possède toutes les qualités pour relever cet important défi professionnel et se réjouit de collaborer avec lui. M. Perraux succèdera ainsi à M. Michel Diserens qui a repris la direction du Service du personnel le 1^{er} décembre 2016.

A la tête du SALV, M. Diserens a été particulièrement actif dans la mise en place d'une politique d'achat durable, notamment d'achat de véhicules communaux respectueux de l'environnement, permettant de formaliser les pratiques et de définir les principes d'action du SALV, ainsi que de la Commission d'achats de la Ville (CA V) (économies, développement durable, veille de marché, délais, etc.). La Municipalité le remercie chaleureusement pour son engagement.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Benoît Gaillard : « Construction de nouvelles places de parc au ch. de Belle-Source »

Lausanne, le 2 mai 2017

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Question écrite de M^{me} Sara Gnoni : « Quels sont les endroits où la baignade est autorisée sur les rives du lac Léman de notre ville ? »

Lausanne, le 19 mai 2017

(Signé) *Sara Gnoni*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers »

Lausanne, le 24 avril 2017

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 8 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne »

Lausanne, le 1^{er} mai 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? »

Lausanne, le 22 mai 2017

(Signé) *Mathieu Maillard et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux »

Lausanne, le 14 mai 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? »

Lausanne, le 19 mai 2017

(Signé) *Véronique Beetschen*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel

Lausanne, le 23 mai 2017

(Signé) *Robert Joosten et 3 cosignataires*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau »

Lausanne, le 23 mai 2017

(Signé) *Alain Hubler et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : - L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

Questions orales

Question

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Cette question s'adresse à M. le municipal Hildbrand. Le 12 mai, la presse relatait une information d'un épandage de Roundup près du lac de Bret. Bien que la pratique ne soit pas illégale et que la distance de sécurité de six mètres au-delà

des berges a été respectée, c'est le reflet de ce qui se passe tous les jours. Des épandages de pesticides sont effectués un peu partout dans la région et les résidus finissent inexorablement dans les cours d'eau, polluant la faune, la flore et notre eau potable.

A noter qu'une étude sérieuse datant du début d'année montre que des dégâts graves peuvent être constatés suite à des expositions au Roundup de notre eau potable sur la santé de rats, mais aussi d'êtres humains on peut imaginer. Dès lors ma question est la suivante : est-ce que la Municipalité estime qu'il y a des risques dans notre eau potable et quelle est la marge de manœuvre de la Municipalité pour limiter, voire éviter de telles pratiques dans le futur et que des pesticides polluent les cours d'eau, les lacs et au final notre eau potable ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à la question qui est posée, s'agissant des eaux du lac de Bret. Je ne peux par contre pas engager la Municipalité sur la question de savoir s'il y a un risque qui doit être mesuré par rapport à des études scientifiques. Je remercie la conseillère communale qui me pose une question orale de me transmettre les coordonnées de l'étude à laquelle elle fait référence. Je peux néanmoins apporter un certain nombre de vérifications et de remarques qui, je l'espère, seront de nature à rassurer les auditeurs et le Conseil.

D'abord dire que le Service de l'eau se préoccupe évidemment, depuis de nombreuses années, de la question de la sensibilisation des agriculteurs, et plus particulièrement ceux actifs dans les zones de protection des eaux souterraines. J'insiste sur les eaux souterraines. Une brochure d'une vingtaine de pages est régulièrement distribuée aux agriculteurs travaillant dans les zones S 1, 2 et 3. Le lac de Bret, à l'inverse des eaux souterraines, est une ressource d'eau en surface et n'est pas concerné par la législation sur les eaux souterraines.

Pour donner une idée de l'ampleur des difficultés, le bassin versant direct, celui auquel vous faites référence par rapport à l'article paru dans *24 heures*, est de 200 hectares. Mais le lac de Bret est alimenté par le bassin versant du Grenet avant le lac de Bret qui est de 2130 hectares. C'est dire les difficultés qu'il y a à surveiller l'ensemble des eaux superficielles qui finissent par aboutir dans ce lac. La seule restriction légale sur laquelle on se penche est celle d'épandre des pesticides à moins de six mètres du plan d'eau. Pour rassurer les consommateurs d'eau de Lausanne, je dirais que l'usine du lac de Bret est conçue pour traiter une eau brute chargée en matières organiques, avec une chaîne complète comportant des étapes d'ozonation et du charbon actif en grain. Ce type de filière est efficace à notre connaissance pour éliminer les micropolluants et les analyses montrent que l'eau est parfaitement potable en sortie d'usine, selon les connaissances actuelles.

Une sensibilisation efficace ne doit pas se limiter aux agriculteurs proches du lac, mais comme cela a été précisé avant, être élargie aux agriculteurs de l'ensemble du bassin versant du ruisseau, c'est à dire du Grenet. Le travail de sensibilisation des agriculteurs a commencé et va se poursuivre pour limiter l'utilisation des pesticides sur les surfaces agricoles dans les bassins d'alimentation des eaux souterraines et des eaux de surface, comme c'est le cas au lac de Bret. Et une action spécifique visant à réduire au minimum l'utilisation des pesticides sur les surfaces agricoles sises dans les bassins versants du lac de Bret et du Grenet est en train d'être évaluée et fera vraisemblablement l'objet d'un mandat au vu du nombre important d'agriculteurs concernés avec lesquels il convient de prendre contact. En commençant évidemment par les agriculteurs les plus proches du lac de Bret. J'ajoute que le guide pour la protection des eaux souterraines est disponible sur le site internet de la Ville de Lausanne, à l'onglet Service de l'eau.

Question

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Une question pour M. Tosato concernant l'Association des cartons du cœur, qui rencontre des difficultés financières comme on l'a appris dans la presse. Il s'agit d'une association qui vient en aide à des personnes en situation de précarité (étudiants, retraités, chômeurs ou migrants) avec des colis alimentaires pouvant être

demandés jusqu'à trois fois par année. Cette association a demandé, depuis 2013, un soutien de la Ville, qui lui a accordé une aide d'urgence en 2014 à hauteur de 10 000 francs, mais rien depuis malgré ses demandes. D'où ma question : est-ce que la Municipalité envisage d'apporter à cette association, qui joue un rôle social important dans la ville, une aide réelle et durable ? C'est en tout cas ce qu'espère le groupe ensemble à Gauche.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – L'Association Les cartons du cœur est indépendante et fait partie d'un vaste réseau et qui ne demande pas de subventions aux pouvoirs publics. Il y a quelques années, cette association était en déficit. Elle a fait une demande à la Ville de Lausanne et nous avons absorbé ce déficit, pris sur un casuel. Elle est revenue avec une demande de soutien financier cette année parce qu'elle a un budget déficitaire. J'ai demandé à les rencontrer et nous avons rendez-vous la semaine prochaine.

Ce qui apparaît dans un premier temps, c'est que le montant n'est pas forcément important, entre 3000 et 6000 francs. Par contre, cette association a un demi-poste de travail, ce qui est absolument unique pour Les cartons du cœur et que si c'est pour le financer, il est clair que je dois mener une réflexion. Nous avons déjà des postes de travail à Caritas pour l'épicerie, qui est une même prestation, et à la Fondation Mère Sofia, avec l'Echelle. Si on tient compte de tous les financements de la Ville de Lausanne pour de la nourriture, jour après jour, en tenant compte des abris, c'est plus d'un million de francs par année. S'agissant d'une aide casuelle pour un déficit de 3000 francs pour une association, la Ville de Lausanne ne les laissera pas tomber. L'association des cartons du cœur concernée est encore sur deux autres communes et nous sommes donc trois concernées. Il s'agira donc de réfléchir et d'étudier la pérennité de cette demande en regard de toutes les autres que nous finançons déjà.

Question

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le directeur de l'Enfance, jeunesse et quartiers. Membre du conseil des établissements scolaires lausannois, j'ai reçu récemment un e-mail informant que la séance du 1^{er} juin prochain du Conseil d'établissements était annulée. J'aimerais savoir la raison de cette annulation, car comme il n'y a que deux séances par année, j'estime que c'est quand même dommage que l'on ne puisse pas discuter des sujets d'école au moins deux fois par année dans ce conseil.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Il a été proposé de procéder de cette manière et de plutôt rencontrer les présidents des différentes commissions d'établissement, ainsi que le conseil des élèves. Avec l'idée d'avoir l'occasion de faire remonter un certain nombre de sujets, d'une part des conseils des élèves, et d'autre part des propositions des commissions d'établissements plutôt que de mobiliser le Conseil des établissements pour y répercuter des sujets de la direction. Cela dit je remercie la conseillère communale de son intérêt pour cette institution.

Question

M. Henri Ricart (PLC) : – Ma question est pour M^{me} la municipale, M^{me} Litzistorf. Il est parvenu à mes oreilles que le projet du M3 a un léger souci, car il semblerait que le chef de projet a démissionné. Mais ce n'est pas du tout le sujet de ma question qui porte sur la qualité des prestations offertes aux utilisateurs du M2. En effet un article du journal *Le Temps*, du 18 courant, nous informe qu'une étude internationale d'un cabinet X mettrait en évidence la médiocre qualité des prestations en matière de propreté et de sécurité sur cette ligne. Quelle analyse fait la Municipalité de ces informations qui altèrent l'image de la Ville de Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finance et mobilité : – J'avais cru un instant que ce n'était pas pour moi, mais à la teneur de la question c'est vraisemblablement une question qui m'est adressée. Je ne suis pas sûre de bien comprendre tous les éléments de votre question, entre le M3, le M2. Simplement vous dire qu'évidemment le nettoyage ou la propreté du M2 est de la responsabilité des TL, entreprise dans laquelle siègent un certain nombre de municipaux de la Ville de Lausanne. Je ne peux pas vous donner, comme cela à la volée ce soir, d'éléments beaucoup plus précis par rapport aux questions que vous soulevez.

Par contre, ce que je peux dire, c'est qu'il y a une intention particulière des pouvoirs publics, que ce soit l'Etat qui finance une majorité des coûts du M2, à hauteur de 70 %, ou les communes du bassin versant, à hauteur de 30 % environ. Il y a une réelle volonté d'avoir la meilleure infrastructure possible avec une augmentation importante des capacités tout au long de ces dernières années et améliorer les fréquences et la desserte du M2. Je suis évidemment à votre disposition si vous en souhaitez davantage.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est une question pour M. le syndic et M^{me} Litzistorf, municipale de la Direction du logement, environnement et architecture. Nous avons toutes et tous entendu parler du scandale lié aux faillites frauduleuses et fraudes au chômage où UNIA a joué un rôle important. Est-ce que Lausanne a été touchée directement ou indirectement dans le cadre de ses nombreux chantiers en cours ? Et si c'est le cas, quelles sont les mesures et sanctions prévues par rapport à ces méfaits ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Nous avons pris, au niveau des chantiers, toutes les assurances possibles et imaginables, vous l'imaginez bien, monsieur Moscheni. Et nous n'avons pas été touchés, nous avons même obtenu des garanties écrites par UNIA.

Question

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ma question s'adresse au municipal Pierre-Antoine Hildbrand. Le 3 février dernier, mon organisation politique, SolidaritéS, organisait un rassemblement devant le Consulat honoraire de la Fédération de Russie à Lausanne afin de protester contre la dépénalisation des violences conjugales adoptées par le Gouvernement

Poutine le mercredi précédent. Une quinzaine de personnes exprimaient ainsi leur indignation et leur solidarité avec les féministes de Russie, qui manifestèrent le lendemain, ainsi que leur soutien aux hommes et aux femmes qui, en Russie, luttent contre les violences domestiques. Ceci dans un pays où, pour rappel, 36 000 femmes sont victimes chaque jour de violences conjugales et plus de 10 000 d'entre elles trouvent ainsi la mort chaque année.

Une lettre a été ensuite remise au Secrétariat du consulat honoraire. Le tout a duré moins d'une heure. Il n'y avait que quelques passants sur ce trottoir et nous n'avons absolument causé aucun problème, ni trouble à l'ordre public. Tout s'est très bien passé dans une ambiance bon-enfant. Néanmoins une amende de 150 francs, plus 50 francs de frais de justice, a été prononcée contre trois participants, de manière assez aléatoire, sur dénonciation de la police municipale pour, je cite : « Avoir, vendredi 3 février à 12 h 30 à l'avenue de Rumine 13, organisé une soirée sans avoir demandé l'autorisation préalable à la Police communale du commerce ». On apprend donc qu'il est possible d'organiser une soirée à la mi-journée.

Ayant fait opposition, les trois personnes en question sont amenées à comparaître le 14 juin prochain. Ma question est donc la suivante : la Municipalité a-t-elle été informée de cette dénonciation et de l'amende qui s'en est suivie ? Estime-t-elle justifié que soient sanctionnées des personnes qui n'ont en rien porté atteinte à l'ordre public et qui ont simplement fait usage de leur liberté d'expression pour protester, dans l'urgence des événements, contre des mesures prises par le Gouvernement russe qui mettent en danger les femmes et également des dizaines de milliers d'enfants exposés à la violence au sein de leur famille ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité a connaissance de nombreux dossiers, mais pas forcément de tous les tenants et aboutissants de ceux-ci. Quelle que soit la justesse d'une cause, l'autorisation de manifester est nécessaire à la protection même d'exercer son droit de manifester, à la protection des manifestants et à la protection des tiers. L'affaire étant devant la justice, de ce que vous nous en dites, il ne sera pas fait d'autre commentaire.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je me permets du coup de réagir sur l'unique remarque que vous avez faite. Je me demande si on peut vraiment parler d'une manifestation pour 15 personnes. Est-il vraiment nécessaire de demander une autorisation lorsque l'on n'est que quelques personnes à faire des photos, de manière très symbolique, devant un immeuble sur un trottoir très large et en plein jour. Il faudrait donc demander une autorisation pour sortir d'un bus bondé à 18 heures ou quand il fait beau pour rester à bavarder en sortant d'un théâtre ou d'un cinéma.

Soit c'est politique et il faudrait alors demander une autorisation pour distribuer un tract ou mener sur un trottoir une conversation politique à plusieurs, parce que nous n'avons rien fait d'autre. Notre pays est démocratique et garantit la liberté de penser, de s'exprimer, d'interpeller ses concitoyens comme ça a été fait, de manifester son indignation et de distribuer des tracts. Il nous apparaît donc assez scandaleux que des gens soient ainsi sanctionnés pour avoir dénoncé une grave atteinte aux droits des femmes lors d'un rassemblement pacifique, qui n'atteignait pas à leur public. Ensemble à Gauche dénonce cette atteinte à la liberté d'expression et espère que ce genre de pénalisations ne se reproduiront plus.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je constate que M. Conscience met plus d'énergie dans la cause que dans la faible demande d'une autorisation, qui est moins compliquée à faire qu'organiser une manifestation. Et je regrette qu'il n'ait pas plus de succès dans les manifestations qu'il organise, mais la Police du commerce n'a pas vocation à évaluer la capacité de rassemblement, quelle que soit la justesse de la cause.

Question

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Cette question s’adresse à M^{me} Litzistorf. Les habitants du quartier de Montchoisi m’ont approchée pour me faire part de leur inquiétude concernant la pose d’un objet inattendu dans la cour de l’école de Chandieu (*M. Tétaz affiche le document au rétroprojecteur*). Il s’agit, comme vous le voyez, d’un rocher qui mesure environ 50 cm de long sur 40, suspendu au-dessus de la cour de l’école de Chandieu, donc au dessus des élèves. Les personnes qui m’ont approchée étaient bien entendu effrayées parce que, à vue de nez, le rocher doit peser 200 à 300 kilos et craignaient bien entendu pour la sécurité de leurs enfants.

Alors j’ai été heureuse d’apprendre qu’il s’agit en réalité d’un objet d’art, donc d’une fiction qui est relativement légère. Reste que, même s’il est léger de quelques kilos et qu’il tombait, l’impact correspondrait à dix fois la masse. Alors je demanderai à M^{me} la municipale de bien vouloir rassurer les parents qu’effectivement le poids est tel qu’il n’engendrerait aucun risque pour les enfants, même s’il venait à tomber.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci, madame Billard, de donner l’occasion de rassurer les personnes qui ont vu cette œuvre d’art, qui fait le lien entre les deux ailes du bâtiment et que nous avons justement inaugurée il y a quelques semaines. Et nous avons pu, à ce moment-là, également rassurer les personnes présentes.

Vous l’avez dit, madame Billard, c’est une œuvre d’art, une fausse pierre de l’artiste Simon Deppierraz, ça ne s’invente pas... (*rires dans l’assemblée*), qui a été choisie par le Fonds d’art plastique qui, nous le rappelons, est alimenté par 1 % du coût de construction de chaque bâtiment sur le territoire lausannois. Pour vous rassurer, c’est une fausse pierre en polystyrène expansé, et plus que son poids qui n’est « que » de 28 kilos, c’est plutôt l’accroche qu’il y a qui permet d’assurer la sécurité. Je vais peut-être pouvoir mimer le type d’accroche (*M^{me} Litzistorf joint à la parole des gestes pour expliquer les pièces sécurisant le maintien de l’œuvre d’art*), mais il y a une pièce en métal comme ceci, une autre pièce comme ceci, et à chaque côté de chaque élément métallique il y a une sécurité qui accroche encore au cas où la pierre devrait se désenchâsser de ce petit cercle. Il y a de plus une tige métallique entre les deux points qui permet de retenir la pierre.

C’est donc un système éprouvé, avec des partenaires que nous avons choisis au niveau international, qui sont équipés et ont une expérience et une expertise dans le domaine d’accrochage de ce genre de pièce. Et pour définitivement vous rassurer, le câblage est capable de supporter 4000 kilos, c’est à dire à peu près 140 fois le poids de cette fausse pierre. Ceci étant dit, même si comparaison n’est pas raison, il y a d’autres éléments d’aménagements urbains, comme l’éclairage, qui sont suspendus sur nos rues. Il y a d’autres éléments, comme par exemple des décorations de Noël sur les rues à certaines périodes, qui sont aussi accrochées de cette façon-là et il n’y a jamais eu de souci. J’espère donc que nous avons pu vous rassurer sur cette œuvre d’art qui effectivement questionne beaucoup et c’est peut-être aussi le but de l’art.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Je m’excuse de reprendre la parole, mais sachez qu’il faut le multiplier par dix en cas de chute, donc si elle devait tomber, c’est 280 kilos que l’on reçoit sur la tête. Je comprends bien que vous avez pris toutes les mesures possibles, mais on se rappellera quand même que juste à côté de Chandieu a eu lieu un éboulement de terrain tout récemment. Donc le risque zéro n’existe pas, surtout dans cette région. J’ai envie de demander : serait-il possible de considérer de déplacer l’œuvre ? Je comprends l’œuvre, je l’aime beaucoup, mais est-ce qu’il serait possible de la déplacer à un autre endroit pour vraiment minimiser les risques pour les passants.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il est vrai que l’œuvre est insérée dans un contexte et que l’artiste l’a conçue justement à ce niveau-

là. Si d'aventure il devait y avoir un indicateur qui donne à penser qu'il y a un souci au niveau du bâtiment ou que nous devrions agir par rapport à un glissement de terrain, il faudra d'abord s'occuper de l'école avant la pierre. Mais nous serons attentifs à ces éléments et avant tout sur la structure porteuse du bâti et à l'accroche qui est actuellement bien posée, mais à laquelle il faudra faire attention suivant les mouvements de terrain. Mais nous serons vraiment très attentifs et là on peut justement faire confiance aussi aux partenaires que nous avons et surtout aux vérifications faites et que nous ferons de manière plus attentionnée sur cette pièce-là.

Question

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – J'ai une question à propos du Bureau des objets trouvés, un service qui est très apprécié de la population. Or en 2015, la Municipalité a décidé d'externaliser ce service auprès de Caritas. Et cette externalisation a fait un long débat dans notre Conseil et nous venons d'apprendre par le rapport de gestion que le repreneur s'est finalement désisté. Ma question s'adresse à M. Hildbrand : quelle option la Municipalité va-t-elle retenir pour ce Bureau des objets trouvés ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La décision de la Municipalité n'est pas encore prise et il faut garder deux éléments en tête. Le premier, c'est que les objets sont rapportés relativement tardivement auprès du Bureau des objets trouvés, ce qui nuit aux retrouvailles avec leur légitime propriétaire. D'autre part, le cadre légal est plus fluctuant que ce que l'on peut imaginer. Des contacts sont en cours avec l'Ordre judiciaire vaudois et le premier juge de paix du district de Lausanne pour savoir ce qu'il doit être fait des objets qui ne sont pas trouvés sur le domaine public, mais principalement dans des établissements qui ne suivent pas les mêmes règles. Et il faut bien le dire, beaucoup d'éléments ne retrouveront jamais leurs propriétaires et ils sont abandonnés souvent dans un piètre état. Donc des réflexions sont en cours, rien n'a encore été décidé.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question va à la municipale Florence Germond. Faisant partie de la COMET, donc commission des établissements scolaires, une question m'a été relayée par son président, M. Roubaty. Elle porte sur la sécurisation de l'avenue de Beaumont. En effet, une étude devrait être menée avant la rentrée scolaire compte tenu des nombreux enfants qui empruntent cette artère. Pourriez-vous nous donner des précisions quant à l'avancement de ce projet ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il y a en effet beaucoup d'interventions de ce type de votre part au sujet de la sécurisation des établissements scolaires, et je suis régulièrement interpellée à ce sujet. Il me tient particulièrement à cœur d'assurer cette sécurité aux abords des établissements scolaires, que ce soit par des mesures constructives ou peut-être des limitations de vitesse suivant les axes. Et puis je prends note de votre question, que je découvre ce soir, et nous allons examiner la situation.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Depuis un certain nombre de votations ou d'élections, les présidents des bureaux de vote et les scrutateurs reçoivent des listes avec les chiffres des personnes qui n'ont pas le droit de vote et qui sont difficilement lisibles. On commence par la première colonne puis on doit monter à la deuxième pour retrouver le chiffre suivant, puis redescendre à la quatrième tout en bas pour la suite, et puis on remonte, etc.

Les présidents des bureaux de vote ont fait des remarques à plusieurs reprises et on ne voit rien venir, c'est de pire en pire. Dimanche passé, le numéro d'électeur était pratiquement illisible. Si quelqu'un n'avait pas une paire de lunettes, il ne voyait rien. Par rapport à ces listes de personnes qui ne peuvent pas voter, je pense qu'un simple étudiant qui taperait tous

ces chiffres, suivi d'une très brève manipulation avec un ordinateur, arriverait à les mettre dans un sens correct. Quand est-ce que le SOI sera capable de faire cela ? Ou autrement engager un étudiant ou même un enfant de l'école primaire...

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je pense que c'est la soirée où l'on doit rassurer. Non, nous n'employons pas d'enfants, ni de personnes mineures, pour faire ce genre de travaux. Ceci étant dit, je prends note de la remarque faite par M^{me} Longchamp. Je ne sais pas si c'est vraiment le SOI qui fait cela, c'est à dire le Service organisation et informatique, mais je me renseignerai. Et peut-être que l'on peut quand même avoir un peu d'égard par rapport à l'ensemble du travail qui est fourni par mon service, que je suis très heureuse de diriger. Un tout petit peu de respect par rapport à l'ensemble du travail, notamment celui fourni pendant les périodes d'élections et de votations, serait bienvenu.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Je suis tout à fait d'accord, mais je pense qu'il faut aussi avoir du respect par rapport aux présidents et aux scrutateurs quant à leur travail à chaque fois qu'il y a une votation ou une élection. Parce que cela devient impossible. Je regrette de n'avoir pas pris la feuille avec moi et vous l'apporterai mardi prochain pour que vous puissiez vous rendre compte.

Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons. Demande de crédits de réalisation.

Préavis N° 2017/02 du 26 janvier 2017

Finances et mobilité

1. Objet du préavis

Ce préavis permet de présenter la stratégie et le plan d'action de la Municipalité en faveur de la mobilité douce.

Les nouveaux aménagements financés par le présent préavis permettront notamment de remédier aux discontinuités du réseau cyclable sur les axes principaux, de créer des contresens cyclables à l'échelle des quartiers, de favoriser la mixité des vélos dans les voies bus ou encore de sécuriser des passages pour piétons.

Ces interventions répondent aux objectifs du Plan directeur communal (PDCoM) concernant la mobilité douce, à savoir offrir des conditions de déplacements sûres et confortables pour les piétons ainsi que des itinéraires adaptés, sécurisés et avec un minimum de coupures pour les cyclistes. Ces mesures d'amélioration des infrastructures piétonnières et cyclables influent sur les habitudes de déplacement et contribuent à renforcer l'attractivité de la mobilité douce.

Le présent préavis s'inscrit dans une vision globale du développement de la mobilité douce à l'échelle de la ville. Ainsi, le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) contribue depuis des années maintenant à l'extension du réseau communal de mobilité douce grâce à des projets déjà réalisés ou en passe de le devenir. Le PALM a permis de donner le cap à suivre en termes de développement de la mobilité douce et le PDCoM de préciser, à l'échelle de la Commune, les orientations retenues dans le cadre du PALM.

La mobilité douce fait par conséquent l'objet d'une approche globale et coordonnée à l'échelle de la ville et dont l'objectif principal est la sécurisation des itinéraires piétons et cyclistes grâce à des aménagements adaptés à leurs besoins. Le présent préavis vise à financer de nouveaux aménagements en complément de ceux déjà planifiés et ainsi accélérer le développement d'un réseau de mobilité douce attractif et sécurisé.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'250'000.-, partiellement financé par le Fonds communal pour le développement durable (FDD) à hauteur de CHF 2'000'000.-.

2. Table des matières

[SUPPRIMEE]

3. Préambule

Depuis l'adoption du PDCom en 1996, la Municipalité a œuvré pour aménager les rues en faveur des modes doux et des transports publics. Aujourd'hui, ces efforts commencent à porter leurs fruits et permettent de créer des conditions favorables à l'usage de moyens de transport durables. La Municipalité reste néanmoins consciente du chemin qu'il reste encore à parcourir pour pouvoir disposer d'un réseau de routes communales globalement adapté aux besoins des cyclistes et des piétons et viser une augmentation significative des parts modales des modes de déplacements dits « doux ». Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de développer un maillage d'itinéraires sûrs et continus.

L'investissement sollicité va permettre d'améliorer et d'étendre le réseau de mobilité douce dans le cours de la présente législature.

Pour rappel, depuis 2013, la Municipalité a été sollicitée à plusieurs reprises, au travers de postulats ou interpellations relatifs à la mobilité douce, plus particulièrement en vue d'améliorer les réseaux cyclables et piétons. Dans ses réponses, elle a réaffirmé à chaque fois sa volonté de développer la mobilité douce sur le territoire communal lausannois.

Ainsi, dans le rapport-préavis N° 2015/83 répondant au postulat de M. Vincent Rossi « Infrastructures cyclables à Lausanne : pour un plan vélo »¹, la Municipalité a présenté l'état des lieux des aménagements cyclables sur le réseau principal et identifié les lacunes, tout en promettant de les supprimer au gré des opportunités, dans le cadre des chantiers coordonnés des services communaux.

A titre de rappel figure en annexe la carte des aménagements et marquages existants sur le réseau routier principal qui accompagnait le rapport-préavis précité et qui met par conséquent en évidence les discontinuités à combler (annexe 1).

De même, en réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Bons sens cyclistes : pour les rues à sens unique »², la Municipalité reconnaissait l'utilité des contresens cyclables, dès lors qu'ils permettent d'éviter des détours et des pentes importantes, et proposait d'étudier l'aménagement de contresens cyclables à l'échelle des quartiers lors de leur mise en zone 30.

Concernant les piétons, la Municipalité a répondu au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne »³ en rappelant que le développement du réseau piétonnier fait partie de ses préoccupations premières, telles que définies dans le PDCom. Elle s'engageait à créer de nouvelles traversées piétonnes et à améliorer les cheminements piétonniers par des aménagements sécurisés et localisés au plus près des lignes de désir des piétons ainsi qu'à créer des liaisons verticales (ascenseurs) ou horizontales (passerelles).

Enfin, dans sa réponse à l'interpellation de M. Johan Pain « Sécuriser les passages piétons constitue une priorité »⁴, la Municipalité rappelait son souci d'offrir des itinéraires continus et sûrs aux piétons, ce qui passe par des passages pour piétons permettant la traversée de la route en toute sécurité. Il a été procédé à un relevé de terrain de tous les passages pour piétons non-régulés par une signalisation lumineuse et les premières sécurisations ont été réalisées en 2015 déjà.

¹ 20^e séance du Conseil communal du mardi 7 juin 2016.

² Rapport-préavis N° 2013/22, BCC 2013-2014, II, pp. 774 et ss.

³ rapport-préavis N° 2014/80, BCC 2014-2015, II, pp. 1324-1338.

⁴ BCC 2014-2015, II, pp. 1004-1012.

Les prises de position de la Municipalité rappelées ci-dessus font également écho au PALM qui a notamment pour objectif de développer la mobilité douce. Dans ce contexte, la Municipalité a sollicité, par le biais du préavis N° 2011/07 « PALM – Mobilité douce »⁵, un crédit d'investissement pour la réalisation des mesures de mobilité douce prévues dans le PALM de première génération (PALM 2007), soit la sécurisation des cyclistes dans les carrefours et la création de nouveaux passages pour piétons, et d'ouvrages permettant le franchissement des coupures liées à la topographie ou aux voies ferrées. Le PALM de deuxième génération (PALM 2012) poursuit cette politique et prévoit la réalisation d'ouvrages de franchissement tels que des passerelles ou des ascenseurs qui font l'objet d'un cofinancement de la Confédération par le biais du Fonds d'infrastructure.

Le présent préavis s'inscrit dans la continuité et permet d'accélérer la réalisation de projets en vue de sécuriser les itinéraires piétons et vélos. Il contribue ainsi au développement des réseaux piétonniers et cyclables et à la mise en œuvre de plusieurs mesures concrètes sur le terrain permettant d'offrir des conditions de déplacement plus favorables aux modes doux sur le territoire communal.

4. Remédier aux discontinuités des aménagements cyclables

L'usage du vélo est intéressant à la fois localement, pour rejoindre les écoles, les centralités et équipements de quartier, ainsi qu'à l'échelle du réseau principal de la ville, pour se rendre au centre-ville par exemple. Le présent préavis a pour objectif de développer le réseau cyclable, grâce à des aménagements sûrs et continus favorisant un report modal vers le vélo par le biais des mesures suivantes.

Le réseau routier principal a la particularité d'être un espace où les cyclistes doivent cohabiter avec le trafic motorisé, qu'il s'agisse des voitures ou des bus, dont le volume peut être important. Il est par conséquent indispensable de sécuriser les usagers les plus vulnérables sur ces axes principaux.

Bien que de nombreux axes principaux soient aménagés et permettent déjà aux cyclistes de se déplacer de manière sécurisée grâce à des aménagements dédiés, des discontinuités existent encore. Celles-ci sont particulièrement pénalisantes pour les cyclistes qui peuvent se sentir désécurisés dans de telles circonstances. L'absence d'aménagements cyclables sur une route à fort trafic motorisé peut même dissuader les usagers de choisir le vélo comme mode de déplacement.

Le présent préavis va permettre d'accélérer le rythme des réalisations, avec pour objectif de donner de la cohérence au réseau cyclable en offrant de nouveaux aménagements dédiés aux endroits où ils font défaut. Les discontinuités qui ne pourraient pas être comblées grâce au financement du présent préavis devront l'être en recourant à d'autres sources de financement telles que les crédits-cadres annuels.

A l'échelle de la ville, il existe encore plusieurs tronçons d'axes principaux emblématiques qui n'offrent pas de continuité cyclable sur toute leur longueur. C'est notamment le cas de l'avenue de Cour, depuis le chemin de Fontenay jusqu'à l'avenue d'Ouchy ; de l'avenue de la Harpe, depuis la rue des Fontenailles jusqu'à l'avenue Dapples ; de l'avenue des Bergières sur toute sa longueur ; de l'avenue de Béthusy, depuis l'avenue de la Dôle jusqu'au chemin du Muveran ; du nord de l'avenue du Pavement, depuis l'avenue d'Aoste jusqu'au terminus de Bellevaux ; de l'avenue Victor-Ruffy depuis l'avenue de la Vallonnette jusqu'à la place de la Sallaz. Il s'agira donc avant tout de concentrer les interventions sur ces lacunes du réseau cyclable, de manière significative et cohérente.

Les particularités locales propres à chaque périmètre de projet orienteront les choix d'aménagements cyclables qui seront faits dans le cadre de chacun de ceux-ci. Tour à tour, il s'agira de mettre en place des bandes ou des pistes cyclables, des sas vélos, d'offrir des mouvements indirects dans les carrefours, d'autoriser la circulation des cycles dans les voies

⁵ BCC 2010-2011, II, pp. 896-910.

bus, de créer des contresens cyclables ou encore de procéder à des modifications de la régulation des carrefours afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins des cyclistes.

In fine, ce sont une quinzaine de tronçons d'axes principaux qui seront équipés de nouveaux aménagements cyclables assurant ainsi la continuité des itinéraires cyclables et améliorant la sécurité des cyclistes. Le réseau cyclable de la ville, sur les axes principaux, sera alors plus performant et à même d'offrir une alternative attractive à la voiture.

En résumé, les interventions prévues seront réalisées sur trois fronts :

- dans le cadre de ce préavis ;
- en parallèle, grâce au financement du PALM ;
- ainsi que dans le cadre des mesures d'accompagnement sur la petite ceinture (préavis N° 2016/18 « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) »)⁶.

A l'échelle plus fine des quartiers, il est tout aussi important d'accompagner le cycliste dans ses déplacements, notamment en lui accordant la possibilité de circuler à contresens dans les rues à sens unique. Ainsi, l'accessibilité locale en est fortement améliorée et les cyclistes voient leurs trajets écourtés, ce qui rend l'utilisation du vélo particulièrement intéressante.

En plus des projets visant à faire disparaître les discontinuités des aménagements cyclables sur les axes principaux et à améliorer l'accessibilité locale grâce à la création de contresens cyclables, le présent préavis servira également à financer d'autres interventions dont l'objectif est d'augmenter l'attractivité du vélo ou d'améliorer la sécurité des itinéraires cyclables.

Les dépenses liées à ce préavis étant échelonnées sur la période 2017 à 2022, il est possible qu'il englobe de nouveaux besoins ou solutions en matière d'amélioration du réseau cyclable, que ce soit au niveau du réseau structurant ou à l'échelle des quartiers et de leurs connexions. Le présent préavis pourra financer ces interventions dans la mesure où elles répondent à l'objectif d'amélioration de la continuité et de sécurité du réseau.

⁶ Ce préavis traite spécifiquement des mesures d'accompagnement des AFTPU et présente de façon détaillée les interventions prévues sur la petite ceinture lausannoise en termes de mobilité douce.

5. Le réseau piétonnier

La politique de la mobilité mise en avant dans le cadre du PDCom met l'accent sur la mobilité multimodale et durable. Elle a pour objectif d'offrir une alternative efficace à la voiture, en recherchant la complémentarité des différents modes de déplacement, et d'inciter le recours à la mobilité durable. A cet égard, développer le réseau piétonnier en rendant la marche à pied plus attractive est un objectif majeur au même titre que l'usage du vélo.

Le réseau piétonnier existant offre dans sa configuration actuelle un maillage déjà dense. Il est indispensable de l'améliorer et de le mettre en valeur (bancs, signalétique, etc.), voire de le compléter localement. Le présent préavis permettra de financer différents projets de sécurisation des passages pour piétons ainsi que de mise en valeur d'itinéraires piétonniers.

5.1 *Sécuriser les passages pour piétons*

La Ville de Lausanne compte sur son territoire plus de 700 passages pour piétons non équipés de feux de signalisation lumineuse et créés au gré des besoins et des demandes des usagers. En 2013, la Municipalité a procédé à une évaluation approfondie de l'ensemble de ces passages afin d'identifier ceux qui doivent être adaptés afin de les conformer aux normes en vigueur en termes de sécurité et de confort.

Une première campagne d'assainissement des traversées piétonnes considérées comme très problématiques a été réalisée en 2015. Il s'agissait de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la sécurité de ces passages, telles que la suppression de cases de stationnement afin d'augmenter la distance de visibilité du piéton prêt à s'engager sur le passage, ou encore la mise en place d'îlots pour sécuriser la traversée du piéton qui peut dès lors se faire en deux temps.

Le présent préavis va permettre de mener de nouvelles campagnes d'interventions annuelles, entre 2017 et 2022, afin de sécuriser de nombreux passages pour piétons, en tenant compte prioritairement de leur dangerosité.

Comme pour le réseau cyclable, en complément des passages pour piétons assainis par le présent préavis, d'autres le seront dans le cadre de chantiers coordonnés planifiés ces prochaines années. Ainsi, la sécurisation des passages pour piétons contribuera à accroître l'attractivité de la marche à pied comme moyen de déplacement.

5.2 *Mettre en valeur les itinéraires piétonniers*

Le maillage du réseau piétonnier étant déjà dense, l'attractivité de la marche à pied est aussi tributaire d'une mise en valeur du réseau existant. Il se peut que des cheminements directs et sûrs existent, mais que les usagers n'en aient pas connaissance, ou que des possibilités de cheminer sur des parcelles privées au bénéfice d'une servitude de passage public pour la mobilité douce ne soient pas valorisées, l'utilisateur ignorant alors qu'il est en droit de l'emprunter.

La volonté de mise en valeur des itinéraires piétons par l'aménagement et la signalisation des itinéraires est présentée dans l'annexe 2.

Les mesures envisagées sont multiples. En effet, dans certaines circonstances, l'amélioration de la sécurité d'une portion d'itinéraire devra être entreprise afin d'augmenter le sentiment de sécurité des piétons qui l'empruntent et ainsi le rendre plus attractif. Il peut s'agir de mesures constructives telles que la création d'une avancée de trottoir (bastion) ou de l'aménagement d'une portion de trottoir manquante. Dans d'autres cas, il convient de prendre des mesures plus légères, comme par exemple la mise en place d'une signalétique indiquant le cheminement optimal pour rejoindre tel ou tel endroit de la ville, ou la pose de bancs relais permettant aux usagers les plus fragiles de marquer des pauses dans leur parcours.

L'amélioration de la visibilité des itinéraires piétons contribuera à augmenter l'attractivité de la marche comme mode de déplacement, que ce soit à l'échelle des quartiers pour se rendre à l'école ou de la ville, pour rejoindre le centre-ville ou d'autres pôles d'attraction majeurs.

5.3 *Autres interventions possibles*

Le présent préavis pourra financer tout type d'intervention visant à compléter et à mettre en valeur le réseau piétonnier, comme par exemple, la prise en charge des coûts inhérents à l'inscription d'une servitude de passage public sur une parcelle privée. En effet, l'attractivité de la marche est notamment liée à la possibilité d'emprunter le chemin le plus court possible pour se rendre d'un point à un autre. Certains contextes locaux impliquent l'inscription d'une servitude de passage public en faveur de la mobilité douce sur des parcelles privées.

A l'échelle des quartiers, il convient d'améliorer les itinéraires locaux, notamment en ce qui concerne la sécurisation des traversées de route dans les quartiers situés en zones 30 ou de rencontre, dans lesquelles les passages pour piétons ne sont pas formellement marqués au sol. Pour autant, le piéton doit pouvoir traverser la chaussée en toute sécurité, ce qui nécessite des distances de visibilité adaptées. Ces améliorations pourront également être financées par le présent préavis.

En écho aux améliorations des déplacements piétonniers suite à la sécurisation des itinéraires, il s'agit aussi de favoriser le « séjour » des piétons dans l'espace public, par exemple par la mise en place de bancs et la mise en valeur de placettes de quartier.

6. **Financement développement durable**

Les projets mentionnés dans le préavis totalisent CHF 3'250'000.-, dont CHF 2'000'000.- qui seront prélevés sur le Fonds du développement durable.

Cette somme permettra de financer des projets qui correspondent au domaine d'action prioritaire suivant, prévu par l'article 1 du règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 25 septembre 2012 :

- la promotion de la mobilité douce, de la modération du trafic et des transports en commun.

7 **Cohérence avec le développement durable**

Le rapport-préavis N° 2005/36 relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne »⁷ présente la politique lausannoise en matière de transports et de mobilité dans l'optique du développement durable. Il réaffirme la volonté de rééquilibrer les modes de déplacement afin de privilégier la cohabitation de tous les usagers. Ce rééquilibrage doit se faire en faveur de la mobilité douce, ce qui contribuera à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé et à garantir la sécurité des usagers.

La mobilité est durable dès lors que ses effets négatifs sur l'environnement sont réduits et que des déplacements efficaces et accessibles à tous sont possibles. Développer et sécuriser les réseaux cyclables et piétonniers contribue à améliorer l'attractivité de la mobilité douce auprès des usagers et favorise ainsi les déplacements à pied et en vélo. La marche et le vélo sont aussi d'excellents moyens de déplacement pour rejoindre les arrêts des transports en commun et donc d'atteindre, grâce à la multimodalité, des destinations plus lointaines.

Le présent préavis, qui vise à la sécurisation et à la valorisation des itinéraires piétonniers et cyclables, et donc à améliorer l'attractivité de la mobilité douce s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique de développement durable défendue par la Ville.

L'utilisation de modes de transport doux contribue également à diminuer le bruit et la pollution de l'air et à augmenter ainsi la qualité de vie de la population.

La mobilité douce, outre le fait qu'elle est avantageuse en termes d'environnement et d'espace utilisé, a également des effets bénéfiques sur la santé. Se déplacer à vélo ou à pied contribue à intensifier l'activité physique au quotidien et donc à diminuer certains risques de maladies. A titre d'exemple, une étude publiée par l'Institut de médecine sociale et préventive

⁷ BCC 2005-2006, I, pp. 944 et ss.

de l'Université de Zurich a montré que se déplacer régulièrement à pied réduit de 20 à 25% le risque de maladies cardiovasculaires⁸.

La sécurisation des réseaux cyclables et piétonniers, notamment grâce à la réalisation de nouveaux aménagements tels que des bandes cyclables ou des îlots piétonniers, permet de diminuer le nombre d'accidents.

Les différentes mesures présentées dans le présent préavis visant essentiellement à sécuriser et compléter les réseaux cyclables et piétonniers seront également discutées avec les associations représentatives des différents usagers concernés afin de répondre au mieux à leurs attentes.

Il s'agira également de profiter de la mise en place de ces mesures pour initier et développer des démarches innovantes en termes de durabilité liées notamment aux éléments énergétiques de recyclage, choix des matériaux ou d'aménagements de l'espace public.

8. Aspects financiers

Le crédit sollicité par le présent préavis figure au plan des investissements pour les années 2017 à 2020 à hauteur de CHF 3'250'000.- pour le Service des routes et de la mobilité sous le chapitre 6 – « Finances et mobilité ».

Le Fonds communal pour le développement durable contribuera au financement des projets à hauteur de CHF 400'000.- sur 5 ans, portant ainsi le total de la recette à CHF 2'000'000.-.

En complément au présent préavis, trois autres serviront à financer les sécurisations des réseaux piétonniers et cyclables, à savoir :

- le préavis N° 2011/07 « Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – Mobilité douce. Octroi d'un crédit pour l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures en priorité A (2011-2014) » ;
- le préavis N° 2016/18 « Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) - PALM 2007 – Etape A (2011-2014) – Mesures d'accompagnement : demande de crédits de réalisation » ;
- le préavis à venir « PALM 2012 – Mobilité douce. Etudes et réalisation » (2017).

8.1 Incidences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements	400	650	650	650	650	250	3'250
Recettes d'investissements	-400	-400	-400	-400	-400	0	-2'000
Total net	0	250	250	250	250	250	1'250

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

L'investissement consenti pour ce projet étant partiellement compensé par le financement alloué par le Fonds du développement durable, les charges d'intérêts et les charges d'amortissement sont calculées en conséquence.

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 18'900.- par année à compter de l'année 2018.

En prenant en compte une durée d'amortissement de 20 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 62'500.- par an, à compter de l'année 2018.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu de ces éléments, l'impact sur le budget de fonctionnement est le suivant :

⁸ « Der Gesundheit auf der Spur », Institut für Epidemiologie, Biostatistik und Prävention, Universität Zürich, 2015.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0.0	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	94.5
Amortissement	0.0	62.5	62.5	62.5	62.5	62.5	312.5
Total charges suppl.	0.0	81.4	81.4	81.4	81.4	81.4	407.0
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	81.4	81.4	81.4	81.4	81.4	407.0

9. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/02 de la Municipalité, du 26 janvier 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'250'000.- pour financer la réalisation de projets de mobilité douce visant la sécurisation et la valorisation des itinéraires piétonniers et cyclables ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 2'000'000.- sur le Fonds du développement durable ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

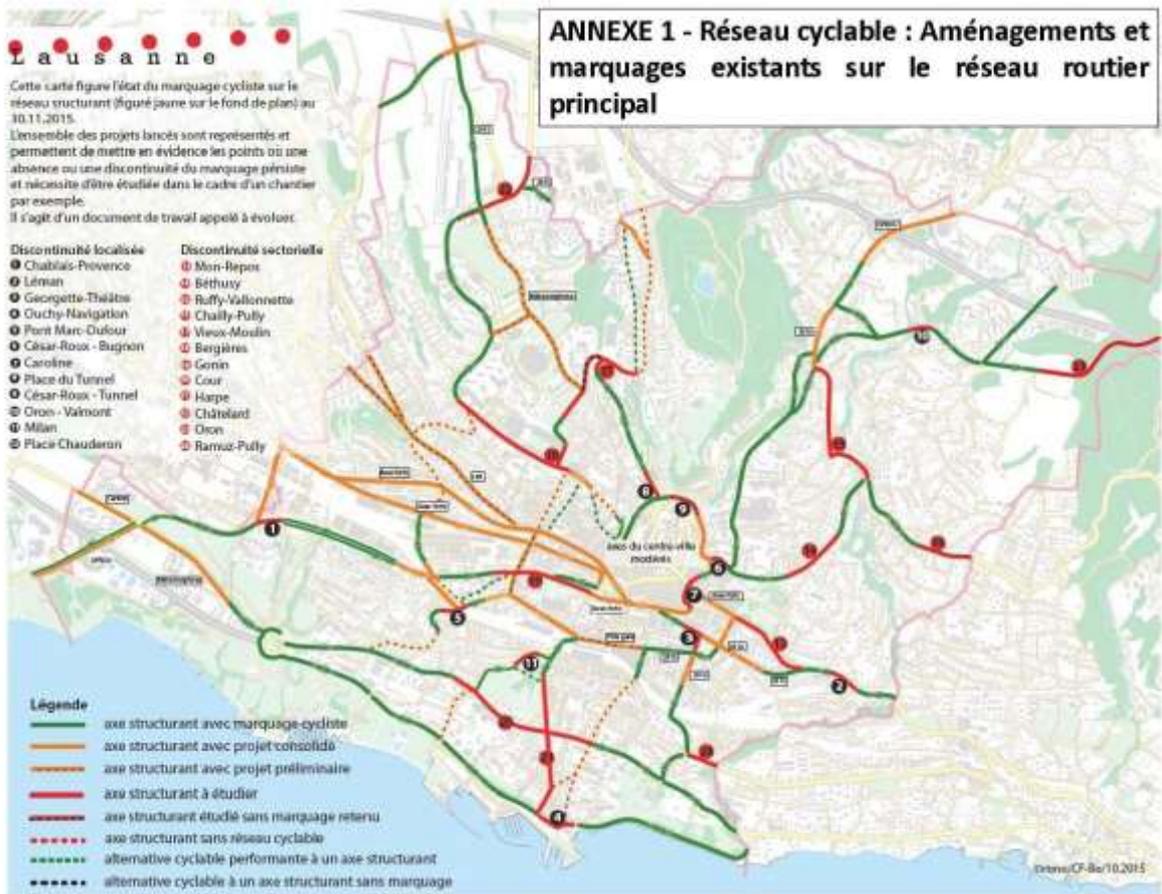
Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

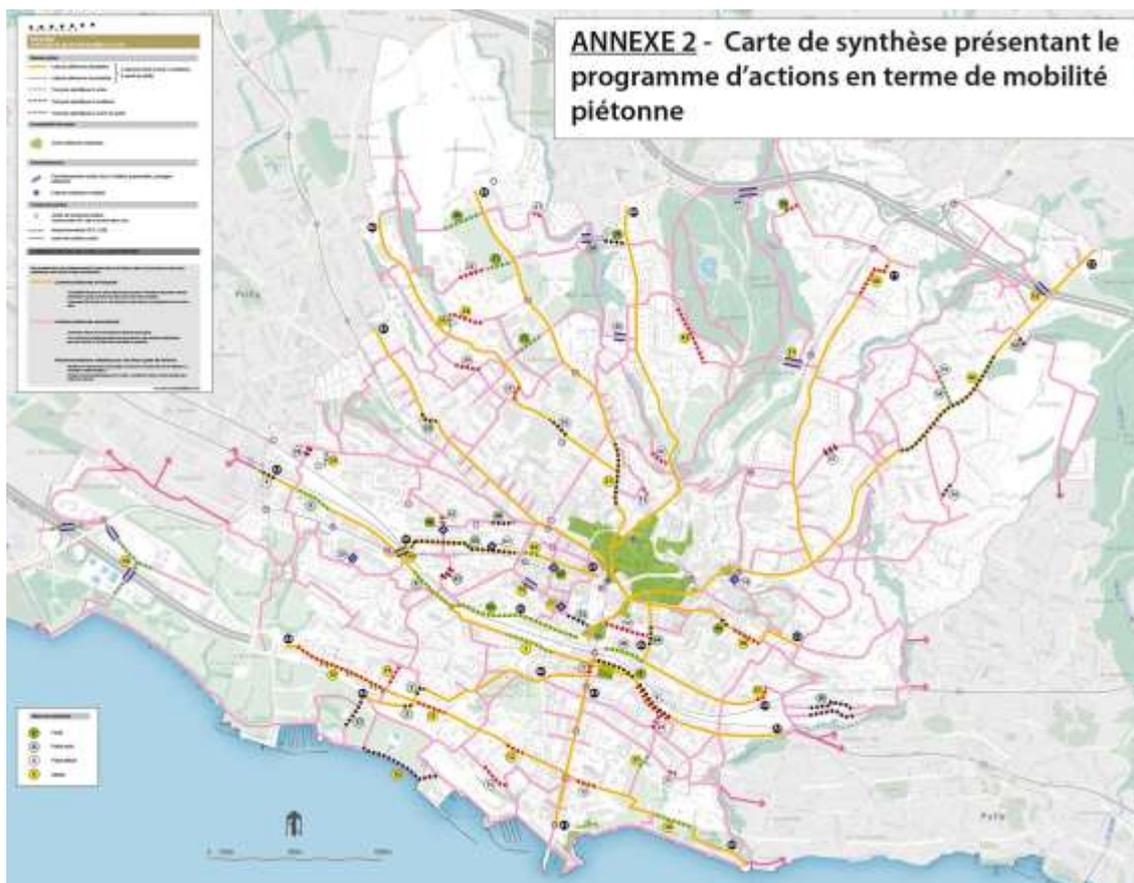
Annexes :

- Annexe 1 : Réseau cyclable : Aménagements et marquages existants sur le réseau routier principal
- Annexe 2 : Carte de synthèse présentant le programme d'action en termes de mobilité piétonne

Annexe 1



Annexe 2



Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur, Johann Dupuis (EàG), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Anita Messere (UDC), Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.), Roland Philippoz (Soc.), Bertrand Picard (PLR), Karine Roch (Les Verts), Gianni-John Schneider (Soc.), Stéphane Wyssa (PLR)

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

Rapport polycopié de M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : -

Président-rapporteur : M. Vincent ROSSI (Verts)

Membres :
 Mme Anita MESSERE (UDC, remplace Mme Sandrine Schlienger)
 M. Gianni John SCHNEIDER (Socialiste)
 M. Johann DUPUIS (EàG)
 M. Jean-Marie FÜRBRINGER (Le Centre)
 M. Bertrand PICARD (PLR, remplace M. Alix Briod)
 M. Stéphane WYSSA (PLR, remplace Mme Diane Wild)
 Mme Laurence MUNDINGER (Socialiste)
 Mme Karine ROCH (Verts)
 M. Roland PHILIPPOZ (Socialiste)

Excusés : -

Municipalité et administration
 Mme Florence GERMOND, Directrice des finances et de la mobilité
 M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité de Direction des travaux

M. Laurent DUTHEIL, chef de division au dit Service
Mme Mélanie VOLPI, secrétaire au dit Service (prise des notes de séance)

Lieu : Place Chauderon 9 – Salle de conférence de la Direction des finances et de la mobilité

Date : le 28 mars 2017, de 16h30 à 17h30

Ce préavis propose de procéder à de nombreux petits aménagements de terrain améliorant les itinéraires de mobilité douce – piétonne et cycliste – en conformité avec la politique générale de la ville et en particulier avec le PALM. Il sollicite pour cela un crédit d'investissement de CHF 3'250'000.- réparti sur 6 ans et dont un montant de CHF 2'000'000.- serait prélevé sur le Fonds du développement durable.

En préambule, Mme la Municipale évoque l'importance de développer la mobilité douce à Lausanne, l'objectif étant de permettre aux habitants de la ville de se déplacer de la façon la plus confortable et agréable possible, tout en respectant l'environnement. De nombreuses synergies peuvent être attendues entre les réseaux cyclables et piétonniers.

La Ville dispose d'une vision globale de développement de la mobilité douce, décrite dans les projets d'agglomération Lausanne-Morges (PALM 2007, 2012 et 2016), les mesures du Plan directeur communal (PDCoM) et avec tous les travaux liés aux réseaux qui sont financés par les crédits cadre. Ce préavis s'insère dans ces projets et apportera les touches complémentaires indispensables, comblant par exemple les discontinuités des itinéraires déjà existants ou améliorant leur confort par la pose de bancs relais (de type « Lausanne », optimisé pour les personnes à mobilité réduite). Cela se fera au gré des opportunités de façon coordonnée avec les grands projets.

Ce préavis permettra d'agir concrètement sur le terrain durant cette législature, alors que d'autres grands projets sont en phase de demande de financement. Cela complète la réponse à la question de savoir ce qui justifie ce préavis, soulevée par un commissaire.

La planification des réseaux cyclables et piétonniers se fait en tenant compte des pentes lausannoises (on prévoit des ascenseurs pourvus d'une place suffisante) et en concertation avec les associations concernées, ce qui rassure d'autres commissaires. De même, la signalétique des chemins sans issue pour les automobiles est en train de changer pour faire savoir si le chemin est perméable à la mobilité douce, ce qui est salué comme étant un progrès notable.

Si la cohabitation entre vélos et piétons est envisagée lorsque c'est possible en visant à minimiser les désagréments, elle n'est pas encouragée.

Anecdote intéressante : on apprend que les escalators situés au sud de la station de métro « Riponne - Maurice Béjart » sont gérés par la Ville et fonctionnent actuellement de 06h00 à 20h00, ce qui est considéré insuffisant par au moins deux commissaires.

Il est prévu de faire connaître les itinéraires de mobilité douce par un jalonnement idoine ainsi que par une « solution numérique ».

Les conflits pouvant survenir entre cyclistes et automobilistes sont brièvement évoqués, et il est de bon augure que ce préavis contribue à réduire ce risque. Il est vrai que le vélo est un excellent moyen de transport du point de vue du développement durable et ses nombreuses vertus sont longuement énumérées par un commissaire. Malheureusement, ces qualités sont peu reconnues et les cyclistes sont peu souvent publiquement remerciés, ce que regrette une partie de la commission.

Un commissaire relève que l'investissement consenti bénéficiera à une tranche « restreinte » de la population, ce qui résulte en une somme relativement importante par personne bénéficiaire. Ce point est reconnu comme légitime mais contesté dans sa conclusion : d'une part les piétons ne sont pas une tranche restreinte de la population, et d'autre part les cyclistes sont certes moins nombreux, mais leur choix de mode de transport fluidifie la circulation, ce

qui bénéficie à toutes et tous. Le présent préavis vise justement à améliorer cet aspect, tout en favorisant l'adoption de ce mode de transport, ce qui renforce encore l'effet bénéfique partagé.

Cette judicieuse considération clôt le débat sur ce préavis.

Vote de la commission :

La commission accepte le préavis à la suite des déterminations suivantes :

- Conclusion 1 : Acceptée à l'unanimité.
- Conclusion 2 : Acceptée à l'unanimité.
- Conclusions 3, 4 et 5 : Acceptées à l'unanimité.

Discussion

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport. Je voulais juste simplement signaler mes intérêts, je suis membre du Comité de PRO VELO.

La discussion est ouverte

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous avons eu la chance de pouvoir examiner ce préavis en commission et il faut relever une chose rare qui s'y est produite. De ce que j'ai vécu, c'est probablement la première fois que l'on a une telle unanimité sur un préavis qui demande un crédit pour des réalisations à destination de la mobilité douce. C'est donc un signe que les choses évoluent dans ce Conseil et c'est de bon augure pour le futur et les prochaines réalisations de cette Ville pour favoriser la mobilité douce et des modes de déplacement plus durables en ville de Lausanne.

Il y a un autre point qui est digne d'être mentionné. Ce préavis traite à la fois de la situation des piétons et des cycles, ce faisant il adopte finalement une définition relativement large de la mobilité douce. Malgré cela, la Municipalité propose des mesures qui sont distinctes pour les piétons et les cycles. En commission, nous avons eu l'occasion de nous attarder quelques secondes sur la position que défendait le préavis, soit la cohabitation entre vélos et piétons. Pour l'ensemble du groupe Ensemble à Gauche, nous avons été rassurés de savoir que la Municipalité considérait, à juste titre selon moi, que la place du vélo était avant tout sur la route et celle des piétons sur les trottoirs. Et que c'est bien dans cette optique-là que la ville prévoit de continuer à développer les infrastructures pour la mobilité douce. Ce que j'interprète également comme un bon signe.

Ensuite, si on s'attarde un peu plus sur le contenu du préavis, il y a trois mesures phares qui sont proposées. Le traitement du problème des discontinuités des pistes cyclables, pour la partie vélo, et pour celle des piétons, la sécurisation des passages et la mise en valeur des itinéraires piétonniers. Je crois qu'il n'y a là-dessus pas grand-chose à redire, on sait tous à quel point les piétons sont parfois en situation de danger sur certains passages en Ville de Lausanne et que l'on doit encore trop souvent regretter des accidents comme celui intervenu récemment à l'avenue de Rhodanie où deux jeunes ont perdu la vie. Situation intolérable et je pense que l'on doit faire une priorité de cette question-là, car il est inadmissible qu'aujourd'hui encore des gens perdent la vie à cause de la route.

Sur le problème des discontinuités des pistes cyclables, c'est effectivement un problème de sécurité assez sévère et l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de cyclistes potentiels renoncent à l'usage du vélo. Le fait de se retrouver des moments sur une piste cyclable, puis sur la route, sans aucune protection, est éminemment problématique, tout comme les transitions entre ces deux phases. Cela engendre également un certain manque de prévisibilité pour les conducteurs et c'est donc une chose éminemment positive que la Ville empoigne ce problème.

Quant à la mise en valeur des itinéraires piétonniers, on peut penser qu'il s'agit là que d'une mesure esthétique, mais je pense que, nous les premiers dans ce Conseil, serions heureux de

savoir et de voir de manière visible où ils passent afin de les emprunter. Comme cela a été mentionné en commission, ces trajets sont prévus avec souvent une meilleure qualité paysagère et une végétation ample, passent beaucoup plus vite en termes de temps et sont beaucoup plus agréables pour celui qui les emploie.

Après ces ensembles de remarques plutôt positives, je note tout de même deux choses qui me chagrinent un tout petit peu. La première, et je l'ai également mentionnée en commission, c'est que l'on a finalement une section « Développement durable » dans de tels préavis, ce qui est très bien, mais je suis étonné que quand on parle de pourquoi il est nécessaire d'investir dans la mobilité douce, on ne traite pas de la problématique du changement climatique. Je ne crois pas que c'est anecdotique et un problème spécifique à ce préavis, c'est le cas dans de nombreux préavis et décisions politiques de la Ville où les impacts du changement climatique ne sont jamais pris en compte pour justifier ou pas le bien-fondé de certaines décisions. Je pense que l'on a ici un effort à faire pour le guidage politique en Ville de Lausanne, et reviendrai probablement sur cette question à l'avenir avec un postulat.

Enfin, un dernier point qui me chagrine, c'est qu'effectivement Lausanne nous présente un crédit de réalisation par le biais de ce préavis, que je salue, mais on a toujours l'impression que l'on a un petit temps de retard sur les décisions qui se prennent dans d'autres villes de Suisse, voire dans la capitale. Je m'interroge, par exemple, sur la compatibilité des investissements qui sont prévus avec les nouvelles mesures prévues par l'OFROU, les nouveaux standards techniques prévus comme les voies express vélo du réseau cyclable. Mais comme nous avons déposé il y a peu de temps un postulat à ce propos, cosigné par des personnes du groupe des Verts et du Parti socialiste, je suis persuadé que cette question sera traitée à l'avenir.

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – Nous sommes bien évidemment ravis de ce préavis chez les Verts. Il poursuit et complète l'effort entrepris depuis pratiquement deux décennies au niveau de la Ville pour développer la mobilité douce, et depuis une décennie au travers de l'adhésion de Lausanne au projet d'agglomération Lausanne-Morges, le PALM.

Ce préavis allouera un crédit de 3 250 000 francs dans le but de sécuriser les réseaux cyclables et piétonniers. Pour ce qui est des réseaux cyclables, le but est donc de combler les trous dans celui qui est superposé au réseau routier principal. Et comme on peut l'imaginer, les cyclistes sont souvent obligés d'emprunter des rues principales, une raison pour ne justement pas utiliser le vélo. Cela va donc permettre de valoriser à la fois l'image et la place du vélo en ville et garantir des cheminements sûrs, les seuls à même de créer ce report modal que l'on attend des transports motorisés vers la mobilité douce. Pour le réseau cyclable, nous avons donc ce marquage et ces aménagements qui vont être complétés et qui sont complémentaires aux crédits cadres annuels. Il y a de nombreuses rues citées dans le préavis avec des discontinuités, qui semblent pourtant assez agréables, comme l'avenue de Cour qui ne dispose pas d'aménagements cyclables.

Pour la mobilité piétonne, ce qui fait plaisir à constater, c'est qu'il y a des passages sur des parcelles privées qui sont actuellement déjà empruntés par les personnes. Ils permettent souvent de relier des points de la ville en passant par des ouvrages qui existent déjà, mais sur des parcelles privées, avec donc des négociations de servitudes. Comme par exemple le chemin du Martinet qui prolonge la passerelle du Martinet vers la halte Prilly-Malley. Le quai Jurigoz est un espace privé souvent emprunté par des piétons qui permet de relier la gare à l'avenue Juste-Olivier.

Ce préavis souligne aussi que trop de volonté à vouloir sécuriser avec une signalisation sous forme de feux peut justement nuire à la praticité pour les piétons. Une étude vient d'être publiée par l'Association actif-traffic qui montre que sur des itinéraires choisis dans notamment trois villes suisses romandes, dont Lausanne, Genève et La Chaux-de-Fonds, les piétons attendent parfois au feu rouge jusqu'à un tiers de leur temps, voire même à 50 %. Ce qui est quand même assez considérable par rapport à des trajets qui devraient être rapides et agréables à effectuer à pied ; ce qui est important dans les mobilités douces, c'est de ne pas

avoir de rupture de rythme, il est assez désagréable d'attendre au feu rouge en regardant passer des voitures. Nous aimerions donc que la Municipalité soit consciente de ce fait et attentive à ne pas surcharger la signalisation lumineuse pour alourdir la fluidité des déplacements piétons, même si dans certains endroits des feux routiers sont nécessaires pour faire passer les piétons.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – C'est difficile de dire plus et mieux que ce qu'a déjà dit M. Dupuis. Donc je vais faire très bref pour dire que le groupe Socialiste se réjouit également de ce préavis et de la volonté de la Municipalité de favoriser la cohabitation entre les piétons et les cyclistes. Nous vous encourageons à faire comme la commission et voter ce préavis à l'unanimité.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Depuis plusieurs années, la Ville de Lausanne développe ses itinéraires de mobilité douce, pour les rendre les plus efficaces et plus sûrs, aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons. Et c'est une bonne chose. Il reste cependant encore passablement à faire, mes préopinants se sont chargés de vous en faire part. Aussi est-il logique d'achever cette mise en place du maillage afin de le rendre vraiment cohérent, pratique et sûr. Le PLR soutiendra donc le préavis proposé, en dépit de son coût que nous estimons relativement élevé, et vous invite à en faire de même, comme l'a fait l'ensemble de la commission.

M. Claude Calame (EàG) : – Je me félicite naturellement des conclusions du préavis et en complément à l'intervention de notre collègue Johann Dupuis, j'aimerais insister très brièvement sur trois points. D'une part la nécessité de la séparation des trafics autos et motos d'un côté, cyclistes de l'autre et finalement piétons. Une séparation qui devrait être si possible physique dans la mesure où l'espace sur la voirie le permet, et j'insiste avec le respect de ces zones dédiées par chacune des trois catégories concernées. J'aimerais par ailleurs insister aussi sur la nécessité de la continuité de ces itinéraires, d'un côté pour les cyclistes, de l'autre côté pour les piétons. Et, dans la mesure du possible, envisager la suppression des feux dont certains passages pour piétons sont assortis. Leur suppression engagera les automobilistes à respecter ces passages tout en assurant la fluidité, à la fois de la circulation automobile, mais aussi du passage et des parcours piétonniers.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous l'aurez compris, il tient à cœur à la Municipalité de favoriser la mobilité douce à Lausanne. A l'heure où les villes se densifient et où nous sommes de plus en plus nombreux à occuper un espace public, nous devons trouver les moyens de déplacement les plus respectueux de l'environnement et qui nous permettent de nous déplacer de façon à aussi entretenir notre santé. C'est en tout cas tous les avantages de la mobilité douce, d'une part de respecter l'environnement, et d'autre part de nous maintenir en bonne santé.

C'est donc une des raisons pour lesquelles nous souhaitons la favoriser et investir des moyens pour que les habitants de la ville et ses usagers puissent se déplacer à pied ou à vélo de façon agréable. Il y a déjà beaucoup qui a été fait ces dernières années, mais il reste beaucoup à faire pour favoriser ces mobilités. Tout est évidemment relatif, si l'on se compare à certaines villes du nord du continent, ou même plus proche de chez nous, les villes en Suisse allemande investissent bien davantage de moyens que nous. Et il y en a d'autres sur ce continent qui investissent moins. Nous faisons notre part, nous engageons les moyens qui nous semblent nécessaires. Précision à l'égard de M. Picard, une bonne part de ce financement est assurée par le Fonds sur le développement durable, donc n'impacte pas directement le budget communal, mais ce financement spécifique permet de favoriser la mobilité douce et respectueuse de l'environnement.

Il nous tenait aussi à cœur de regrouper les thématiques vélo et piéton. C'est complémentaire, comme les autres modes de transport, mais ces deux-là en particulier. Et comme vous l'avez dit, nous avons fait de nombreuses choses ces dernières années en matière par exemple d'aménagements cyclables, mais nous avons une faiblesse en matière de continuité des itinéraires. Et dans ce préavis, nous allons précisément travailler sur cet élément-là.

D'autant plus qu'à Lausanne, avec sa topographie spécifique et ses pentes, le vélo électrique a un avenir certain. Concernant les piétons, il est évidemment important pour nous de sécuriser un maximum leurs itinéraires, mais également les rendre agréables. Sécuriser ne veut pas dire forcément installer des feux. Il y a environ 1000 passages piétons en ville de Lausanne et seulement 300 ont des feux. Peut-être le temps d'attente est-il trop long, nous allons étudier la question, mais nous devons toujours arbitrer entre différents modes de transports. Par exemple à la Riponne où nous avons de très nombreuses lignes de bus qui passent, c'est aussi cet arbitrage que nous devons faire entre les piétons, les gens dans les bus, les automobilistes et les cyclistes. Nous vous invitons évidemment à soutenir ce préavis pour une mobilité durable à Lausanne.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'annonce à M^{me} la municipale que je déposerai, lors de la prochaine séance du Conseil, un postulat pour demander que la phase de feu vert pour les piétons soit, à certains endroits, prolongée parce que tant les personnes âgées que les personnes handicapées et les personnes avec de petits enfants n'arrivent souvent pas à traverser tout le passage pour piétons. Je déposerai donc, lors de la prochaine séance, un postulat allant dans ce sens.

La discussion est close

M. Vincent Rossi (Les Verts), rapporteur : – Toutes les conclusions ont été acceptées à l'unanimité.

Vote

Le président : – Je vous propose de les voter en bloc et à main levée, sauf si quelqu'un s'y oppose ? Ça ne semble pas être le cas. Celles et ceux donc qui acceptent les cinq conclusions de ce préavis le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une très large et évidente majorité. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Non plus. Je vous remercie. Vous avez donc accepté ce préavis et cet objet est clos.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/2 de la Municipalité, du 26 janvier 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'250'000.– pour financer la réalisation de projets de mobilité douce visant la sécurisation et la valorisation des itinéraires piétonniers et cyclables ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 2'000'000.– sur le Fonds du développement durable ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
5. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et subventions qui pourraient être accordées.

Prise de participation dans la société netplus.ch S.A.

Préavis N° 2017/06 du 9 mars 2017

Services industriels

1. Objet du préavis

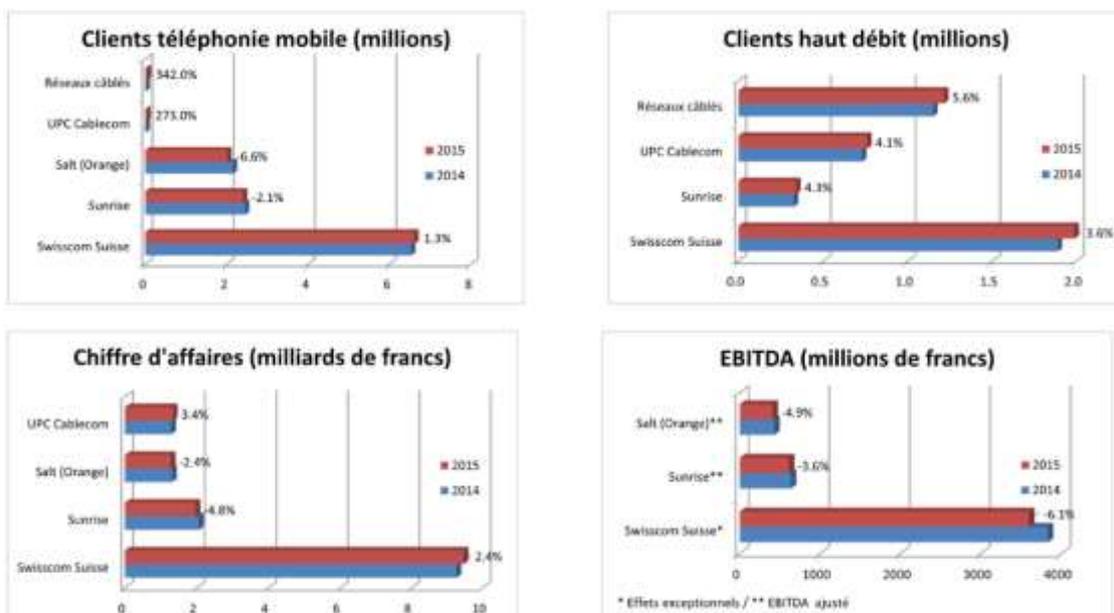
Le marché du multimédia est soumis à une très forte concurrence. Cette pression sur les prix oblige tous les opérateurs à rationaliser leurs coûts. Face à la puissance de Swisscom, qui s'impose comme acteur dominant sur le marché de la télévision également, les petits acteurs, comme les Services industriels (SIL), doivent trouver des partenaires pour mutualiser des coûts et développer des synergies. La société netplus.ch S.A. a été créée dans cet objectif. Elle rassemble 10 actionnaires, qui sont des opérateurs télécoms locaux gérant à eux tous environ 160'000 raccordements réseaux.

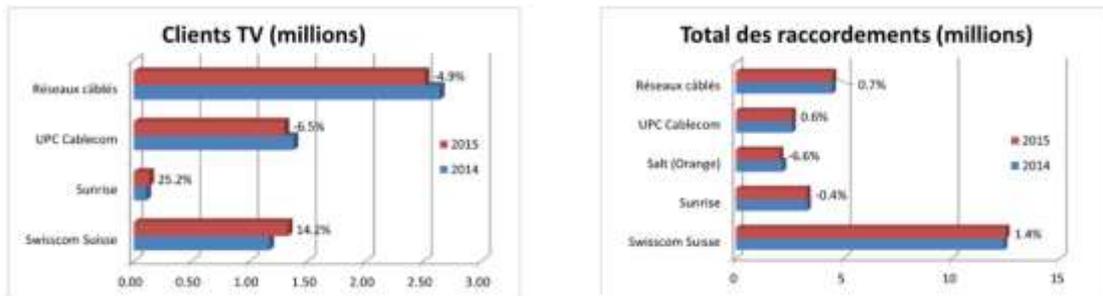
La collaboration avec cette société a débuté en 2015, lorsque les SIL ont choisi la « box by net+ » pour leur offre de télévision interactive. Il est aujourd'hui proposé à votre Conseil de franchir une étape supplémentaire dans cette collaboration, par une prise de participation dans la société.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite à cet effet un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.- pour acquérir 10% du capital de la société netplus.ch S.A.. Elle sollicite en outre un crédit spécial de fonctionnement pour l'année en cours de CHF 200'000.- pour couvrir les coûts d'intégration des systèmes de gestion de Citycable et de netplus, à financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia ».

2. Un marché entièrement dominé par Swisscom

Chaque année, M. Xavier Studer, un analyste du secteur des télécoms suisses, compile les informations disponibles dans les rapports de gestion des principaux acteurs du marché (voir infographie ci-après). A défaut de statistiques officielles, ce travail donne un bon reflet de l'état du marché. Pour 2015, l'analyste constate en particulier que Swisscom, avec une croissance de près de 14% par rapport à 2014, est devenu le premier opérateur de télévision, devant UPC Cablecom, dont la part de marché continue à s'éroder (-6%), de même que celle de l'ensemble des téléreseaux (-5%). Toutefois, dans le marché internet à haut débit, les téléreseaux montrent une plus grande progression (+6%) que Swisscom (+4%).





L'analyste tire le bilan suivant : « Swisscom, majoritairement en mains étatiques, a encore renforcé sa position. Il est désormais le leader dans tous les domaines, c'est-à-dire, sur le fixe, le mobile et la TV numérique. [...] L'infographie ci-contre permet de visualiser d'un clin d'œil l'étendue de l'empire de Swisscom bâti en partie sur une libéralisation bâclée. En consultant cette représentation graphique, on réalise que Swisscom cumule souvent plus de parts de marché, de ressources ou de revenus que tous ses principaux concurrents réunis. Cette situation permet notamment au puissant opérateur de profiter d'économies d'échelle et d'une redoutable dynamique de groupe. Sur le segment de la télévision, l'ogre bleu, qui continue de réaliser un travail remarquable, est désormais devenu le leader du secteur, à la barbe des spécialistes de jadis ; ... »⁹.

La situation de Citycable est conforme à cette image : le segment du haut débit est en bonne progression annuelle (+5.3%), de même que la téléphonie fixe (+1.5%), alors que celui des revenus de connexion de base au réseau continue de régresser (diminution stable à environ -3% par an). Avec le lancement de la box by net+, l'évolution de la TV numérique payante est réjouissante avec plus de 40 % de progression sur les 12 derniers mois. Cette évolution marquée devrait se poursuivre avec comme objectif qu'un client sur quatre possède une box by net+.

En 2016, UPC Cablecom et les principaux opérateurs de téléseaux, dont Citycable, ont obtenu les droits exclusifs de retransmission des matchs suisses de hockey sur glace pour la période 2017-2022. Swisscom détient les droits exclusifs de retransmission du hockey et du football suisses jusqu'à fin juin 2017, ce qui lui procure un avantage concurrentiel important, ces droits n'étant partagés avec des tiers que de manière partielle et à prix fort¹⁰. Dès juillet 2017, Swisscom ne disposera plus que des droits pour le football suisse. L'obtention des droits sur le hockey devrait permettre aux câblo-opérateurs de ralentir l'érosion de leurs parts de marché pour le secteur de la télévision.

L'acquisition de droits sportifs est une opération visant à rendre plus attractive l'offre TV des câblo-opérateurs. Les SIL, face à la puissance de Swisscom, travaillent également à réduire les coûts de fonctionnement de Citycable et à trouver des synergies. Une prise de participation dans la société netplus.ch S.A. permet d'atteindre ces objectifs, en rejoignant un groupe dynamique et innovant regroupant des opérateurs locaux de téléseaux. Avec l'entrée de Lausanne dans son capital, la société augmentera le nombre de raccordements clients pour la diffusion de ses prestations de près de 40%, ce qui contribuera encore à réduire les coûts unitaires de développement de ces dernières. L'opération est bénéfique aussi bien pour les SIL que pour netplus.ch S.A..

3. La société netplus.ch S.A.

Netplus.ch S.A. est une société inscrite au registre du commerce valaisan depuis le 15 novembre 2004. Son siège social est à Sierre. Elle emploie une petite trentaine de

⁹ « Infographie : Swisscom l'empereur absolu des télécoms helvétiques » par M. Xavier Studer, article du 10 avril 2016 sur www.xavierstuder.com.

¹⁰ La Commission de la concurrence a d'ailleurs sanctionné Swisscom en mai 2016 par une amende de CHF 71.8 millions pour abus de position dominante dans ce domaine. Swisscom va faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral administratif. Dans son communiqué de presse du 24 mai 2016, la société indique « Swisscom va maintenant examiner en détail la décision de plus de 200 pages qui a été rendue. Au vu du montant très élevé de l'amende et du caractère de principe que revêt le jugement, elle déposera un recours auprès du Tribunal administratif fédéral et, le cas échéant, auprès du Tribunal fédéral. Swisscom estime que ses chances dans la procédure juridique demeurent intactes et elle ne procède donc à aucune provision à ce titre pour l'heure. »

collaborateurs. Son capital, constitué de 107'527 actions nominatives à CHF 10.- entièrement libérées, se monte à CHF 1'075'270.-. Son actionariat, regroupant des sociétés actives dans le multimédia dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Vaud, est le suivant :

Actionnaire	Canton	%	% selon Canton
esr multimédia S.A.	VS	14.32%	55.80%
SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.	VS	14.32%	
Télévision Sierre S.A.	VS	11.35%	
Sinergy Commerce S.A.	VS	8.37%	
Sateldranse S.A.	VS	7.44%	
Canal Saturne S.A.	VD	14.69%	27.46%
Société électrique des forces de l'Aubonne S.A.	VD	5.77%	
VO énergies multimédia S.A.	VD	5.00%	
Société électrique de la Vallée de Joux S.A.	VD	2.00%	
Netplusfr S.A.	FR	16.74%	16.74%
Total		100.00%	100.00%

Le Conseil d'administration de la société est composé de cinq membres (trois représentants pour les sociétés valaisannes, un représentant pour la société fribourgeoise et un représentant pour les sociétés vaudoises). Une Commission des partenaires, définie statutairement, réunit un représentant de chaque actionnaire pour donner un avis consultatif au Conseil d'administration dans le cadre de l'évolution des produits et des prestations. Le but statutaire de la société est « de développer et de commercialiser une offre complète de services et de produits multimédias ».

Netplus.ch développe des produits multimédias sous la marque BLIBLABLO, qui sont mis à disposition des actionnaires. Les actionnaires s'engagent à ne commercialiser que les produits de cette marque, sauf si netplus.ch renonce à développer et proposer un produit souhaité. Cette obligation permet de réaliser d'importantes économies d'échelle. Les actionnaires de netplus.ch s'engagent à reprendre les produits suivants : Internet, téléphonie et télévision interactive. Ces produits sont fournis en combinaison les uns avec les autres sous la forme de packs. Le prix des packs et des prestations est défini par netplus.ch, qui prépare également le matériel promotionnel. Les canaux de diffusion de cette communication sont déterminés par l'actionnaire, qui assure également la distribution et la gestion clients de manière complètement autonome. Les prix pratiqués par netplus.ch sont compatibles avec la politique de prix lausannoise. Cas échéant, les partenaires sont libres de proposer des rabais.

Les actionnaires sont libres de conserver leur identité pour encadrer les produits BLIBLABLO. Une réflexion sur la marque sera menée concernant le segment multimédia des SIL, l'empilement des logos pouvant en effet créer de la confusion pour le client (SIL, Citycable, BLIBABLO, box by net+).

Netplus.ch fonctionne globalement comme une société de partenaires : toutes les charges de la société sont couvertes par les partenaires qui bénéficient en retour de prestations au prix de revient plus une marge fixe, marge qui permet à la société de financer des projets sans devoir faire appel aux capitaux de ses actionnaires.

Netplus.ch commercialise également des produits auprès de tiers, en prélevant une marge plus importante. C'est le cas notamment avec Citycable, qui a un statut de client tiers pour la commercialisation de la TV interactive netbox.

4. Intégration de netplus.ch

Le Conseil d'administration de netplus.ch s'est prononcé unanimement en faveur de l'admission de Lausanne comme nouvel actionnaire.

L'intégration des SIL dans netplus.ch permettra :

- une amélioration des conditions d'achat du produit de TV interactive (netbox) et des programmes de TV ;

- une réduction des coûts de développement de produits ;
- une réduction des coûts de marketing ;
- une réduction des coûts par la migration des clients téléphoniques de la plateforme actuelle (gérée par UPC cablecom) à la plateforme netplus.ch ;
- une réduction de coûts par la mise en commun de l'infrastructure pour le transit et le peering internet (point d'interconnexion physique entre les réseaux, avec accords commerciaux pour assurer les liaisons et le routage des signaux) ;
- une réduction des coûts des équipements avec un achat centralisé ;
- une émulation par le rapprochement avec les chefs de produits des autres actionnaires ;
- des revenus supplémentaires avec la réalisation de prestations par les SiL sous mandat de net+.

Cette intégration implique le rapprochement des portefeuilles produits de Citycable et de netplus.ch, suivi de la disparition du portefeuille actuel de Citycable.

Avec l'intégration complète dans netplus.ch, les SiL deviendront un revendeur des prestations (Internet, TV et téléphonie fixe) développées au sein de netplus.ch. Ils bénéficieront des prestations complémentaires suivantes :

- le bouclier anti-spam téléphonique ;
- l'espace clients mynet+ ;
- l'application net+ Softphone, ;
- l'application net+ box control ;
- l'application net+ TV mobile.

Netplus.ch propose également des produits pour le segment professionnel, mais qui font l'objet d'un développement spécifique pour chaque actionnaire en collaboration directe avec ce dernier.

L'intégration de netplus.ch permettra également d'assurer l'avenir de Boisy TV S.A. (dont Lausanne détient 82.1%) tout en améliorant la structure de coûts de netplus.ch. Cette dernière reçoit les signaux TV issus de satellites par les stations de tête de Sion, Martigny et Nyon. Un nouveau concept de stations de tête sera mis en place avec la mise hors service des stations de Martigny et de Nyon, laissant les stations de Sion et de Boisy TV garantir cette fourniture, en maintenant une redondance.

5. Prise de participation

Les actions sont vendues à la valeur nominale plus un agio permettant de rétribuer les risques pris par les partenaires historiques et les investissements déjà consentis.

L'agio se monte à CHF 340.- par action. L'intégration dans netplus.ch se fera par augmentation du capital. Lausanne disposera de 10% des actions ce qui correspond à 11'947 actions nominales de CHF 10.-. L'agio sur la valeur nominale de l'action sera acquis à la société, pour lui permettre de poursuivre le développement de ses produits au bénéfice de l'ensemble des actionnaires. Le coût total de la prise de participation de Lausanne se montera donc à CHF 4'181'450.-.

En CHF	Par action	Total pour 11'947 actions
Valeur nominale	10	119'470
Agio	340	4'061'980
Total	350	4'181'450

En tenant compte d'une économie attendue dépassant CHF 1'000'000.-/an après quatre ans, cette prise de participation sera amortie en moins de cinq ans.

Suite à l'intégration de Lausanne, la structure de l'actionariat de netplus.ch sera la suivante :

Actionnaire	Canton	%	% selon Canton
esr multimédia S.A.	VS	12.89%	50.22%
SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.	VS	12.89%	
Télévision Sierre S.A.	VS	10.21%	
Sinergy Commerce S.A.	VS	7.53%	
Sateldranse S.A.	VS	6.70%	
Canal Saturne S.A.	VD	13.22%	34.71%
Commune de Lausanne	VD	10.00%	
Société électrique des forces de l'Aubonne S.A.	VD	5.19%	
VO énergies multimédia S.A.	VD	4.50%	
Société électrique de la Vallée de Joux S.A.	VD	1.80%	
Netplusfr S.A.	FR	15.07%	15.07%
Total		100.00%	100.00%

Avec l'arrivée de Lausanne, un siège supplémentaire au Conseil sera attribué aux sociétés vaudoises. Elles détiendront alors deux sièges sur six et devront encore décider de la manière d'occuper le nouveau siège.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

La prise de participation, sous réserve de l'aval de votre Conseil, sera effective au 1^{er} janvier 2018.

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements		4'181.5					4'181.5
Recettes d'investissements							0.0
Total net	0.0	4'181.5	0.0	0.0	0.0	0.0	4'181.5

Cette prise de participation sera placée au patrimoine financier à sa valeur d'acquisition et n'a donc d'impact sur le plan des investissements.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Afin de pouvoir gérer le suivi des besoins clients, de délivrer les commandes et d'effectuer les facturations, des interfaces entre les systèmes de gestion de Citycable et de netplus doivent être implémentés. Il s'agira également de réaliser la migration des plateformes de services et du réseau data. Les coûts estimés à la charge de Citycable pour réaliser cette intégration se montent à CHF 200'000.-. L'intégration des systèmes doit être réalisée en 2017 encore pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018. Un crédit spécial de fonctionnement est donc sollicité à cette fin, que la Municipalité propose de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia ». L'impact est donc neutre sur le budget 2017.

L'intégration de netplus.ch permet globalement des réductions de charges importantes. Elle permet également de nouvelles recettes, netplus.ch utilisant les ressources de ses actionnaires pour le développement de certains projets ou pour la réalisation de certaines prestations comme la gestion du cœur du réseau, le développement de solutions FTTH, des prestations de type marketing.

Cette opération permet également de réorienter les cahiers des charges de certains collaborateurs vers l'acquisition et la rétention de clients, ainsi que de renforcer les efforts de migration sur le réseau fibre optique. Aucune suppression de poste n'est prévue.

Le bilan net (nouvelles charges moins réductions de charges) de l'intégration de netplus.ch est le suivant :

(en millier de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Total net	0	-1'104	-982	-1'118	-1'127	-1'091	-5'422

Le retour sur investissement de l'opération est de moins de cinq ans.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/06 de la Municipalité, du 9 mars 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.- pour permettre une prise de participation de 10% dans la société netplus.ch S.A., à porter au bilan des Services industriels sous rubrique 77.120 « Participation au patrimoine financier » ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2017 de CHF 200'000.-, à porter sur la rubrique 77.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », pour couvrir les coûts d'intégration (interfaçage et migration) des systèmes de gestion de Citycable et de netplus ;
3. de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia » (282010) sur la rubrique 77.480 le montant des dépenses liées au crédit mentionné au point 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Alice Genoud (Les Verts), rapportrice, Aude Billard (Soc.), Alix Olivier Briod (PLR), Benoît Gaillard (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Robert Joosten (Soc.), Philippe Mivelaz (Soc.), Fabrice Moscheni (UDC), Sandra Pernet (CPV), Léonore Porchet (Les Verts), Philipp Stauber (PLC)

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels

Rapport polycopié de M^{me} Alice Genoud (Les Verts), rapportrice : -

Présidence : M^{me} Alice Genoud

Membres présents : M^{me} Aude Billard
M. Alix-Olivier Briod
M. Benoît Gaillard (remplace Vincent Brayer)
M. Robert Joosten
M. Jean-Daniel Henchoz
M. Philippe Mivelaz
M. Fabrice Moscheni
M^{me} Sandra Pernet (remplace M. Manuel Donzé)
M^{me} Léonore Porchet
M. Philipp Stauber

Membre excusé :	M. Claude Calame
Représentant de la Municipalité :	M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services Industriels
Représentant de l'administration:	M. Philippe Jaquet, chef du Service multimédia M. Nicolas Waelti, secrétaire général
Notes de séances	Mme Mireille Pahud, assistante du secrétaire général (merci à elle pour la qualité et la rapidité de ses notes de séance).

Lieu : Salle de conférences des SiL, rue de Genève 34

Date : 4 avril 2017

Début et fin de la séance : 8h à 10h

Après les présentations d'usage, la parole est donnée à Monsieur Pidoux pour présenter ce rapport-préavis

Présentation du préavis

Monsieur Pidoux rappelle qu'avec le Préavis 2012/27, le Conseil communal a accepté le déploiement d'un nouveau réseau de fibre optique. Le réseau lausannois est construit par LFO SA en partenariat avec Swisscom, ceci pour réduire les coûts. Cet investissement est difficile à rentabiliser à court terme, c'est pourquoi LFO dispose d'un prêt et d'un cautionnement de la Commune. LFO a repris le réseau lausannois hybride de fibre coaxial (HFO) de Citycable et dispose donc d'une base importante de clients pour financer son activité et la transition vers le réseau fibre optique. Une situation enviable par rapport à d'autres prestataires du même type comme les villes de Bâle, Zürich, Berne ou Genève.

Néanmoins, le réservoir d'abonnés de Citycable s'érode de façon régulière. Les utilisateurs sont actuellement très mobiles, dans un marché mondialisé avec une offre extrêmement dynamique.

Pour pérenniser la situation de Citycable, il est nécessaire de créer des partenariats avec des entités similaires pour pouvoir mutualiser la force d'innovation et réduire les coûts. Des partenariats ont été étudiés avec différents acteurs et l'aboutissement de ces réflexions est la proposition de partenariat avec Netplus SA qui permet une véritable collaboration. En effet, plusieurs partenariats étudiés auraient abouti à moyen ou long terme sur une acquisition du réseau Citycable, ce qui n'était pas la volonté choisie avec le préavis 2012/27.

La prise de participation de la Ville de Lausanne dans Netplus SA permettrait d'entrer dans un réseau de petits acteurs locaux et ainsi de bénéficier d'économie d'échelle tout en gardant une certaine proximité avec les clients actuels et futurs de Citycable.

Globalement cette prise de participation est une situation gagnant/gagnant pour Netplus SA et pour la Ville de Lausanne. La collaboration entre Netplus et Citycable est bonne, basée sur une relation de confiance entre entités opérationnelles. Des jalons de cette collaboration ont déjà été créés, vu que Citycable utilise, comme client externe, la box de Netplus qui est très appréciée par ses clients.

Les postes de travail du service multimédia de la Ville seront préservés, avec quelques changements de cahier des charges étant donné la réorganisation qui est envisagée pour l'année prochaine au sein des SiL et le fait que des prestations seront également fournies par les SiL à Netplus pour son développement.

Discussion liminaire

Un commissaire s'interroge sur les raisons qui mènent la Ville à s'engager dans Netplus SA aujourd'hui et pas en 2004 lors de sa création et les conséquences que cela a pu avoir pour la Ville.

M. Pidoux lui répond que si Netplus SA existe en effet depuis 2004, elle ne cherchait pas au début à s'allier à d'autres partenaires que les Valaisans. C'est seulement dans un deuxième temps, que Netplus SA a décidé de s'ouvrir à des acteurs vaudois et fribourgeois. Des premiers contacts ont été établis avec Netplus SA en 2012 mais à ce moment donné, la Ville de Lausanne était plutôt à la recherche du bon modèle pour faire la transition entre son réseau HFC et la fibre optique.

Actuellement, c'est le bon moment pour entrer dans le capital de Netplus SA au vu de la conjoncture et des possibilités d'avoir un retour sur investissement de cinq ans.

M. Pidoux ajoute qu'aujourd'hui la Ville de Lausanne doit aujourd'hui « payer » d'une certaine façon le succès de Netplus SA en entrant dans le capital de la société avec un agio plus élevé mais elle a pu aussi éviter la période de réorientation stratégique de l'entreprise et les coûts qui ont en découlé. Actuellement, la société est stabilisée et permet donc un partenariat sur des bases saines.

Pour M. Pidoux, cela n'aurait rien changé pour la Ville de rentrer plus tôt dans le capital de Netplus SA. Il n'y aurait pas eu moins de perte de clientèle car Citycable est passé d'une situation de quasi monopole, à un marché ouvert.

Maintenant, le but principal est de faire des économies d'échelle dans le développement de nouveaux produits.

M. Jaquet va dans le sens de M. Pidoux en expliquant en quelques mots l'évolution technologique récente de la télécommunication (Internet et la TV interactive) qui va en se complexifiant et oblige les sociétés actives dans ce domaine à avoir une taille critique pour pouvoir développer de nouveaux produits.

Un commissaire demande les avantages d'être propriétaire de réseau et opérateur. Il relève aussi qu'aujourd'hui Swisscom dispose de la téléphonie mobile et se pose la question de savoir comment Citycable peut rester concurrentiel sans proposer aussi ce service.

M. Pidoux répond que la double activité lausannoise d'exploitant de réseau, avec LFO, et de fournisseur de prestations à la clientèle, avec Citycable, permet à LFO de disposer immédiatement d'une base d'utilisateur de quelque 60'000 clients TV. Les autres propriétaires de réseau de fibre optique, s'ils ne sont pas également fournisseurs de contenu, doivent acquérir chaque nouveau client. Etant donné l'existence historique du télé-réseau, LFO est devenue propriétaire du réseau HFC ancien et est rémunérée par Citycable à ce titre. La situation de LFO est facilitée par le fait qu'un autre acteur, Citycable, a des clients et peut payer LFO pour l'utilisation de ce réseau ancien. LFO négocie déjà l'accès à son infrastructure à des tiers.

Concernant la question du « quadruple play » (TV, Internet, téléphone fixe et mobile), M. Pidoux stipule que le fait d'entrer dans le capital de Netplus SA pourrait permettre de développer ce type d'offre, ce qu'actuellement Citycable seul ne peut pas.

M. Jaquet ajoute que dans le contexte actuel, LFO a un avenir puisqu'elle fournit le « last mile » à des sociétés globales. Citycable, quant à elle, doit se positionner sur le contenu mais pour avoir des contenus intéressants doit avoir une taille critique, car ils sont autrement hors de portée financière.

Une commissaire pense que le projet de prise de capital de la Ville de Lausanne dans Netplus SA est voué à l'échec. Pour elle, l'offre proposée sera la même que celle de Swisscom et donc non concurrentielle. Pour elle, l'injection d'argent est aussi trop importante par rapport aux 10% obtenus dans Netplus SA.

Un commissaire demande s'il y aura un transfert d'activités chez Netplus SA.

Un commissaire a peur que Citycable perde sa marge de manœuvre avec son entrée dans Netplus SA. Il se pose la question de savoir si c'est seulement un sursis de quelques années pour Citycable.

Un commissaire estime que rien n'est garanti concernant la question de l'amortissement sur cinq ans du prêt du coût de l'entrée dans Netplus SA. Il demande si cela est lié à l'acquisition de droits sportifs valables sur cinq ans.

Un commissaire regrette le fait qu'il n'y ait pas d'information sur la situation financière de Citycable dans le rapport-préavis. Pour lui, le préavis est en fait une acquisition de Citycable car l'entreprise ne disposera que de 10% de participation, 90% étant détenu par d'autres acteurs. Il se demande si par malheur il y a une erreur dans la stratégie de développement de Netplus Sa, comment la Ville de Lausanne pourrait rattraper la chose. Il montre notamment l'exemple du mobile qui pourrait remplacer tout ce qui se passe en matière de distribution. Il a aussi peur que l'opération ne soit qu'un simple sursis pour Citycable.

M. Pidoux répond à ses différentes interventions en précisant que la palette d'option actuellement pour un petit acteur dans un réseau mondialisé n'est pas infini. Il est aussi difficile de faire des hypothèses dans ce marché extrêmement dynamique.

Pour lui, c'est pour cela que le partenariat avec Netplus SA permet de se mettre dans une logique de complémentarité et de diversification.

Il est vrai que selon l'évolution du secteur, la participation à Netplus SA ne pourrait être qu'un sursis mais avoir une marge de 10 ans pour pouvoir se retourner semble aussi une bonne opération commerciale et politique.

M. Pidoux ne partage pas l'avis du commissaire qui voit dans l'opération une absorption de Citycable. L'autarcie est un fantasme dans un monde complexe. Citycable travaille déjà aujourd'hui avec des partenaires pour des prestations et des contenus, par exemple UPC pour la téléphonie fixe. M. Pidoux indique enfin que Netplus ne va pas faire des profits. Lui sera versé le coût de ses services plus une marge de 10% pour assurer le financement de son développement. Netplus sera un centre de coût et non un centre de profit. La société n'a pas vocation à verser des dividendes. En ce sens, la part au capital n'a pas d'impact en termes de rendement financier. Il ajoute que Citycable conservera la relation directe avec la clientèle. Il rappelle également le préavis 2014/57 sur le CRM voté par le Conseil communal. Cet outil de gestion de la relation clients améliorera l'efficacité des contacts entre la ville et la collectivité, et assurera également une certaine excellence du front office lausannois pour les activités commerciales. C'est une plus-value importante à venir pour ralentir l'érosion de la clientèle.

Un commissaire ajoute qu'au vu du retour sur investissement sur cinq ans, il est intéressant d'entrer dans le capital de Netplus SA même si le contexte est incertain.

Un commissaire revient sur la question de la situation financière de Citycable.

M. Pidoux répond que Lausanne apporte 60'000 clients supplémentaires à Netplus SA, ce qui permettra de réduire les coûts unitaires des produits de l'entreprise.

Il n'est pas possible actuellement de vendre Citycable, car elle permet de financer LFO pour le développement du réseau de fibre optique. Actuellement, Citycable et LFO ne sont pas rentables ce qui n'est pas une situation confortable mais néanmoins enviable par rapport à d'autres villes suisses qui se sont aussi lancées dans la fibre optique.

Deux commissaires se demandent pourquoi la Ville de Lausanne ne va acquérir que 10% du capital de Netplus SA alors qu'elle représente 20% du bassin de population de l'entreprise.

M. Pidoux répond que de longues négociations ont été entamées avec Netplus SA pour savoir quel pourcentage Lausanne pouvait acheter. Si on se base sur le bassin de population, en effet, la Ville de Lausanne aurait dû acquérir 20% mais pour Netplus SA la part de la Ville de Lausanne aurait été trop importante. Au contraire, une participation faible de la Ville de

Lausanne, qui coûterait donc moins à cette dernière, était jugée inéquitable par les actionnaires de Netplus SA.

Discussion sur le préavis

Le rapport-préavis est discuté point par point. Seuls ceux ayant fait l'objet de remarque sont transcrits dans ce rapport.

2. Un marché entièrement dominé par Swisscom

Un commissaire demande si l'obtention des droits exclusifs de diffusion du hockey suisse permettra aux câblo-opérateurs de ralentir l'érosion de leurs parts de marché pour le secteur de la télévision et comment se développe ce produit.

M. Pidoux répond qu'une chaîne thématique mysport est en création. Elle permet de recevoir l'ensemble des matchs de hockey. Un programme premium sera mis en place, pour les personnes voulant payer plus pour avoir un programme plus riche concernant le sport.

5. Prise de position

Un commissaire demande comment a été calculé l'agio de 4'061'1980.

M. Pidoux lui répond qu'il s'agit de la même méthode de calcul qui avait été acceptée par les derniers actionnaires à avoir rejoint Netplus. La valeur a été déterminée par un cabinet spécialisé.

Un commissaire relève que l'agio valorise la société à plus de 40 millions de francs, ce qui lui semble beaucoup trop élevé. Un autre commissaire va dans le même sens en estimant que Netplus SA devrait payer pour le portefeuille de Citycable et que dans le préavis présent, l'entreprise est dans une position de faiblesse par rapport à Netplus SA.

Un commissaire demande quels sont les types d'économies qui permettront un retour sur investissement.

M. Jacquet explique qu'elles sont nombreuses, mais que les 3 plus importantes sont la réduction en matière d'achat d'équipements et leur licences (serveurs, modems, etc.), la gestion de la box interactive au prix actionnaires et non plus au prix des tiers externes et la téléphonie par le remplacement par netplus du contrat avec UPC.

7. Conclusion

Un commissaire demande quelle est la dotation du fonds de réserve et de renouvellement « multimédia » utilisé pour financer le crédit spécial de fonctionnement.

M. Pidoux répond qu'il dispose d'un solde d'environ 3.5 millions de francs. L'attribution annuelle réglementaire est de 100'000 francs au minimum.

Conclusion(s) de la commission :

Pour : 6

Contre : 4

Abstention : 1

Le rapport-préavis est accepté.

Discussion

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient la prise de participation de la Ville dans le capital de netplus S.A., à hauteur de 10 %. Et nous vous invitons à en faire de même en acceptant les trois conclusions de ce préavis. Rappelons tout d'abord que les secteurs les plus libéraux de la droite, au niveau fédéral, cherchent depuis plusieurs années à libéraliser entièrement le secteur des télécoms suisse pour offrir de nouvelles perspectives de profit pour les grands investisseurs privés. En 2016 encore, des parlementaires PLR et UDC ont ainsi proposé, par voie de motion, que la Confédération

vende ses parts majoritaires dans Swisscom. Cette proposition a été heureusement refusée par la majorité du Parlement, un refus qui s'explique notamment par la crainte d'un référendum victorieux des syndicats et de la gauche. A l'encontre de ces projets de libéralisation, le groupe Ensemble à Gauche défend la perspective d'un secteur des télécoms restant autant que possible un bien public géré avant tout dans le souci de l'intérêt de la population et non de quelques grands groupes ou actionnaires privés. Il est donc, à nos yeux, indispensable pour la viabilité à long terme de l'entreprise publique lausannoise Citycable de mutualiser les coûts et de développer des synergies afin de pouvoir régater face aux grands acteurs du secteur.

La prise de participation dans le capital de netplus est un pas modeste dans cette direction, que nous soutenons pleinement, cela permettra en particulier à Citycable de développer une offre englobante, soit TV, internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile. De plus, netplus est détenue essentiellement par des acteurs régionaux et les représentants de la Ville et de Citycable n'auront pas de peine à y défendre les intérêts du service public lausannois. Enfin, cette acquisition permet de préserver les postes de travail du Service multimédia de la Ville. Un service multimédia qui, rappelons-le, a dégagé un bénéfice pour la Ville de 1,6 million aux comptes 2016. Pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce rapport-préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Voilà un bien étrange préavis qui demande à notre Conseil, sous prétexte de relancer Citycable, d'investir plus de 4 millions de francs dans une société valaisanne active dans le marché du multimédia. Pour ce faire, il nous faudrait acquérir 10 % du capital action de netplus, à savoir 11 947 actions nominatives à 10 francs, pour un montant total de 4 181 450 francs, passant l'unité à 350 francs. Excusez du peu. Je précise que, selon le rapport de notre collègue Alice Genoud, la société netplus n'a pas pour vocation de verser des dividendes aux actionnaires. En résumé, la part au capital n'a aucun impact en termes de rendement financier. Nous sommes donc des novateurs, bien que cela sente l'arnaque, nous raisons gratis une fois encore avec l'argent des contribuables.

Précisons tout de même que, dans le panier de la mariée, Citycable, directement concernée par cette acquisition, apporte la bagatelle de 60 000 abonnés sur un plateau doré à netplus. Cette dernière n'a cependant, en treize ans d'activité, que 160 000 abonnés alors même que ses dix actionnaires sont tous actifs dans la distribution du multimédia. Il est également troublant que nous ne trouvons aucun renseignement financier sur netplus dans ce préavis. Chiffre d'affaires, rendement et objectifs à moyen terme sont curieusement absents. Le PLR a le sentiment que nous nous faisons rouler dans la farine et qu'il faut attendre la réorganisation des SI, en 2018, avant de s'engager dans pareille aventure.

Car mesdames, messieurs, nous parlons bien de céder Citycable à netplus, ni plus ni moins. Il est inacceptable de payer pour mettre nos infrastructures à disposition de tiers, dont nous ignorons la capacité financière, ainsi que les conséquences pour la Ville si elle venait à faire faillite. Ce préavis invite le PLR à la plus grande prudence. Nous souhaitons de ce fait connaître la valeur commerciale de Citycable. Cette prise de participation hasardeuse dans netplus semblant être un acte préparatoire à la session de Citycable. De plus, si l'un des seuls arguments de partenariat avec netplus est l'accès à la retransmission de matchs de hockey, on s'en passera très volontiers, d'autres acteurs, tel que Swisscom, le proposant. A ce propos, nous ignorons également si Swisscom n'est pas partie prenante dans le capital de l'un des dix actionnaires de netplus. Au vu de toutes ces incertitudes et des interrogations, nous vous invitons à retoquer ce préavis. Nous entrons dans une phase d'austérité économique qui interdit toute fantaisie. Ce préavis en est une.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais avancer dans les pas de mon préopinant. C'est un préavis qui est assez drôle à lire pour ce qu'il nous présente, et pour nous il y a effectivement une approche qui y est clairement écrite et une histoire à lire entre les lignes que je vais essayer de vous résumer ici. Mais je voudrais avant cela répondre à M. Buclin qui nous a parlé de ces acteurs qui forcent Citycable à essayer d'être plus performant. Je voudrais juste vous rappeler que c'est service public contre service public, puisque si vous avez lu le préavis vous vous rendez compte que le grand ennemi de Citycable est Swisscom. Et aux dernières

informations, Swisscom est une entreprise d'Etat dont la majorité des actions sont en mains de l'Etat fédéral.

Pour revenir à ce préavis, je voudrais effectivement soulever le fait qu'il n'y a aucune information sur la situation financière de Citycable, tout comme pour netplus, à part le fait que cette entreprise vaut 40 millions. Tant mieux pour eux, mais c'est vrai qu'il aurait été intéressant de savoir pourquoi cette entreprise est valorisée à 40 millions puisqu'il nous faudra, pour 10 %, dépenser plus de 4 millions. J'ai fait quelques recherches de mon côté pour vous présenter un peu la situation. Je voudrais donc résumer la situation. Netplus, c'est 160 000 clients TV, 90 000 clients internet et 45 000 clients téléphone. C'est une société en main majoritaire valaisanne qui vaut donc 40 millions. C'est à dire à peu près 200 francs par client. Revenons à Citycable. C'est 60 000 clients TV, 26 000 clients internet, et 13 000 clients téléphone. On vient d'installer au nouveau CRM pour plus d'un million. La gouvernance stratégique et la propriété sont donc la Ville de Lausanne. En tenant compte de la valorisation qui a été calculée pour netplus, je vous annonce que la valorisation de Citycable, si netplus devait investir dans Citycable, serait de 15 millions.

Ce préavis nous raconte une douce fable dans laquelle on nous dit que l'on va faire une prise de participation dans une entreprise qui va très bien, mais dont on n'a en fait aucune information. Tout cela pour un modeste 4 millions pour 10 % du capital. En deuxième page du préavis, entre deux grandes explications sur Swisscom, on nous explique aussi qu'une des conditions pour cet investissement sera que Citycable soit obligé d'utiliser les produits de netplus.

Mesdames et messieurs, tout ceci n'est pas net. La vraie histoire de ce préavis est qu'il s'agit effectivement d'une vente de Citycable à netplus. C'est premièrement une perte d'indépendance stratégique puisqu'avec 10 % du capital vous êtes minoritaire et ne pouvez prendre aucune décision par rapport à la direction d'une entreprise telle que netplus. Deuxièmement, c'est une perte d'indépendance opérationnelle puisque Citycable sera obligé d'utiliser les produits de netplus. Mesdames et messieurs, que se passera-t-il quand netplus prendra des mauvaises décisions et développera des produits qui ne seront pas bons ? En résumé, Citycable sera incapable d'empêcher de telles décisions puisque nous serons minoritaires et sera obligé d'utiliser ces outils et ces produits développés par netplus même s'ils ne sont pas bons. Et enfin, mesdames et messieurs, nous devons payer les pots cassés, le contribuable, à travers le Conseil communal devra mettre la main à la poche pour essayer de sauver la situation.

Je veux juste vous rappeler que nous avons eu cette situation il y a quelques années avec Citycable où l'un des produits utilisé venait d'une entreprise zurichoise et qui s'est révélé comme étant extrêmement mauvais. Ce qui a induit beaucoup de pertes financières pour Citycable avec également pas mal de pertes en termes de clients. Ce préavis nous fait donc perdre le contrôle de Citycable et c'est une très mauvaise affaire pour le contribuable lausannois. Citycable ne reçoit absolument rien pour les actifs qu'elle amène dans ce mariage, par exemple les 60 000 clients valorisés à 200 francs, si on prend la celle qui est appliquée à netplus.

Ce préavis semble ne pas donner le dessous des cartes. S'agit-il de sauver Citycable qui se trouve dans une situation très difficile ? Qu'on nous le dise ! S'agit-il de sauver netplus, qui se trouve dans une situation très difficile ? Qu'on nous le dise ! Le groupe UDC vous invite à refuser ce préavis dans la forme actuelle et invite la Municipalité à le représenter avec les informations suivantes : situation stratégique et économique de Citycable et netplus et quelles sont les raisons pour lesquelles les actifs de Citycable ne sont pas du tout valorisés dans le cadre de ce rapprochement. Enfin, quelles sont les alternatives possibles à ce rapprochement avec netplus.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Je tâcherai de ne pas céder aux soupçons valaisans ou à la théorie du complot que nous venons d'entendre par nos deux préopinants. Au contraire, les Verts vous encouragent fortement à soutenir ce préavis qui fait une proposition

intelligente et équilibrée, qui part du principe du gagnant-gagnant. Ce préavis offre à netplus, et surtout à Citycable et aux Services industriels, des développements intéressants pour les deux parties. Ils permettent, en l'occurrence pour les SIL, de faire un mouvement stratégique pour l'avenir de leur offre à la population lausannoise. Premièrement, ce préavis assure un avenir à Citycable pour au moins vingt ans. Et je pense que, nous tous ici, nous pouvons saluer cette volonté marquée de la Municipalité de garder ce service public en bonne forme et en bonne santé à l'intérieur des offres publiques de Lausanne. Et puis, ce préavis permet aussi d'assurer un retour sur investissements sur l'installation de la fibre optique que Lausanne a fait de manière tout à fait intelligente, et qu'il faut maintenant permettre d'asseoir, ce que ce préavis permettra notamment de faire.

Cette proposition « gagnant-gagnant » l'est aussi parce que netplus permettra d'offrir de nouveaux produits à Citycable, notamment de coupler internet avec le téléphone mobile par exemple, ce qui manque actuellement. C'est avec un partenariat comme celui qui est proposé par ce préavis que ce sera possible. Il n'est pas du tout question de céder Citycable, au contraire, l'objectif est vraiment d'assurer son avenir pour les vingt prochaines années. Et c'est sur cette conclusion et cette courte présentation que je vous encourage, encore une fois, à soutenir ce préavis et je laisserai M. le municipal corriger certains des chiffres de M. Moscheni qui étaient absolument faux.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Le groupe PS soutiendra la prise de participation de Citycable dans la société netplus, notamment, parce que cela assurera à Citycable de rester compétitif dans un domaine où la concurrence est très forte. Je ne répéterai pas ce que mes préopinants ont déjà dit, mais bien entendu cela soutient la volonté communale d'acheminer la fibre optique dans toute la commune par le biais de Lausanne Fibre Optique, une compagnie que Citycable finance. Cela permettra aussi d'assurer l'avenir des emplois de Boisy TV, avec donc des retombées au-delà de Citycable lui-même. Et finalement la prise de participation de Citycable dans netplus est bénéfique pour les habitants lausannois, cela a été évoqué dans le cadre d'une amélioration des produits, de la télévision et de la téléphonie. On notera en particulier la possibilité de pouvoir bloquer les appels indésirables, ce qui est pragmatiquement très utile pour les Lausannois à l'heure actuelle. Donc pour toutes ces raisons, le groupe PS soutiendra le préavis.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Les propos de MM. Moscheni et Gaudard m'obligent à réagir. A entendre M. Gaudard, on a l'impression que la Ville est en train de perdre le contrôle sur Citycable comme s'il y avait dans netplus S.A. des sortes de pieuvres capitalistes prêtes à s'emparer du service multimédia de la Ville. Mais, monsieur Gaudard, lisez en page 6 du préavis la structure de l'actionariat de netplus. On trouve : Télévision Sierre S.A., Société électrique des forces de l'Aubonne, Société électrique de la Vallée de Joux ; croyez-vous vraiment que ce sont ces petits acteurs régionaux qui vont mettre en danger l'indépendance de Citycable ?

Cette accusation paraît bien éloignée de la réalité, mais quitte à fonctionner avec des soupçons et des accusations d'arrière-pensées, moi j'en ai une : c'est que vous ne voulez pas de développement de Citycable, mais un immobilisme dans un secteur qui évolue pourtant rapidement sur le plan technologique ce qui signifie, à terme, que Citycable ne serait plus concurrentiel par rapport aux acteurs privés et perdrait des clients. Et j'ai bien l'impression que c'est cela que vous voulez au fond, couler Citycable pour mieux laisser les acteurs privés occuper ce marché des télécoms. C'est pour cela que j'ai commencé mon intervention en faisant référence à la volonté de vos deux groupes, l'UDC et le PLR, de privatiser entièrement Swisscom tel que l'a proposé l'année passée une motion au Parlement fédéral. Je pense que M. Pidoux répondra de façon plus documentée que moi à vos critiques, n'étant pas un expert du dossier. Mais disons que vos accusations étaient tellement outrancières que je me vois forcé d'y répondre.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais répondre à quelques points qui ont été mentionnés par la gauche dans le cadre de ce débat. La première chose, je veux bien que mes

chiffres soient remis en question, mais, madame Porchet, les chiffres sont têtus et on peut en discuter si vous le désirez, mais une valorisation est un chiffre et la méthode peut être appliquée à Citycable comme elle est appliquée à netplus. Et comme il n'y a aucune manière de savoir exactement comment netplus est valorisée, je ne vois pas pourquoi on ne peut appliquer la même méthode à Citycable.

Deuxièmement par rapport à M. Buclin qui nous parle d'immobilisme et de grands complots, mais monsieur Buclin, c'est vous qui êtes aveugle. Vous voulez simplement dépenser de l'argent pour investir dans quelque chose dont on n'a aucune idée où l'on va. Je ne sais pas si vous avez de l'argent vous-même, mais quand vous achèterez un appartement, vous voulez tout de même avoir les plans avant d'y investir. Dans ce cas-là, on n'a aucune idée de ce qui se passe avec netplus. On ne sait pas exactement quels sont les fonds propres, quel est le rendement et si ces gens sont en train de développer maintenant des nouvelles technologies et dans quelle direction. Tout ce que l'on nous dit, c'est faites-nous confiance. Je crois que comme conseillers communaux, il faut être un peu plus que simplement des moutons de Panurge et poser les bonnes questions.

Maintenant, si on ne peut pas avoir les réponses, libre à vous, majorité, de simplement suivre à l'aveugle et de continuer dans une stratégie qui, je vous le rappelle, est déjà dans une situation compliquée puisque vous nous dites que Citycable va très bien, que nenni, Citycable perd des clients. Il est fortement sous pression à cause d'un autre acteur du service public qui est Swisscom. Si vous avez lu le préavis, vous vous rendez compte qu'il y a une grande diatribe qui est faite sur ce méchant Swisscom. Monsieur Buclin, vous pouvez raconter tout ce que vous voulez par rapport à une approche, je dirais, un petit peu ancienne de comment tout se passe dans le monde du marché. Mais aujourd'hui, Citycable a effectivement besoin d'une réorganisation et d'une réorientation stratégique. Cela fait partie de ces activités dans lesquelles la Ville de Lausanne a cru bien faire en investissant dans un marché qui est compétitif. On essaye peut-être maintenant de sauver les meubles, mais si c'est le cas qu'on nous le dise. Et surtout, si on veut sauver ce qui peut encore l'être, que ce soit fait de façon intelligente et non pas à l'aveugle.

M. Henri Klunge (PLR) : – A l'heure où des grandes entreprises comme Google et Facebook vendent les données de leurs clients, Lausanne donne ses clients et leurs données. Elle fait encore mieux, elle paie pour les donner. Alors, je veux bien concevoir que Citycable doit rentrer dans l'actionnariat de netplus pour être sauvé. Le Conseil communal a décidé que l'on devait avoir un service public de téléphonie et d'internet, mais rentrer dans l'actionnariat de netplus, c'est aller à l'encontre de ce principe. C'est pour Citycable perdre son indépendance et c'est pour cela que l'on doit s'y opposer. Vous allez à l'encontre de ce que le Conseil communal a voté.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je pense qu'il est utile, à ce moment-là du débat, de se poser toutes ces questions-là, du point de vue non pas de netplus, non pas de l'éventuelle indépendance de la Ville par rapport à d'autres acteurs, mais du point de vue de Citycable. Citycable a besoin de disposer de produits fiables et attrayants pour sa clientèle. Il y a un objectif qui ne semble avoir été contesté par personne, c'est que l'on doit préserver Citycable, et donc pour qu'il continue à disposer d'une base de clients importante, les produits que la Commune offre à travers ce nom commercial doivent être attrayants.

On nous l'a dit en commission – mais il semblerait que cela n'ait pas frappé tout le monde de la même manière – il n'y a aujourd'hui pas d'alternative à netplus fournissant des produits de qualité sur le marché suisse. Pour une simple et bonne raison, c'est que l'histoire de Citycable consiste à exploiter un réseau qui est limité géographiquement, avec une base de clients potentiellement en diminution puisque face à nous des prestataires, comme Swisscom ou comme UPC Cablecom, peuvent avoir un marketing généralisé pour sur toute la Suisse. Et ils peuvent garder leurs clients lorsque ceux-ci entrent et sortent du bassin de desserte de Citycable.

Evidemment, face à cela, nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes, il y a des citycables dans tout le pays, des téléreseaux qui ont tout à coup développé des offres internet via le téléreseau, puis de la fibre optique. Il y en a des tas. Et ils se sont tous posé la même question, et les réponses apportées sont du type de celle de netplus, à savoir la mutualisation des ressources pour développer des solutions commerciales. Encore une fois, je suis très étonné de la remarque de M. Klunge, je crains qu'il n'ait pas tout à fait compris le montage. Nous ne vendons rien, nous achetons – et il se trouve qu'il faut entrer au capital pour le faire – les prestations, la possibilité de mettre à disposition des clients de Citycable la fameuse box de netplus, les services téléphoniques, la plateforme de service téléphonique développée par netplus, etc. Les produits resteront des produits Citycable, fournis par la société aux clients desservis dans la zone de Citycable.

La question qui se pose, et qui aurait peut-être pu être creusée en commission, est quelle est la vraie alternative devant laquelle nous sommes placés ? Or il n'y en a pas de crédible hormis netplus ou continuer ce qu'a fait Citycable jusqu'à maintenant, c'est à dire essayer, avec ses ressources relativement maigres, ses frais fixes évidemment importants puisque ce n'est pas à M. Moscheni que j'apprendrai que c'est évidemment plus facile de répartir des frais fixes sur 200 000 que sur 60 000 clients – de développer nos solutions autonomes avec nos propres petites solutions lausannoises. Nous avons essayé, cela ne marche pas très bien et on choisit donc des solutions mutualisées, c'est le seul et unique objectif de ce préavis.

On peut regretter qu'arrivant relativement tard dans cette affaire, la Ville de Lausanne doit prendre une participation au capital, assortie d'agios qui font qu'effectivement le coût de revient de l'action est relativement élevé, puisque d'une certaine façon on paie les investissements consentis par le passé par les gens qui ont eu le courage de mutualiser avant nous. Mais enfin, monsieur Klunge, le vrai risque sur notre indépendance est de ne rien faire. Parce qu'à ce moment-là on sera indépendant mais mort, la bouche ouverte et la langue tirée. Parce que l'on continuera à avoir des produits difficiles à maintenir, avec une base de clients relativement faible à l'échelle de cette industrie-là, face à des gens qui gèrent pour certains des millions, pour d'autres des centaines de milliers de clients. Nous aurons évidemment toujours de la peine à régater et on gardera notre belle indépendance, mais en revanche on sera mort.

L'autre chose, et là on est à mon avis dans la fantaisie, c'est de faire croire qu'accepter aujourd'hui ce préavis serait vendre ou préparer la vente de Citycable à netplus, ce n'est pas possible, comme nous l'avons évoqué en commission, pour différents motifs. Le premier, c'est qu'aujourd'hui Citycable n'est pas une entité, c'est un service de la Ville. Donc évidemment pour le vendre il faudrait commencer par en faire une société ou sortir les actifs du patrimoine administratif. Le deuxième point, c'est que, comme on l'a aussi expliqué en commission mais qu'il semble que parfois ça ne veuille pas rentrer, le fait que la société Citycable continue son exploitation sur le modèle actuel est absolument nécessaire pour rentabiliser les investissements consentis dans Lausanne Fibre Optique. C'est un peu compliqué, mais enfin on investit dans un réseau et cela ne marche que parce que l'on a une base de clients qui est celle de Citycable qui permet de rentabiliser ces investissements. Le jour où, effectivement, on vendrait ou on supprimerait Citycable, eh bien les investissements dans Lausanne Fibre Optique décidés en 2012 n'auraient plus aucun sens, ce serait quasiment impossible de les rentabiliser. Et effectivement, on abandonnerait la partie à Swisscom, ce que je crois, personne ne veut faire dans ce Conseil.

Il faut donc relire précisément le rapport de commission, nous sommes simplement en train de nous doter de produits performants pour Citycable. Et si vraiment tout le monde veut garder une offre lausannoise d'accès à internet en mains de la Ville, eh bien il faut voter ce préavis. Monsieur Moscheni, ça confine à la blague. « Nous n'avons aucune information » vous êtes-vous permis de dire, cher collègue, sur les états financiers, la structure et le fonctionnement actuel de Citycable. Mais enfin, ouvrez les comptes de la Ville, ouvrez le rapport de gestion, faites même des interpellations, ou des postulats puisqu'il semblerait que c'est la mode, mais venir ici à la tribune nous dire que l'on n'a aucune information en tant

que conseiller communal sur le fonctionnement de Citycable, je ne sais plus où on est, mais pas dans la société de l'information.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je constate que chacun a une lecture très personnelle de ce préavis, mais celle qu'en font MM. Moscheni et Klunge me semble tout à fait objective. Et puis d'autre part, je ne sais pas ce que M. Buclin a contre le capitalisme, les patrons, les investisseurs, les promoteurs, mais à chacune de ses interventions il se croit obligé d'accuser les contributeurs d'impôts de tous les maux que Lausanne comporte. C'est incroyable de l'entendre mais je ne bois même pas du petit-lait, ça me fait vraiment mal au ventre pour les gens qui investissent à Lausanne. Alors si lui il a lu ce préavis, moi je l'ai lu trois fois tout comme l'excellent rapport de la rapportrice, et j'aimerais quand même connaître les raisons qui ont incité la Municipalité à ne pas nous fournir un bilan de netplus. Ce n'est tout de même pas grand-chose que de demander un bilan d'une société dans laquelle on va acheter pour 4 millions d'actions. Alors je ne sais pas ce que cela nous cache, mais en tant que patron électricien depuis vingt-sept ans, je dois présenter un bilan chaque année et j'ai ici quand même un petit doute par rapport à la santé économique de cette société. Nous allons peut-être mettre 4 millions dans un canard boiteux, alors si cela ne gêne pas M. Buclin, moi ça me pose un gros problème. La situation économique de la Ville ne nous permet pas de telles fantaisies, on va au devant d'une période d'austérité. Je ne sais si vous êtes au courant de la situation conjoncturelle en dehors de ces murs, mais on voit que tous les secteurs d'activité vaudois sont touchés par une conjoncture qui est de moins en moins bonne. Les recettes fiscales vont être de plus en plus mauvaises et donc pour quelles raisons irait-on injecter 4 millions dans une société alors que l'on nous parle de réorganiser les Services industriels en 2018. Et là j'attends une réponse de M. Pidoux à ce sujet. Pour toutes ces raisons et tous ces managements dans ce préavis, le groupe PLR le refusera.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais ramener un petit peu de factuel dans ce débat. M. Gaillard, estimé collègue, nous parle de Citycable et de sa situation. Eh bien, monsieur Gaillard, vous avez une vue assez pessimiste de la situation. Vous nous parlez de : « ... on ne peut pas faire autrement... il faut absolument bouger même si on ne sait pas exactement dans quelle direction ... la possibilité d'utiliser.. ». Mais si vous aviez lu le préavis, monsieur Gaillard, vous auriez lu que ce n'est pas la possibilité, c'est l'obligation d'utiliser, ce qui est un peu différent, en tout cas d'après ma compréhension. Mais je vous laisse parler et nous expliquer la différence, d'après-vous, entre « possibilité » et « obligation ». Peut-être n'a-t-on n'a pas suivi les mêmes cours de français.

J'aimerais aussi repositionner la discussion sur la vue de netplus de cet accord. Quatre millions tombent dans la caisse, 60 000 clients gratuitement avec l'obligation d'utiliser mes produits, mesdames et messieurs, c'est la fête. Si j'étais netplus, je dois dire que ça serait une soirée avec viande séchée valaisanne ce soir... Monsieur Gaillard, je pense qu'effectivement l'immobilisme n'est pas une solution. Vous avez tout à fait raison, c'est un marché qui bouge très vite et dans lequel je pense que la Ville a pris certaines mesures trop tard. Est-ce lié à une certaine gouvernance au niveau des SIL qui fait peut-être défaut ? Je voudrais juste vous rappeler que cela fait plusieurs années que la droite, et l'UDC en particulier, réclame un directeur aux SIL et on nous explique que cela ne sert à rien, malgré que ce soit le seul endroit où l'on ait simplement un municipal qui gère toute cette structure dans toute la Romandie et dans toute la Suisse. Peut-être que nous avons là un cas bien clair de problème de gouvernance. Soit ! On ne va pas discuter de ce point-là, maintenant il faut savoir qu'est-ce que l'on fait avec Citycable.

Mesdames et messieurs, je voudrais juste vous rappeler un dicton auquel je tiens beaucoup, saint Augustin disait « il vaut mieux boiter dans la bonne direction que courir dans la mauvaise ». Mesdames et messieurs, ce soir nous courons peut-être dans la mauvaise, nous n'avons aucune information sur netplus, aucune idée de sa stratégie de développement, aucune idée de sa structure en termes financiers, et vous voulez que l'on investisse 4 millions, qui ne sont que de l'argent pour vous, mais peut-être que les contribuables auront une autre vision. Et on va également perdre totalement notre indépendance. Soixante mille clients, dont

moi, je déclare mes intérêts, je suis client de Citycable, allons être obligés d'utiliser les produits de netplus, même si ceux-ci ne seront pas bons. Est-ce que ceci est une bonne décision ? Je ne le pense pas et je vous invite à refuser ce préavis, non pas pour empêcher Citycable d'avoir une stratégie, mais surtout pour que Citycable ait une stratégie qui soit fondée sur des faits et une analyse qui soit faite en profondeur.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je vous ai bien écoutés. Je ne suis pas un grand spécialiste des chiffres, mais par contre les discours que j'entends ce soir, de la gauche de ce Conseil, me font penser à une certaine époque d'une compagnie qui s'appelait Swissair. On nous a dit : il faut absolument acheter, vous comprenez, il faut qu'on se développe, etc... oui, eh bien ils ont acheté tous les canards boiteux qu'ils pouvaient puis ont fait faillite et c'est quand même les contribuables qui ont payé. Et j'ai quand même l'impression malheureusement que c'est exactement dans quel mur on va.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je crois que je vais me borner à répondre à M. Moscheni sur un point. Oui, monsieur Moscheni, je crois que nous avons les deux raisons. Vous avez parfaitement raison, je n'ai aucune intention de le nier, c'est relevé dans le rapport et dans le préavis, les sociétés ou les entités qui entrent au capital de netplus s'engagent à commercialiser uniquement leurs produits. En revanche, j'ai aussi raison dans le sens où, dans notre position, nous ne pouvions pas le faire précédemment. Nous avons pu commencer à le faire dans la perspective de devenir actionnaire, nous achetons le droit de les commercialiser que nous n'aurions pas eu autrement. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de faire des procès en vérité alternative dans la mesure où tout ça est noir sur blanc dans les textes. Je me bornerai à relever une deuxième chose, c'est la différence d'argumentation entre vous, monsieur Moscheni, que je peux rejoindre sur le fond. Vous reconnaissez la nécessité pour Citycable d'investir pour développer de nouveaux produits, avoir des produits au top de ce qui se fait aujourd'hui sur le marché pour conserver, voire développer sa base de clients. Je crois que c'est ce que vous avez dit, vous avez parlé d'un domaine qui bouge vite et de la nécessité d'innover et d'investir.

De l'autre côté, M. Gaudard nous parle d'austérité, renvoie à 2018 et à une réorganisation des Services industriels pour entreprendre quoi que ce soit. Je me contente ici de relever que ce sont deux appréciations diamétralement opposées. D'une part quelqu'un qui dit : certes il faut bouger, il faudrait courir dans la bonne direction, pour reprendre votre adage, mais on voudrait être sûr que ce soit la bonne direction. Et de l'autre côté, quelqu'un qui nous dit : par peur de boiter dans la mauvaise ou de courir dans la bonne, restons simplement sur notre tabouret. Peut-être que la vérité est quelque part entre les deux et que l'on nous propose, ce soir, simplement la moins mauvaise des solutions. Celle qui permettra à Citycable, face à une certaine urgence due à la transformation rapide de ce marché, de rester compétitif et de conserver sa base d'abonnés, voire éventuellement de la faire croître. Parce que, oui monsieur Moscheni, j'ai une vision relativement réaliste de la situation de Citycable, elle aussi est décrite noir sur blanc dans le rapport, nous ne sommes pas exactement en train de gagner des abonnés. Et si, encore une fois, nous sommes tous sincères dans ce Conseil, nous nous targuons de vouloir sauver Citycable et le service public communal de l'internet, eh bien il faut absolument donner les moyens à ce service de développer les bons produits et les offrir à ses clients, sinon effectivement il mourra d'inaction et non pas de surinvestissement.

M. Jean-Pascal Gendre. (PLR) : – On l'a finalement tous compris, un Citycable indépendant me semble de plus en plus être une utopie. Une utopie dans une réalité d'un marché qui se concentre, qui nécessite de plus en plus de moyens pour assurer son développement et sa place dans le marché. M. Gaillard nous dit, à juste titre finalement, qu'il est nécessaire de trouver un accord, de renforcer notre position avec d'autres. C'est l'alternative qui a été trouvée. Sur le fond d'une recherche d'une alternative pour renforcer la position de sa société, c'est souvent un choix auquel les entrepreneurs sont confrontés, et je crois que c'est une démarche devant être faite.

Où j'ai un tout petit peu de peine, et peut-être que M. le municipal pourra me répondre, c'est que j'ai l'impression que l'on n'a étudié qu'une seule alternative. Alors je vais peut-être dire un grand mot pour l'extrême gauche de ce parti, mais je n'ai pas lu dans ce rapport qu'une alternative à un accord avec Swisscom avait été étudiée. J'aurais donc aimé savoir si cette alternative avait été envisagée et quelles avaient été, le cas échéant, les conclusions.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Vous m'excuserez d'avoir un propos éventuellement un peu désordonné, je vais vous répondre au fil des notes que j'ai prises, et je vous remercie de votre intérêt pour cette question. Je voudrais, en guise d'introduction, souligner que M. Moscheni est peut-être victime d'une illusion d'optique. C'est un professionnel des affaires, et dans son travail de milicien au Conseil communal, il a tendance à penser que ses interlocuteurs à la Ville de Lausanne, c'est à dire la Municipalité et l'Administration, sont comme lui lorsqu'il est conseiller communal, des miliciens ou des amateurs. Je voudrais souligner que tel n'est pas le cas. Il y a un certain nombre de professionnels aux Services industriels, quoi que vous pensiez de l'amateurisme de la Municipalité ou spécialement du municipal en charge. J'espère que nous avons pu vous le prouver lors des travaux de la commission, mais manifestement ce n'est pas forcément entré dans toutes les oreilles. Peut-être que l'adage selon lequel « il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre » s'applique ici.

M. Gaudard, vous vous étonnez que cette société dans laquelle nous voulons entrer ne verse pas de dividendes. C'est très simple, cela figure dans les statuts de la société qui s'appelle une société de partenaires : il est précisément prévu qu'elle ne fasse pas de bénéfices puisqu'elle va les réinvestir dans le développement de produits et dans des rabais faits à ses partenaires. Nous ne sommes donc pas dans un modèle capitalistique lié à la distribution de dividendes. Nous sommes précisément associés à des partenaires dans une logique de mutualisation, et c'est une des raisons essentielles pourquoi nous avons choisi netplus. Cette dernière société fournit à la fois des services, du développement et de la recherche mais aussi, comme l'a dit M. Gaillard, car son choix est lié à une logique géographique.

Je crois que plusieurs d'entre vous l'ont dit, le problème de Citycable, c'est qu'il ne s'adresse, en l'état, qu'à des Lausannois. Lorsqu'ils quittent l'aire de desserte de Citycable, ils sont évidemment obligés de l'abandonner. En revanche, lorsqu'il y aura l'assise géographique romande qui est fournie à travers le partenariat avec netplus, les gens pourront évidemment rester des clients de Citycable et/ou de netplus. A ce point-là, je voudrais sinon trancher, prendre au moins une position dans le débat sur l'obligation d'utiliser des produits netplus. Il est évident que tous les Lausannois qui sont actuellement des clients de Citycable vont le rester. Ceux qui prendront des produits netplus seront les nouveaux clients acquis à partir de ce partenariat. Et ces nouveaux produits seront intéressants aussi pour les Lausannois, comme nous l'avons dit en commission, puisque un certain nombre de dispositifs liés, soit ces boucliers anti-spams, soit le développement d'une offre mobile, pourront être explorés et concrétisés dans le contexte de ce partenariat avec netplus. Nous ne sommes donc certainement pas en train de nous faire rouler dans la farine, mais de développer une logique de partenariat avec des gens qui sont des professionnels et avec lesquels nous nous comportons en professionnels.

Deuxième point très important que l'intervention de M. Gaudard permet de souligner, qui est revenu dans plusieurs autres interventions. Il faut bien différencier ce qui est de l'ordre de l'infrastructure et ce qui est de l'ordre des produits commerciaux. Lorsque vous avez voté, en 2012, le préavis qui a conclu un partenariat avec Swisscom pour construire en coopération un réseau de fibre optique, c'était une logique d'infrastructure et de mutualisation. Il a toujours été dit, cela a été thématiqué dans les discussions de commission et de ce Conseil, que sur la logique commerciale et les produits nous allons rester concurrents de Swisscom.

Ce qui me permet de répondre à la dernière question de M. Gendre : bien entendu nous avons évalué et fait évaluer par des consultants professionnels – puisqu'il y a aussi des professionnels qui sont contactés par les Services industriels – les différents partenariats

possibles. Toute une série de scénarios ont été mis en place pour savoir quelle était la bonne logique de partenariat. Et un célèbre consultant, internationalement reconnu, nous a fait une petite liste, une hiérarchie, une analyse des business plans et des évaluations stratégiques possibles, sur quelle sorte de partenariat avec qui. Alors pour être partenaires, il faut évidemment que les autres soient d'accord avec nous, c'est un premier critère. Ensuite, du point de vue de Swisscom, il n'y a pas d'intérêt de partenariat au niveau commercial avec les petits câblo-opérateurs. Ils veulent bien conclure des partenariats dans la construction des réseaux, ce n'est pas le cas dans la logique commerciale. Ils s'estiment (et sont) probablement suffisamment puissants et créatifs pour assurer leurs activités commerciales eux-mêmes.

En revanche, on sait que d'autres acteurs, nationaux et internationaux, auraient pu être des partenaires. Nous avons évalué ces partenariats et celui qui tombe sous le sens c'est le plus grand des câblo-opérateurs en Suisse, c'est à dire Cablecom UPC. Là aussi, nous avons évalué et même échangé avec Cablecom qui n'était pas intéressé par un partenariat avec les Services industriels. En tout cas pas dans la logique que nous aimerions garder de servir les Lausannois avec des produits lausannois, ou en tout cas développés conjointement avec Citycable. Et il restait, effectivement, netplus. Peut-être faut-il rappeler que, comme l'a dit M. Moscheni, la relation de Citycable avec netplus est relativement ancienne puisque nous avons d'ores et déjà maintenant, au rang des produits que nous offrons aux Lausannois, la fameuse box de télévision interactive qui a remplacé une première tentative probablement technologiquement trop ambitieuse. C'est un des indices que le partenariat avec netplus est bien choisi, cette boîte de télévision interactive est classée au premier rang dans le comparatif suisse des prestations dans ce domaine ; elle est considérée comme la plus stable et la plus facile à utiliser.

Je suis toujours étonné que ces gens qui sont de tellement bons connaisseurs de la logique capitaliste trouvent curieux que l'on doive payer pour entrer au capital d'une société. Je n'ai jusqu'à maintenant pas trouvé tellement d'autres alternatives, et il ne semble pas qu'amener un certain nombre de clients soit considéré comme un paiement suffisant pour entrer dans netplus. Pourquoi ? Nous avons dit en commission (et je suis obligé de déplorer une amnésie aussi sélective), pourquoi nous payons ce montant et pourquoi nous entrons avec ce pourcentage. C'est à la suite des négociations tenues avec netplus, mais aussi sous l'égide de valorisations qui ont été faites par des professionnels qui nous ont dit que l'agio, selon leur méthode, devait se calculer de cette manière-là. Pourquoi ? Parce que nous entrons par rapport à la base capitalistique et des activités de netplus, après les partenaires fondateurs. Je ne crois pas qu'il y ait là quelque chose de si aberrant aux yeux des personnes qui chérissent l'économie capitaliste. Dans ce sens-là, il y a effectivement eu des négociations, il n'était pas possible pour Lausanne d'entrer à 1 % dans le capital de netplus pour bénéficier ensuite, pour ses 60 000 clients, de l'ensemble des prestations. Il n'était pas non plus possible, pour la Municipalité, de vous proposer un préavis où nous aurions eu une entrée au capital qui corresponde au ratio des clients des deux parties, nous aurions, à ce moment-là, basés sur la valorisation fournie par les professionnels, dû vous demander beaucoup trop d'argent. C'est donc un équilibre qui a été savamment dosé, que vous l'aimiez ou non.

Autre point très important que nous voudrions souligner concernant la logique de la mutualisation qui est celle d'un travail en commun entre des câblo-opérateurs. Ces derniers ont des télé réseaux ou fournissent des produits sur des télé réseaux. La Ville de Lausanne, avec le réseau hybride et le nouveau de fibre optique, traverse effectivement une période difficile parce que pour l'instant on doit les faire cohabiter. Mais évidemment nous désirons raccourcir cette période et c'est la raison pour laquelle nous devons trouver aujourd'hui des bonnes solutions. Alors certains trouvent que ça va trop vite et d'autres pensent le contraire. Je vous rappelle aussi que la Ville de Lausanne est actionnaire d'une société qui s'appelle Boisy TV S.A. et qui dispose de la station de tête, c'est à dire de la capacité de recevoir des signaux satellites. L'entrée au capital de netplus consolide les activités de Boisy qui va pouvoir fonctionner comme station de tête redondante, avec l'autre qui est liée à netplus. Netplus fonctionnera, sans boiter, sur ces deux stations de tête qui seront, l'une à Lausanne,

l'autre en Valais. C'est encore une façon de consolider le partenariat et fournir la sécurité de réception nécessaire aux téléspectateurs. La station de tête permet de capter et de transformer ces signaux télévisés et de les diffuser sur le câble non seulement lausannois, mais sur celui des partenaires de netplus. Il y a donc des attaches solides qui sont en train de s'élaborer là aussi.

Pour finir, je crois qu'il faut discuter du rythme et de la réorganisation des Services industriels, sur laquelle s'interroge, à juste titre, M. Gaudard. Nous avons eu l'occasion de le dire, à la fois à l'interne et probablement lors de commissions permanentes, il est important dans le contexte qui s'annonce que nous réfléchissions à la structure des Services industriels dans le domaine électrique, mais aussi thermique, gazier et du chauffage à distance, et du multimédia. Cette réflexion est en cours, elle est faite de façon professionnelle et participative avec les chefs de service nouveaux qui ont été nommés et avec les collaborateurs des Services industriels. Cette réorganisation prendra son effet dès le 1^{er} janvier 2018 et il est évident que la logique du partenariat dans le domaine des prestations commerciales du multimédia est une pièce essentielle de cette réorganisation. Il y aura un regroupement des activités commerciales multimédia et énergétiques qui va permettre de développer des synergies. Et lorsque nous aurons un partenariat avec netplus, une partie de ces activités commerciales seront évidemment partagées avec eux. Ce qui veut dire que, du point de vue des collaborateurs de la Ville, nous allons pouvoir diversifier leur cahier des charges, les retenir à l'intérieur de l'Administration communale, et faire en sorte que leur descriptif de poste puisse être développé dans les domaines multimédia et de l'énergie. C'est donc, du point de vue de l'agencement des calendriers, bel et bien maintenant qu'il faut conclure ce partenariat avec netplus, pour des raisons d'organisation, d'autant plus liées aux succès de la société netplus. Plus nous attendons, plus l'entrée au capital sera chère.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je demande simplement le vote nominal.

La discussion est close

M^{me} Alice Genoud (Les Verts), rapportrice : – Les trois conclusions ont donc été votées en bloc. Il y a eu 6 pour, 4 contre et 1 abstention.

Vote

Le président : – Il y a une demande de vote nominal. Il y a-t-il cinq conseillères et conseillers qui l'appuient ? C'est largement le cas. Le vote sera nominal. Nous allons donc voter ces trois conclusions en bloc, à moins que quelqu'un s'y oppose, ce qui ne semble pas être le cas. Nous allons donc voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent ces trois conclusions votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent votent non. Les autres s'abstiennent et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont votés oui : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Valéry Beaud, Quentin Beausire, Véronique Beetschen, Aude Billard, Géraldine Bouchez, Arnaud Bouverat, Vincent Brayer, Alix Olivier Briod, Hadrien Buclin, Claude Calame, Carine Carvalho Arruda, Muriel Chenaux Mesnier, Xavier Company, Pierre Conscience, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Louis Dana, Jean-Michel Dolivo, Daniel Dubas, Johann Dupuis, Séverine Evéquo, Romain Felli, Benoît Gaillard, Alice Genoud, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Alain Hubler, Robert Joosten, Musa Kamenica, André Mach, Céline Misiego, Philippe Mivelaz, Laurence Mundinger-Jaccard, Sarah Neumann, Barbara Pagés, Roland Philippoz, Léonore Porchet, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Karine Roch, Vincent Rossi, Yvan Salzman, Marie-Thérèse Sandra, Gianni-John Schneider, Namasivayam Thambipillai, Thanh-My Tran-Nhu, Marlène Voutat, Anna Zürcher

Ont voté non : M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Florence Bettschart-Narbel, Maurice Calame, Matthieu Carrel, Jean-Luc Chollet, Xavier de Haller, Thérèse de Meuron, Nicola Di Giulio, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Guy Gaudard, Henri Klunge, Françoise

Longchamp, Mathieu Maillard, Axel Marion, Philippe Miauton, Anita Messere, Fabrice Moscheni, Jacques Pernet, Sandra Pernet, Bertrand Picard, Henri Ricart, Sandrine Schlienger, Diane Wild

Se sont abstenus : M^{mes} et MM. Jean-François Cachin, Jean-Marie Fürbringer, Jean-Pascal Gendre, Graziella Schaller, Stéphane Wyssa

Par 50 oui, contre 24 non et avec 5 abstentions, vous avez accepté les trois conclusions de ce préavis. Et cet objet est traité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/6 de la Municipalité, du 9 mars 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.– pour permettre une prise de participation de 10% dans la société netplus.ch S.A., à porter au bilan des Services industriels sous rubrique 77.120 « Participation au patrimoine financier » ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2017 de CHF 200'000.–, à porter sur la rubrique 77.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », pour couvrir les coûts d'intégration (interfaçage et migration) des systèmes de gestion de Citycable et de netplus ;
3. de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia » (282010) sur la rubrique 77.480 le montant des dépenses liées au crédit mentionné au point 2.

Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2017/08 du 23 mars 2017

Sports et cohésion sociale

Logement, environnement et architecture

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 7'500'000.- (y compris CHF 550'000.- du crédit d'études octroyé par votre Conseil dans le cadre du préavis N° 2015/59¹¹) pour l'assainissement des façades et de la toiture du bâtiment communal de la Vallée de la Jeunesse.

2. Le groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse

Le groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse a été réalisé en 1971¹² et comprend deux bâtiments (celui des classes et celui de la salle omnisports et de la piscine, qui abrite également un réfectoire). La conception de ces bâtiments se plie aux principes établis, à partir de 1965, par une commission réunissant autorités politiques, architectes et pédagogues, sous l'appellation CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires).

¹¹ Préavis N° 2015/59, du 27 septembre 2015, « Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'études (extension du compte d'attente). », Bulletin du Conseil communal (BCC), à paraître.

¹² Préavis N° 262, du 30 mai 1969, « Bâtiments scolaires de la Vallée de la Jeunesse et du Pavement. Construction de deux nouvelles écoles primaires. », BCC 1969, pp. 597-613.

Ce système constructif, visant une optimisation des coûts et de la rapidité de construction, a présidé à 25 réalisations à Lausanne, dans le canton de Vaud et dans d'autres cantons.

En plan, l'ensemble des salles de cours et des locaux de services sont disposés sur les quatre façades du bâtiment, autour d'un hall central comprenant un escalier à doubles voies. Les parois sont amovibles afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des usages.

Les quatre façades de chaque bâtiment sont constituées d'un rideau de verre, qui suit une composition rigoureuse, marquant la distinction entre les étages et l'emplacement des poteaux. Les ouvertures réduisent les huisseries métalliques au minimum, afin de maximiser l'apport de lumière, alors que les contrecœurs sont recouverts de plaque d'Eternit. Malheureusement, cette façon de faire ne permet pas une isolation performante. A cela s'ajoutent des toits plats qui nécessitent des travaux répétés afin d'en garantir l'étanchéité.

En 1987-1988¹³, le groupe scolaire a subi une première transformation. A cette occasion, une cafétéria est créée et des locaux spécialisés sont supprimés.

Dès août 1986, ces bâtiments ont été mis à la disposition de l'Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL). Puis, avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1992, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le bâtiment des classes (bâtiment A) a été transféré à l'Etat de Vaud. Le second bâtiment est resté propriété de la Ville¹⁴. Cependant, l'équipement fixe, ainsi que le mobilier du réfectoire ont été transférés à l'Etat de Vaud. La maintenance de l'équipement de cuisine, des machines et du mobilier, les réparations, voire le remplacement d'éléments, incombe au service immobilier et logistique de l'Etat. Un loyer annuel est perçu par la Ville.

En 1992, à la demande de l'Etat de Vaud, une adjonction est faite, reliant les deux bâtiments. Ce nouveau volume se compose de deux niveaux de portacabines disposés sur une plateforme en béton armé, laissant un dégagement de circulation au niveau du sol.

En 2004, des travaux de mise en conformité et de réaménagement du réfectoire ainsi que des transformations dans le reste du bâtiment ont fait l'objet d'une demande de crédit, pour un montant de CHF 650'000.-¹⁵.

3. Etat des installations et études

Après plus de quarante ans d'utilisation, ce groupe scolaire a besoin d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Les éléments de la façade ne remplissent plus leur rôle d'isolation et d'étanchéité, il en va de même de la toiture. Les déperditions thermiques sont importantes, de même que les infiltrations d'eau. Cependant, en raison même du mode de construction, une intervention dans des bâtiments CROCS ne va pas sans poser de problèmes, d'autant plus que l'ensemble du groupe scolaire a obtenu la note 3 (objet intéressant au niveau local) au recensement architectural du canton de Vaud, le 14 juin 1995. Les travaux doivent, par conséquent, ne pas altérer les qualités architecturales qui ont justifié cette note.

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont lancé en 2011 un concours de projet et concours d'idées pour l'assainissement des façades de leur bâtiment respectif. Dit concours a fait l'objet d'une communication à votre Conseil et d'une ouverture de compte d'attente pour un montant de CHF 220'000.-¹⁶. En octobre de la même année, un lauréat était désigné. Sur la base du projet primé, l'Etat de Vaud a entrepris des études complémentaires, puis, en 2013, les travaux d'assainissement de son bâtiment. Ces travaux ont été achevés en 2015.

¹³ Préavis N° 56, du 4 février 1987, « Enseignement professionnel. Attribution de l'école de la Vallée de la Jeunesse à l'Ecole professionnelle commerciale (EPCL). Divers travaux d'aménagement et création d'un restaurant-caféteria », BCC 1987, tome I, pp. 443 ss.

¹⁴ Préavis N° 127, du 28 septembre 1995, « Formation professionnelle. Transfert des bâtiments lausannois d'écoles professionnelles à l'Etat de Vaud », BCC 1996, tome I, pp. 627-658.

¹⁵ Préavis N° 2004/13, du 8 avril 2004, « Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse. Transformations intérieures. Mise en conformité et réaménagement du réfectoire. », BCC 2004-2005, tome I, pp.693-698.

¹⁶ Communication du 15 avril 2011, BCC 2010-2011, tome IIa, pp. 673-674.

De son côté, la Municipalité, dans le cadre de la planification des investissements, a décidé une exécution des travaux en 2017 et 2018 et, sur la base de l'expérience de l'Etat de Vaud lors de l'assainissement de son bâtiment, de procéder à des études dans les domaines du renforcement de la structure, de la résistance sismique, du traitement des bétons, de la ventilation, de l'éclairage, de la protection contre le feu, puis d'élaborer le cahier d'appel d'offres et, ainsi, de disposer des chiffres les plus précis possibles. Ceci a nécessité d'augmenter le compte d'attente, ce que votre Conseil a approuvé dans sa séance du 2 février 2016¹⁷.

4. Description des travaux

Les études citées au chapitre précédent ont permis de chiffrer le coût d'un assainissement complet du bâtiment (toiture, façades, ventilation, système électrique, installations sanitaires) et de déterminer le degré d'urgence des divers travaux à entreprendre. La priorité a été mise sur l'assainissement de l'enveloppe du bâtiment et sur l'étanchéification de la toiture.

4.1 Façades

La structure primaire verticale du bâtiment porte une charpente métallique à laquelle sont accrochées les façades (dites façades-rideaux). Au niveau du rez-de-chaussée, les façades ouest et sud sont entièrement vitrées afin de donner de la lumière à la cafétéria et à la piscine. Au dessus, elles sont constituées d'allèges en fibrociment grisâtre recouvrant une couche d'isolation et de fenêtres ouvrantes, placées sur des panneaux de 2.4 m de large, caractéristiques des réalisations CROCS. Posée en 1971, la couche d'isolation est en fin de vie, de plus, le matériau utilisé et son épaisseur ne répondent plus aux normes actuelles en matière d'efficacité énergétique. Quant aux vitrages, simples, ce sont de véritables passoires énergétiques¹⁸, qui sont également en fin de vie.

La nouvelle façade, tout en gardant le principe de la façade-rideau, incorporera de nouveaux éléments techniques et architecturaux lui permettant une meilleure efficacité énergétique. Les travaux prévoient la dépose et l'évacuation des éléments de façade, la récupération des cadres porteurs et celles des cadres de fenêtres. Un soin marqué sera donné au traitement et à l'élimination des allèges en fibrociment¹⁹. Les cadres porteurs, constituant la façade, seront donc récupérés et recouverts d'une nouvelle isolation, d'une composition différente et d'une épaisseur plus importante que la précédente, qui ne sera pas directement recouverte par la surface de protection. En effet, entre ces deux surfaces, un vide de 3 cm sera laissé, créant une ventilation naturelle empêchant la condensation de se former aux points sensibles. Quant au revêtement des allèges, le fibrociment sera remplacé par du verre feuilleté noir. Sur les façades ouest et sud, des pastilles circulaires en laiton de diamètres différents, placées à l'intérieur des verres, seront disposées de façon à représenter une vague²⁰.

Afin de tenir compte de l'accroissement de l'épaisseur de la façade et assurer une homogénéité à la fois architecturale (esthétique) et fonctionnelle (efficacité énergétique), les piliers de structure en béton armé du bâtiment, situés au rez-de-chaussée, actuellement à l'extérieur de l'enveloppe, seront désormais à l'intérieur de celle-ci.

Les vitrages, y compris ceux de la piscine et de la cafétéria, seront remplacés par des verres isolants de dernière génération. Pour répondre aux normes de protection solaire, toutes les fenêtres seront munies de stores électriques télécommandés.

¹⁷ Cf. note 1.

¹⁸ Les vitres de la piscine sont légèrement plus épaisses et évitent la formation de condensation. Toutefois, leur efficacité au niveau énergétique est aussi mauvaise que le reste du vitrage du bâtiment.

¹⁹ Le fibrociment est composé, entre autres, d'amiante. Sa manipulation et son élimination sont soumises à des normes particulières.

²⁰ Œuvre de l'artiste Rudy Decelière, ces « vagues » se retrouvent également sur le bâtiment propriété de l'Etat de Vaud. Les pastilles sont aussi de petits émetteurs sonores qui restituent le bruit de l'eau rappelant ainsi la présence du Flon sous la Vallée de la Jeunesse.

4.2 Toiture

Comme sur l'ensemble des constructions du type CROCS, le toit du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse est plat et incorpore 35 coupoles devant assurer un éclairage naturel vertical des salles. La toiture comprend une structure métallique recouverte de tôles d'acier, elles-mêmes recouvertes d'une couche d'isolation et d'une membrane d'étanchéité. Une couche de gravier assure la protection de l'ensemble contre les éléments naturels (pluie, neige, rayonnement ultraviolet, etc.). Avec le temps, la membrane d'étanchéité subit un phénomène dit de reptation (retrait et tension dus à l'exposition aux UV malgré la présence du gravier), qui entraîne des déchirements dans les angles et les raccords. Bien qu'entretenu avec soin et de façon régulière, la membrane d'étanchéité est en fin de vie et ne peut plus être réparée. Quant aux coupoles, faites en un matériau acrylique (plexiglas), elles constituent une importante source de déperdition de chaleur et leur apport à l'éclairage des salles est faible.

L'assainissement de la toiture prévoit le relevage du gravier et son évacuation, l'arrachage de la membrane d'étanchéité, ainsi que de la couche d'isolation et leur évacuation. Les coupoles, à l'exception de trois, seront supprimées. La structure en tôles d'acier, en bon état, sera maintenue et prolongée là où se situent les coupoles. Elle sera recouverte d'une membrane pare-vapeur, puis par une isolation de 30 cm d'épaisseur et, finalement, par une couche d'étanchéité. Le drainage et l'évacuation des eaux pluviales feront l'objet d'une attention particulière.

Comme indiqué, trois coupoles seront conservées, équipées de moteurs, elles participeront au système d'évacuation des fumées en cas d'incendie.

La végétalisation du toit a été étudiée. Malheureusement, les caractéristiques techniques du bâtiment (limitation de charge de la toiture) ne la permettent pas. Cependant, il peut supporter le poids d'une centrale solaire par panneaux photovoltaïques. D'une surface d'environ 780 m² et d'une capacité de production de 85'000 à 145'000 kWh/an (soit la consommation annuelle de 30 à 45 ménages suisses), cette centrale sera financée par SI-REN.

4.3 Calendrier des travaux

La durée des travaux d'assainissement des façades et de la toiture est estimée à douze mois. L'ouverture du chantier est prévue dans le courant du deuxième semestre 2017.

5. Cohérence avec le développement durable

L'assainissement du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse s'inscrit dans le cadre des enjeux, objectifs et mesures du plan de développement durable de la Ville. Les travaux présentés dans ce préavis permettront de transformer l'un des bâtiments les plus énergivores du parc de l'Administration lausannoise en un modèle de consommation d'énergie, tout en préservant le patrimoine bâti.

5.1 Energie

Alimenté par le chauffage à distance (CAD), le bâtiment de la Vallée de la Jeunesse consomme actuellement 1'270'000 kWh/an, soit la consommation annuelle d'environ 430 ménages suisses. Les valeurs limites en besoin de chauffage pour ce type de bâtiment, selon les normes en vigueur²¹, lui attribuent la plus mauvaise note possible (classe « G »). Près de la moitié de l'énergie consommée (580'562 kWh/an) est en fait perdue en raison de la mauvaise isolation de l'ensemble.

Les travaux d'assainissement auront pour conséquences une réduction des besoins de chauffage de 69%, permettant ainsi un classement en note « B » du bâtiment et des économies annuelles en frais de chauffage estimées à CHF 55'000.-.

Comme indiqué au chapitre 4.2, la toiture accueillera une centrale solaire par panneaux photovoltaïques. L'énergie ainsi produite sera directement utilisée sur place.

²¹ Loi sur l'énergie (LVLEne), du 16 mai 2006, RS VD 730.01 et Règlement d'application de la loi du 16 mai 2006 sur l'énergie (RLVLEne), RS VD 730.01.1. En particulier norme SIA 380/1.

5.2 Matériaux

L'efficacité de l'assainissement thermique de la Vallée de la Jeunesse passe aussi par le choix des matériaux. La priorité sera donnée à des produits présentant les meilleurs rapports qualité/efficacité/durabilité/élimination. Ainsi, par exemple, dans le cas des matériaux isolants, la préférence sera donnée à des produits comprenant des liants naturels sans formaldéhyde, à la laine de pierre par rapport au polystyrène expansé.

5.3 Patrimoine bâti

Même si d'un point de vue esthétique, les façades de l'ensemble constituant la Vallée de la Jeunesse seront modifiées, les caractéristiques essentielles du système CROCS et le travail de l'architecte lausannois Jacques Dumas seront préservés et pérennisés, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine bâti.

6. Aspects financiers

6.1 Coût des travaux

1. TRAVAUX PREPARATOIRES			CHF	17'000.-
CFC 11 Déblaiement, préparation du terrain	CHF	10'000.-		
CFC 19 Honoraires (analyse amiante)	CHF	7'000.-		
2. BATIMENT			CHF	6'860'000.-
CFC 21 Gros œuvre 1	CHF	4'527'000.-		
CFC 22 Gros œuvre 2	CHF	530'000.-		
CFC 23 Installations électriques	CHF	170'000.-		
CFC 24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	CHF	11'000.-		
CFC 25 Installations sanitaires	CHF	2'000.-		
CFC 27 Aménagements intérieurs 1	CHF	140'000.-		
CFC 28 Aménagements intérieurs 2	CHF	140'000.-		
CFC 29 Honoraires	CHF	1'340'000.-		
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE			CHF	238'000.-
CFC 50 Frais de concours	CHF	142'000.-		
CFC 51 Autorisations et taxes	CHF	30'000.-		
CFC 52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	CHF	50'000.-		
CFC 56 Autres frais secondaires	CHF	16'000.-		
6. DIVERS ET IMPREVUS			CHF	285'000.-
CFC 60 Divers et imprévus	CHF	285'000.-		
9. AMEUBLEMENT ET DECORATION			CHF	100'000.-
CFC 98 Œuvres d'art	CHF	100'000.-		
TOTAL			CHF	<u>7'500'000.-</u>

7. Incidences sur le budget

7.1. Conséquences sur le budget d'investissement

7.1.1. Plan des investissements

Les dépenses relatives au présent préavis sont en adéquation avec le plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

7.1.2 Subventions

Les travaux présentés dans cette demande de crédit d'ouvrage feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois, du Fonds cantonal pour l'énergie et auprès du Programme Bâtiments de la Confédération. Les aides perçues seront portées en amortissement du crédit sollicité.

7.1.3 Crédits d'études

En vue de l'assainissement du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse, un compte d'attente de CHF 220'000.- a été ouvert en février 2011²². Sur la base de l'expérience tirée de l'assainissement du bâtiment propriété du Canton de Vaud, des études supplémentaires ont été menées nécessitant une extension du compte d'attente. Lors de sa séance du 2 février 2016, votre Conseil a accepté de porter le crédit d'études à CHF 550'000.-²³, permettant ainsi non seulement de connaître les besoins et le coût de l'assainissement des façades et de la toiture, mais également de déterminer la nature et le coût des travaux pour une remise à niveau complète du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse. A ce jour, le compte relatif à ces études enregistre des dépenses et des engagements d'une valeur de CHF 550'000.-, qui seront balancés par prélèvement sur le crédit d'investissement du patrimoine administratif, objet du présent préavis

7.1.4. Conséquences sur le budget d'investissement - Tableau

(en milliers de francs)	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	3'750	3'750	7'500
Recettes d'investissements	0	900	900
Total net	3'750	2'850	6'600

7.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

7.2.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 2.75% (avec une pondération de 55% qui correspond à la réduction de l'endettement sur la durée de vie de l'investissement), les intérêts théoriques moyens, s'élèvent à CHF 113'500.- par an, à compter de l'année 2018.

7.2.2 Charges d'amortissement

Sur la base de la durée d'amortissement retenue, soit 20 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 375'000.- par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2018.

7.2.3 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 5.1 et ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2018 à 2021 sont les suivants :

²² Communication du 15 avril 2011, BCC 2010-2011, tome IIa, pp. 673-674.

²³ Cf. note 1.

	2018	2019	2020	2021	Total
Personnel suppl. (en ept)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de francs)					
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	113.5	113.5	113.5	113.5	454.0
Amortissement	375.0	375.0	375.0	375.0	1'500.0
Total charges suppl.	488.5	488.5	488.5	488.5	1'954.0
Diminution de charges	-55.0	-55.0	-55.0	-55.0	-220.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	433.5	433.5	433.5	433.5	1'734.0

8. Deuxième étape des travaux d'assainissement et d'amélioration technique

La Municipalité, nous l'avons vu au chapitre 4, a dû, au vu de l'ampleur des travaux à entreprendre et de leurs coûts, faire des choix et donner la priorité aux opérations les plus urgentes et les plus pertinentes en termes énergétiques et financiers. Le solde des opérations à mener concerne la ventilation, le système électrique et les sanitaires et entraînera une réadaptation des mesures de protection incendie, en particulier un nouveau compartimentage du bâtiment et une adaptation de l'éclairage de secours.

9. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N°2017/08 de la Municipalité, du 23 mars 2017 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'500'000.- destiné à l'assainissement des façades et de la toiture du bâtiment communal de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de 20 ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 du budget du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude de CHF 550'000.-, rubrique 2101.582.281, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : Jean-Yves Pidoux

Le secrétaire : Simon Affolter

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Marlène Voutat (EàG), rapportrice, Alix Olivier Briod (PLR), Philippe Ducommun (UDC), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Musa Kamenica (Soc.), Philippe Mivelaz (Soc.), Henri Ricart (PLC)

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale

Rapport photocopié de M^{me} Marlène Voutat (EàG), rapportrice : -

Présidence :	Mme	Marlène VOUTAT
Membres :	MM.	Alix Olivier BRIOD Philippe DUCOMMUN Jean-Marie FÜRBRINGER Jean-Daniel HENCHOZ Musa KAMENICA Philippe MIVELAZ (en remplacement de M. Roland Philippoz) Henri RICART
Excusés :	Mmes	Gianna MARLY Marie-Thérèse SANGRA
	MM.	Louis DANA Vincent ROSSI
Pour SCS : (Sports)	M.	Oscar TOSATO, Conseiller municipal
	M.	Patrice ISELI, chef de service,
	M.	Robert MOHR, adjoint au chef de service
Pour LEA :	M.	Carmelo ZANGHI, architecte
Notes de séance :	M.	Nicolas PITTET, adjoint au chef de service

Lieu : salle du 5^{ème} étage, Chauderon 9, le jeudi 27 avril 2017, de 14h. à 14h40

Après les présentations d'usage, la discussion générale est ouverte. Un conseiller estime que le bâtiment de la Vallée de la Jeunesse est un gouffre financier et regrette que la Ville doive le conserver et ne puisse le remettre à l'Etat de Vaud. Ce préavis n'est pas le premier et, à son avis, ne sera pas le dernier.

Concernant la description des travaux liés à la toiture où il est fait mention d'une « attention toute particulière » dont seront l'objet le drainage et l'évacuation des eaux pluviales, un conseiller souhaite quelques explications complémentaires. **M. Mohr** explique que le problème de tassement de terrain, rencontré lors des travaux d'assainissement du bâtiment appartenant à l'Etat de Vaud, est commun à l'ensemble du site. Cependant, précise-t-il, en ce qui concerne le bâtiment communal, il concerne avant tout les différentes canalisations et tuyaux arrivant/sortant de l'édifice. D'où, poursuit-il, la nécessité de veiller aux raccords entre les différents branchements et prévenir tout risque de rupture.

La réfection entraînera la suppression de la majorité des coupoles (32 sur 35), importante source de déperdition énergétique, mais le vitrage, constituant un bandeau lumineux le long des façades et l'éclairage artificiel existant sont suffisants, et qu'il n'y a pas lieu d'en augmenter la puissance ou le nombre.

Le phasage des travaux étant prévu de telle manière qu'il n'y aura aucun impact pour les utilisateurs, le gros des travaux aura lieu durant les vacances scolaires.

Concernant l'aspect financier, un conseiller s'étonne du montant figurant sous la rubrique « Honoraires ». Son étonnement est d'autant plus grand, qu'au vu des travaux menés par l'Etat de Vaud sur son bâtiment, il pensait que le coût des honoraires serait partagé. **M. Zanghi** explique que le montant présenté comprend non seulement les honoraires liés aux

études portant sur l'assainissement des façades et de la toiture, mais aussi, comme indiqué dans le préavis, les honoraires des études sur l'assainissement global du bâtiment. **M. Mohr** insiste sur le fait que les deux bâtiments, bien qu'issus du système CROCS, sont, au niveau de la structure et des façades, très différents. Ainsi, par exemple, le sous-sol du bâtiment « Ville » est vitré et nécessite, de ce fait, une isolation spécifique ; d'où des études supplémentaires et, par conséquent, des honoraires distincts. En résumé, ajoute-t-il, si certaines problématiques sont communes aux deux bâtiments ; certaines spécificités les rendent uniques et ont nécessité des études particulières.

M. Tosato rappelle qu'outre les études nécessaires aux travaux qui seront exécutés dans le cadre de la présente demande de crédit d'ouvrage, des études complémentaires ont été menées, afin de déterminer la nature et l'ampleur des travaux nécessaires à l'assainissement complet du bâtiment et que les honoraires liés à ces études doivent être réglés.

Concernant la présence de l'amiante, **MM. Zanghi et Mohr** expliquent que le bâtiment a fait l'objet d'une étude complète quant à la présence ou non d'amiante. Il apparaît, précisent-ils, qu'outre les façades (panneaux en Eternit), certains secteurs/équipements techniques, non concernés par les travaux présentés dans ce préavis, contiennent de l'amiante et devront, au fur et à mesure, être assainis. Par contre, le désavantage des éléments de façades ne bénéficieront d'aucune aide financière particulière, toutes les aides et les crédits cadre ont été utilisés.

Quant à l'œuvre d'art, identique et complémentaire à celle présente sur le bâtiment propriété de l'Etat de Vaud, il s'agit de pastilles circulaires en laiton de diamètres différents, placés à l'intérieur des verres de façade et disposés de façon à représenter une vague. Ces pastilles sont aussi de petits émetteurs sonores qui restituent le bruit de l'eau rappelant ainsi la présence du Flon sous la Vallée de la Jeunesse.

Ne faudrait-il pas démolir et reconstruire ? La valeur ECA du bâtiment est de 28 millions de francs, la Vallée de la Jeunesse a 46 ans et les bâtiments figurent au recensement architectural du Canton de Vaud avec la note « 3 ». Il joue un rôle important dans l'offre sportive lausannoise avec sa piscine couverte et sa salle triple (seule salle de la ville qui soit équipée d'un sol en bois). **M. Tosato** constate que la question de la démolition/reconstruction est récurrente lors des commissions portant sur des rénovations lourdes. Dans le cas présent, ajoute-t-il, il émet de sérieux doutes quant à la réussite d'une demande d'octroi de permis de démolition.

La Fondation du Fonds du sport vaudois a, d'ores et déjà, décidé d'allouer une subvention de 335'000 francs et que le montant espéré de la part des fonds cantonaux et fédéraux (sur la base des indications fournies par ces organismes) devrait s'élever à 428'000 francs. Ces montants, comme indiqué à la conclusion N° 5 du préavis, seront portés en amortissement du crédit d'ouvrage.

Conclusion(s) de la commission :

Les conclusions 1 à 3 du préavis, sont votées séparément, mais sont acceptées par 8 oui, 0 non et 0 abstention.

Discussion

M^{me} Marlène Voutat (EàG), rapportrice : – Non Monsieur le Président, je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Un simple coup d'œil de profane sur l'extérieur de ce bâtiment, réalisé en 1971, suffit à se convaincre de la nécessité d'entreprendre des travaux de rénovation. Qui plus est si le regard se porte sur l'immeuble voisin de même conception, propriété de l'Etat de Vaud, lequel a été assaini entre 2013 et 2015. A l'évidence, une intervention relativement urgente se justifie, d'autant plus lorsque l'on sait que ce bâtiment est l'un des plus énergivores du parc immobilier de l'Administration lausannoise. L'aspect

financier suscite toutefois quelques observations. En 1987-1988, le groupe scolaire a déjà subi une première transformation. En 2004, des travaux de mise en conformité et de réaménagement ont fait l'objet d'une demande de crédit de 650 000 francs. Aujourd'hui, le présent préavis propose d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de 7 500 000 francs. La centrale solaire, par panneaux photovoltaïques, prévue en toiture et financée par SI-REN, n'est donc pas comprise dans ce crédit. Une prochaine étape de travaux d'assainissement et d'améliorations techniques est d'ores et déjà prévue et estimée à quelque 3 500 000 francs.

Le constat est clair, ce bâtiment coûte cher, même si l'on peut compter, pour la présente étape, des subventions de l'ordre de 760 000 francs. Pour éviter de nouveaux cas du genre, nous pensons qu'il serait grandement utile de disposer, à l'avenir, d'un inventaire complet des bâtiments propriétés de la Ville et de faire une planification des travaux d'entretien et de rénovation qui leur sont nécessaires à court, moyen ou long terme. Cela dit, le groupe PLR admet que le crédit d'ouvrage sollicité dans le présent préavis se justifie et acceptera les conclusions proposées. Il vous invite à en faire de même.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Après plus de quarante ans de vie, l'assainissement du bâtiment lausannois du groupe scolaire de la Vallée de la Jeunesse se justifie, d'ailleurs l'Etat de Vaud l'a déjà fait pour son bâtiment en 2015. La nouvelle façade aura une bien meilleure efficacité énergétique. Le remplacement des vitrages par des verres isolants de dernière génération et la pose de 780 m² de panneaux photovoltaïques sur la toiture, qui sera aussi assainie, permettra une réduction importante de 69 % des besoins de chauffage. Ce qui permettra une économie annuelle de frais de chauffage de 55 000 francs. La consommation actuelle du bâtiment est l'équivalent de 430 ménages suisses et est actuellement classée en catégorie « G », soit la plus piètre efficacité énergétique, et grâce à ce projet d'assainissement, passera en classe « B », ce qui est tout à fait positif. Pour tous ces motifs-là, le groupe des Verts soutient ce préavis.

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Après cinquante ans d'utilité de ce bâtiment scolaire de la Vallée de la Jeunesse, le présent préavis nous dit donc clairement qu'il y a un besoin important de rénovation et de mise à niveau de l'efficacité écologique. Le Parti socialiste salue le travail de la Municipalité et soutient ce préavis pour trois raisons. Tout d'abord, ce préavis est de grande importance au niveau de l'offre sportive parce qu'il contient une piscine couverte et une salle triple. Deuxièmement, il fait partie du recensement architectural de l'Etat de Vaud. Et troisièmement, le bâtiment en question, et les objectifs et les mesures prises par ce préavis, correspondent parfaitement avec la politique de développement durable de la Ville. Et je vous invite de soutenir ce préavis.

M. Guy Gaudard (PLR) : – On ne peut être qu'inquiet face au contenu d'un élément de ce préavis qui figure à la première page. En effet, on peut lire au dernier paragraphe que certaines parties des façades sont en Eternit. Faut-il rappeler que l'Eternit est composée de fibrociment à base d'amiante ? Comment a-t-on pu laisser, en toute connaissance de cause, ce bâtiment en exploitation sans entreprendre des travaux d'urgence qui auraient éliminé ce matériau qui porte atteinte à la santé publique ? L'amiante ne pardonne pas, une fois fixé dans vos poumons il décide quand il se réveille et vous condamne. On ne peut pas accepter que dans les collèges lausannois, fréquentés par des milliers d'élèves, on puisse encore trouver de l'amiante.

Il est indispensable que nous soyons informés, sans délai, de l'état « amiante » des écoles. Il faut arrêter de seriner que si on ne touche pas le matériau, rien ne se passe. C'est faux. L'Eternit se désagrège au fil des ans et des nanofibres se détachent. D'autre part, procéder aux travaux de remplacement des façades en Eternit en période scolaire n'est pas acceptable. On ne peut pas prendre un risque aussi énorme que celui-là. Nous déposerons donc une motion afin de connaître exactement la toxicité des bâtiments scolaires en matière d'amiante. Il semble que vous avez inventorié chaque bâtiment, ça n'aurait donc posé aucun problème de répondre à cette motion.

Enfin, nous nous étonnons que le parc scolaire ne soit pas entretenu par la Ville et que cette dernière ne nous présente pas un plan directeur, préférant saucissonner les rénovations au coup par coup. Cela engendre des coûts supplémentaires et ne permet pas à ce Conseil d'avoir une estimation, à plus ou moins 10 %, des investissements à provisionner pour rénover chaque collège avec des crédits permettant d'engranger des travaux de A à Z. Nos enfants méritent et doivent être scolarisés dans des écoles entretenues et bien équipées et pas dans des bâtiments déficients à tous les niveaux, été comme hiver, par beau temps ou par pluie.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je vous remercie pour toutes ces interventions et je rappelle, une nouvelle fois, que les travaux sont planifiés en fonction du Plan des investissements de la Ville de Lausanne que vous votez en acceptant le budget ou pas et en mettant ou pas les sommes à disposition au budget. Pour la rénovation de cette infrastructure sportive scolaire, il a été prévu de la faire en trois étapes. Une première a été déjà faite, M. Briod l'a signalé. Il s'agit ici de la deuxième étape, et il y aura encore une troisième, d'un montant déjà estimé entre 4 et 6 millions de francs, qui sera faite au terme de ces travaux et dans le prochain plan des investissements.

A la question de M. Gaudard concernant l'amiante, j'aimerais relever que la commission qui a étudié ce préavis y a apporté une attention particulière. J'aimerais simplement vous lire le passage, que vous avez certainement tous pu lire, mais qui maintenant devient d'intérêt public : les architectes expliquent que le bâtiment a fait l'objet d'une étude complète quant à la présence ou non d'amiante. Il apparaît, précisent-ils, qu'outre les façades en panneaux en Eternit, certains autres secteurs – des équipements techniques non concernés par les travaux présentés dans ce préavis – contiennent de l'amiante et devront, au fur et à mesure, être assainis. M. Gaudard sait bien qu'il existe donc un plan de transformation et de rénovation, qui se fait en fonction des éléments ou des données fournis par les architectes. Et je peux encore vous signaler un élément, puisque la commission a posé la question, le désamiantage des éléments de façade ne bénéficiera d'aucune aide financière particulière. La question étant de savoir s'il y avait, pour faire ces travaux, déjà des fonds existants sur lesquels on pouvait sans autre aller chercher de l'argent. Il n'existe aucune aide financière, toutes les aides et crédits-cadres que la Ville avait dans ce cadre-là ont été utilisés, les travaux se feront donc sur le Plan des investissements. N'ayez aucune crainte, monsieur Gaudard, le Service d'architecture, où est située l'unité de désamiantage, a fait un contrôle de tous les bâtiments et les a classés selon le degré d'importance d'intervention. Et lorsqu'il y a des interventions dans des bâtiments, on ne touche pas à ces parties et il n'y a donc aucun danger.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'interviens sur le cas de l'amiante et pas sur le coût financier de cette opération. Je crois que l'on a tort de sous-estimer ou sous-évaluer les risques qui sont provoqués par l'amiante, c'est un risque de santé publique qui se développe à la vitesse grand V. J'ai eu l'occasion de rencontrer quelques collègues chez un pneumologue au boulevard de Grançy. Ils étaient intoxiqués par l'amiante et je vous assure que c'est assez triste à voir, l'état de ce personnel. Si des bâtiments sont suspectés de contenir de l'amiante, qu'ils sont inventoriés et que l'on ne fait rien, cela me pose un problème.

Est-ce que les personnes qui vont intervenir dans le bâtiment de la Vallée de la Jeunesse auront un inventaire des zones qui sont contaminées ? Pas qu'ils aillent percer des trous à l'Hilti ou avec une meuleuse et provoquent de la poussière qui va s'étaler dans tout le bâtiment. Quand on procède au remplacement des façades, vous devez aussi faire des zones de confinement à l'extérieur du bâtiment et il est donc exclu qu'il y ait des élèves qui soient scolarisés quand ce genre de travaux se fait.

Il faut absolument que le problème de l'amiante ait toute son importance dans les préavis de rénovation, c'est un professionnel qui vous le dit, et en matière d'amiante je peux vous en raconter un bout. Je souhaite que la Municipalité soit attentive à ce problème et ne se contente pas seulement de dire : on a répertorié dans un calepin ou sur un CD-ROM les zones qui sont amiantées. Si vous constatez une telle zone, vous prenez les dispositions de suite pour la

désamianter. Pas qu'il y ait une intervention d'un tiers dans le futur qui puisse contaminer une classe ou des élèves.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je me permets d'intervenir sur le sujet de l'amiante parce, comme l'a évoqué M. Tosato, c'est notamment le Service d'architecture qui s'en occupe. Monsieur Gaudard, je crois que nous avons discuté à plusieurs reprises de cette question d'amiante dans cette enceinte, dans les séances de commission, sans en trahir les secrets, à l'extérieur de cette enceinte et à l'extérieur des commissions. Nous vous avons donné, sur votre impulsion, toutes les assurances que bien sûr nous prenons très au sérieux cette question de l'amiante. Nous avons notamment enclenché une réflexion un peu plus profonde, notamment pour la partie mise en œuvre, et il ne s'agit pas juste de faire une check-list ou un CD-ROM, ce serait d'ailleurs un peu désuet, pour traiter cette problématique.

Il n'en demeure pas moins que c'est une problématique qui dépend de différents niveaux institutionnels. A ce titre-là, je pense que M. Pierre-Yves Maillard a aussi donné le ton il y a quelques mois en prenant cette problématique à bras le corps et en proposant des dispositifs qui sont intéressants pour la Commune de Lausanne notamment. Il y a donc différents types de partenaires de la profession qu'il convient aussi d'aborder pour imaginer comment construire une gouvernance un tout petit peu plus solide, qui nous mette tous en confiance aux différents niveaux des partenaires que je viens d'évoquer. Alors oui c'est une affaire que nous prenons très au sérieux. Comme vous l'avez évoqué, il y a encore des lacunes et encore beaucoup de choses à apprendre et à faire, mais encore une fois, je pense que nous traitons ce sujet avec diligence.

La discussion est close

M^{me} Marlène Voutat (EàG), rapportrice : – Une erreur s'est glissée dans les conclusions, car il y avait cinq conclusions à ce présent préavis, mais elles ont été votées séparément mais acceptées toutes par 8 oui, 0 non et 0 abstention.

Vote

Le président : – Je vous propose de voter ces cinq conclusions de manière groupée, à main levée, sauf si quelqu'un y voit un inconvénient ? Ce qui ne semble pas être le cas. Celles et ceux donc qui acceptent les cinq conclusions de ce préavis le font savoir en levant la main. Une très large majorité. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je vois une abstention. Cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/8 de la Municipalité, du 23 mars 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'500'000.– destiné à l'assainissement des façades et de la toiture du bâtiment communal de la Vallée de la Jeunesse ;
2. d'amortir annuellement, sur une durée de vingt ans, le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget du Service des sports, rubrique 3810.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3810.390 du budget du Service des sports les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer les dépenses et l'amortissement du crédit d'étude de CHF 550'000.–, rubrique 2101.582.281, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau »

Développement polycopié

Dans son édition du samedi 13 mai dernier, le quotidien *24 heures* donnait la parole au comédien Jean-Luc Borgeat, lauréat du Prix Théâtre 2016 décerné par la Fondation vaudoise pour la Culture.

Dans cet interview, Jean-Luc Borgeat relevait que la scène théâtrale lausannoise est soumise à un « mouvement de l'art dramatique qui se déplace vers les formes performatives, vers un genre qui devient de plus en plus un « merchandising » de prestige, ne s'adresse qu'à une élite et n'hésite pas à malmener avec violence le spectateur ». Il semblerait donc que l'évolution de la programmation du Théâtre de Vidy vers des formes contemporaines, parfois très éloignées de la tradition théâtrale qui laisse la part belle aux textes, ait perturbé, et même repoussé, non seulement certains metteurs en scène, mais également, et surtout de nombreux spectateurs qui ont déserté le Théâtre de Vidy.

Dans son édition du mardi 16 mai, le même quotidien donne cette fois la parole à Vincent Baudriller, directeur du Théâtre de Vidy, qui, en réponse aux critiques faites sur sa ligne artistique et la mise en marge de certains créateurs et spectateurs, affirme assumer ses choix et sa subjectivité.

Il n'en demeure pas moins qu'entre la saison 2012 et la saison 2016 ce sont 30'000 spectateurs de perdus, la fréquentation passant de 77'000 à 47'000 spectateurs. Le directeur de Vidy parle même d'un « renouvellement » à hauteur de 2/3 de son public, ce qui signifie que ce serait alors près de 60% du public qui aurait déserté le Théâtre au bord de l'eau.

Dans son interview, le directeur vante « *Le rayonnement de Vidy avec ses nombreuses tournées à l'étranger résonne avec son ouverture au monde en accueillant ici des artistes d'ailleurs ...* ». Certes. On peut cependant se demander, si malgré son ambition internationale, le Théâtre de Vidy satisfait encore son propre credo : « *Lieu ouvert à tous et dédié à la création contemporaine, le Théâtre de Vidy se définit comme un lieu de rencontre avec l'art d'aujourd'hui par le plus grand nombre.* » Visiblement, le plus grand nombre n'y est plus et ce que certains qualifient de grogne est probablement justifié compte tenu du fait que le Théâtre de Vidy est subventionné à hauteur de plus de 7 millions par an, montant financé par les impôts ... du plus grand nombre.

On le voit, on est très loin des propos de Denis Maillefer, directeur de la Comédie de Genève qui affirmait en février dernier : « *les artistes les plus singuliers sont ceux qui sont les plus accessibles* ».

Jean-Luc Borgeat ajoutait : « *[...] avant d'entrer dans le projet de rénovation de Vidy, osons parler de sa mission !* ». Ce que Gérald Cordonnier, journaliste culturel auteur de ces différents articles, résumait le 13 mai dernier par le titre d'un commentaire portant sur le malaise qui secoue une partie du milieu théâtral vaudois : « *L'examen de conscience ne peut plus être repoussé* ».

Commençons donc cet examen par quelques questions à l'intention de la Municipalité.

- 1) Quelle vision la Municipalité a-t-elle de la mission d'un théâtre subventionné par les pouvoirs publics ? Quand et comment compte-t-elle donner suite à la déclaration du Syndic du mois de novembre dernier dans les colonnes de *24 heures* qui souhaite que « *la Ville veille à la diversité des expressions esthétiques dans chaque discipline. Il sera utile de préciser les missions et cahiers des charges des différentes scènes [...] en dialogue avec les directeurs de salles* » ?

- 2) Quelle évaluation la Municipalité fait-elle de la crise qui secoue le milieu théâtral vaudois mais plus particulièrement lausannois ?
- 3) Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de la baisse de fréquentation drastique dont le Théâtre de Vidy est victime, ou, autrement dit, la Municipalité ne pense-t-elle pas que la programmation est trop radicalement orientée vers l'innovation ?
- 4) La Municipalité estime-t-elle que la proportion de productions locales au Théâtre de Vidy, qui est actuellement d'un tiers, est suffisante ?
- 5) Jean-Luc Borgeat formule la proposition de dédier l'un des quatre plateaux de Vidy à des créateurs romands. Cette proposition est-elle envisageable et souhaitable du point de vue de la Municipalité ?
- 6) Des compagnies prestigieuses dont, Thomas Ostermeier, Romeo Castelluci, Christoph Marthaler, sont accueillies à Vidy. En retour, des compagnies locales sont-elles accueillies au loin sous l'impulsion du Théâtre de Vidy ?
- 7) Hormis quatre compagnies locales, les compagnies vaudoises et lausannoises sont-elles si peu innovantes qu'elles ne méritent pas de figurer sur le programme du Théâtre de Vidy ?
- 8) Dans un article de *24 heures*, le 23 mars dernier, Michael Kinzer, nouveau chef de la Culture lausannoise déclarait avoir pour boussole pour guider son action : « *Très certainement le fait que de nombreux artistes locaux vivent avec une réelle difficulté financière, voire dans des conditions de grande précarité. Une ville a l'obligation de gérer cela avant tout. Pour aller à l'extrême, je dirais que le rayonnement international, au demeurant essentiel pour le développement d'une ville, est l'aspect le plus éloigné de ce que devrait être une politique culturelle.* » Comment la Ville compte-t-elle mettre en application cette profession de foi ?

Discussion

M. Alain Hubler (EàG) : – Tout part du samedi 13 mai dernier lorsque le quotidien *24 heures* donnait la parole au comédien Jean-Luc Borgeat, lauréat du Prix de Théâtre 2016 décerné par la Fondation vaudoise pour la Culture.

Dans cet interview, M. Borgeat relevait notamment que la scène théâtrale lausannoise est soumise à un « *mouvement de l'art dramatique qui se déplace vers les formes performatives, vers un genre qui devient de plus en plus un merchandising de prestige, ne s'adresse qu'à une élite et n'hésite pas à malmener avec violence le spectateur* ». S'en est suivi pas mal de commentaires peu amènes sur les réseaux sociaux, que je ne tiens pas à citer ici car ce n'est pas le but de se lancer dans un pugilat autour de la Culture. Dans son édition du 16 mai, le même quotidien et le même journaliste, donnait cette fois la parole à M. Vincent Baudriller, directeur du Théâtre de Vidy, qui, en réponse aux critiques faites sur sa ligne artistique et la mise en marge de certains créateurs et spectateurs, affirme assumer ses choix et sa subjectivité.

Il n'en demeure pas moins qu'entre 2012 et 2016, le Théâtre de Vidy a perdu 30'000 spectateurs sur les 77'000 initiaux de 2012. Dans son *interview*, le directeur vante aussi : « *Le rayonnement de Vidy, avec ses nombreuses tournées à l'étranger, qui résonne avec son ouverture au monde en accueillant ici les artistes d'ailleurs...* » Certes. On peut cependant se demander, si malgré son ambition internationale, le Théâtre de Vidy satisfait encore à son propre credo, soit : « *lieu ouvert à tous et dédié à la création contemporaine, le Théâtre de Vidy se définit comme un lieu de rencontre avec l'art d'aujourd'hui par le plus grand nombre* ». Jean-Luc Borgeat ajoutait dans son article que j'ai cité initialement « *... qu'avant d'entrer dans le projet de rénovation de Vidy, osons parler de sa mission !* ». Le journaliste, Gérald Cordonnier, lui, a résumé tout ceci par le titre d'un commentaire qu'il a fait dans le *24 heures* du 13 mai dernier : « *L'examen de conscience ne peut plus être repoussé* ».

C'est la raison pour laquelle cette interpellation à huit questions, a été déposée aujourd'hui.

Le président : – Je vous propose de procéder question par question.

M. Alain Hubler (EàG) : – Très volontiers, première question. Quelle vision la Municipalité a-t-elle de la mission d'un théâtre subventionné par les pouvoirs publics ? Quand et comment compte-t-elle donner suite à la déclaration du syndic du mois de novembre dernier dans les colonnes de *24 heures* qui souhaite que, je cite : « *la Ville veille à la diversité des expressions esthétiques dans chaque discipline. Il sera utile de préciser les missions et les cahiers des charges des différentes scènes [...] en dialogue avec les directeurs de salles* » ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais évidemment, comme c'est l'usage, faire également quelques préliminaires pour cette première question. Je pense que c'est important de le rappeler dans cette salle et dans tous les débats que nous pouvons avoir sur le théâtre, qu'il n'y a pas d'un côté un théâtre contemporain qui serait estimable, et de l'autre, des nostalgiques amoureux du théâtre de texte ou d'expressions plus classiques, dans les mises en scène qui seraient du côté *has been* ou des ringards. Ce serait faux d'entrer dans ce type de caricature. Tous les points de vue sont respectables en matière d'expression artistique et cela participe bien sûr aussi à la diversité d'une politique culturelle que d'avoir des lieux où s'expriment des esthétiques différentes.

Le débat que nous avons aujourd'hui est le même que nous avons déjà eu dans cette salle il y a quelques années, à propos du Théâtre de Vidy qui cristallise considérablement d'attentes, notamment vis-à-vis des compagnies locales. Et c'est normal parce que nous avons la chance d'avoir à Lausanne un théâtre de création important, évidemment au niveau national, mais également au niveau européen puisque le Théâtre de Vidy est une des plus grandes scènes de création européenne. Dans l'espace francophone c'est incontestablement aujourd'hui une des scènes qui rayonne le plus largement. Ce sont des éléments importants. Et nécessairement cela provoque aussi des débats dans les rapports que nous entretenons entre un théâtre d'accueil et de production de metteurs en scène étrangers, et une scène locale qui attend aussi de pouvoir bénéficier d'une infrastructure comme celle de Vidy.

Ce débat est donc légitime et normal, nous l'avons eu à de très nombreuses reprises : lorsque Langhoff est arrivé à Lausanne, a commencé par vider les salles avant d'être considéré comme l'un des plus grands metteurs en scène et contribué à positionner le Théâtre de Vidy comme un lieu extrêmement important en Europe. Tout changement de directeur dans une telle institution provoque ce type de débat, parce que le théâtre est aussi un art qui est parfois un peu corrosif, qui interroge et qui exprime les inquiétudes du moment. Les expressions artistiques sont parfois contestatrices, pas seulement au niveau politique, mais dans leur mode d'expression ou leur forme esthétique. Le théâtre est toujours un espace de débats, de contestations, de critiques, plus bien sûr que la musique classique ou l'opéra.

A cet égard je pense que les propos de Borgeat ne sont pas à prendre négativement, mais participent aussi à un débat important. Il a probablement dit une série de choses que certaines personnes pensent aussi sur le Théâtre de Vidy, mais il est utile que nous puissions en débattre aussi dans cette salle, pour éviter que l'on dise des choses qui sont inexactes sur Vidy. A la fin de l'ère Gonzales, entre 2010 et 2012, nous avons été confronté à d'importants déficits de Vidy. Quand je dis importants déficits, on s'est quand même retrouvé avec des comptes, en 2010-2011, aux pertes de l'ordre du million de francs, que les pouvoirs publics et les mécènes on dû combler de manière à ce que l'on puisse assurer l'équilibre du théâtre. Il y avait deux raisons à cela. D'une part le modèle économique de Vidy, et c'est la cause principale, était d'une intelligence économique remarquable, qui consistait à produire, coproduire et à avoir la production déléguée d'une série de relativement grosses productions, qui ensuite tournaient en Europe et permettaient finalement de ramener dans les saisons qui suivaient des recettes importantes pour le théâtre, qui servaient ensuite à refinancer des productions. Ce qui signifie que nous avons un théâtre avec un budget de près de 20 millions de francs par année, qui n'était subventionné « qu' » à hauteur de 6-7 millions par la Ville, et à moins de 10 millions par l'ensemble des collectivités publiques et de la Loterie Romande.

Ce n'est pas négligeable, mais nous étions un des seuls théâtres, en Europe, à fonctionner avec une proportion aussi modeste de subventions publiques par rapport au budget global.

Ce modèle a commencé à s'essouffler aux alentours de 2010, pas en raison d'une mauvaise gestion, mais simplement des problèmes financiers de la scène théâtrale française qui n'était plus en mesure d'assurer des financements suffisants pour des coproductions. Tout ce qui a tourné depuis rapportait beaucoup moins, ce qui a mis le modèle économique en péril et a eu pour conséquence des déficits importants. La deuxième cause est plus conjoncturelle, mais est devenue presque structurelle, liée au franc fort qui a ajouté des pertes de change relativement importantes dans les productions théâtrales. Ce qui signifie qu'à quelques centaines de milliers de francs de pertes, se sont ajoutés encore quelques autres centaines de milliers de francs liés à ces pertes de change sur les coproductions.

Tout cela avait fait qu'au moment de la nomination de Vincent Baudriller, nous étions de toute manière appelés à modifier un peu le modèle économique du Théâtre de Vidy. Soit en augmentant de manière relativement importante les soutiens publics, ce que nous n'avons pas fait, soit en revoyant un peu le système de programmation. Ce qui signifie qu'aujourd'hui, Vincent Baudriller – entre autres qualités est aussi un bon gestionnaire qui tient des comptes équilibrés – a aussi adapté le modèle de production aux conditions financières actuelles. Nous avons donc aujourd'hui autant de productions qui sont présentées à Vidy chaque année, mais avec moins de représentations qu'auparavant. Lorsque l'on compare les chiffres de spectateurs des années 2012, 2013 ou 2013-2014 à aujourd'hui et que l'on dit qu'il y a 30 000 personnes en moins, c'est vrai, mais il y a aussi une jauge totale offerte qui est inférieure à ce qu'elle était à l'époque. Un deuxième facteur est qu'à l'époque un spectacle, parfois à l'extérieur, parfois au Théâtre du Jorat en ouverture de saison, pouvait amener jusqu'à près de 20 000 personnes par année en plus, une chose qu'il n'y a plus aujourd'hui. Le chapiteau n'existe plus et la nouvelle salle qui va réouvrir l'automne prochain était utilisée à l'époque, et nous avons là aussi perdu l'équivalent de 7000 places par année.

Il y a donc plusieurs choses qui expliquent que l'on a effectivement aujourd'hui moins de représentations qu'il y en avait auparavant. Cela dit, j'insiste sur ce point, le taux de fréquentation du théâtre a augmenté, aussi bien si on prend le total des entrées, dans lequel il y a comme toujours au théâtre une part relativement importante d'invitations, mais aussi si on prend uniquement les entrées payantes. Ce sont des signaux positifs pour un théâtre d'avoir réussi à changer de direction, avec une ligne artistique relativement affirmée et ne pas avoir perdu son public ou l'avoir profondément renouvelé. J'aimerais vous donner un chiffre extrêmement encourageant, aujourd'hui le Théâtre de Vidy a près d'un tiers de son public qui a moins de 25 ans. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela signifie dans le domaine du théâtre d'avoir aujourd'hui une telle vitalité alors que l'on est nombreux à se plaindre du nombre de personnes âgées quand on va à l'orchestre de chambre ou écouter des concerts de musique classique. Et ce n'est pas du tout déshonorant pour les personnes âgées, mais le fait de pouvoir amener des jeunes au théâtre, c'est un signe de vitalité exceptionnel.

Je ne suis donc pas prêt à entendre, dans les critiques actuelles du théâtre, que nous aurions une direction du Théâtre de Vidy, et par là-même une Municipalité, qui se foutrait complètement du public et que ce qui compte c'est le spectacle. Au contraire, nous ne devons pas être dans un rapport de chasse à l'audimat, mais le rapport qu'on entretient avec son public est essentiel dans un théâtre comme celui de Vidy qui reçoit des subventions importantes. Je crois qu'aujourd'hui, de ce point de vue-là, le pari est réussi. Il y a un public qui réunit aujourd'hui régulièrement quatre générations au Théâtre de Vidy avec des spectacles qui affichent un taux de remplissage de plus de 80 %. Ce sont de bons niveaux pour un théâtre de création exigeant comme celui de Vidy.

Alors pour revenir maintenant plus précisément à la question que posait M. Hubler, quelle est aujourd'hui la mission du Théâtre de Vidy ? Celle d'avoir un lieu ouvert dédié à la création contemporaine et cela fait quand même pas mal d'années maintenant que le Théâtre de Vidy est un lieu dédié à la création contemporaine. Il est vrai que les productions portées par de

jeunes metteurs en scène sont probablement un peu différentes de ce qu'elles étaient il y a quelques années. Qu'il y a probablement aussi de la part d'un certain nombre de metteurs en scène aujourd'hui quelques craintes à se frotter au répertoire des auteurs classiques. Cela dit, nous avons une programmation qui y fait aussi la part belle, avec cette saison du Tchekhov, du Molière et du Shakespeare, et il y en aura encore la saison prochaine. Il y a du théâtre de texte au Théâtre de Vidy, des auteurs contemporains, des écritures de « plateau » ou documentaires, du théâtre jeune public ou encore de la danse. Il est par contre vrai que nous n'avons sans doute plus des théâtres de répertoire de facture très classique. C'est indéniable et c'est une question que l'on peut poser, mais nous avons, aujourd'hui, une scène théâtrale à Vidy qui marie bien une expression internationale et une locale. Et j'aimerais revenir là-dessus. Lorsque l'on a nommé Vincent Baudriller, une des choses qui nous a séduits dans son projet était de dire : « Je vais m'engager à avoir environ un tiers d'artistes internationaux, un tiers d'artistes de la scène francophone et un tiers d'artistes suisses. » Pour la saison qui va s'ouvrir, les chiffres sont à peu près les mêmes pour la saison actuelle, nous avons 50 % de productions suisses à Vidy.

Je me souviens d'un débat que l'on a eu en 2013 dans ce Conseil au sujet d'un postulat de M^{me} Evelyne Knecht, qui se plaignait, à l'époque, qu'il n'y ait que deux productions de compagnies vaudoises à Vidy par année. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, nous sommes passé de 30 à 50 % et je peux vous donner ici quelques chiffres qui sont intéressants à cet égard. Les productions suisses ont augmenté de 75 % depuis l'arrivée de Vincent Baudriller, les romandes de 65 %, tout comme pour les productions vaudoises. Les objectifs, de ce point de vue-là, sont tenus. Et il y a une chose toute nouvelle et extrêmement intéressante, nous avons des artistes de Suisse allemande qui viennent. Nous avons cette chance formidable d'avoir, et c'est un peu paradoxal, engagé un directeur français, qui a beaucoup d'intérêt pour la Suisse allemande. C'est un peu miraculeux mais cela permet finalement à ce théâtre de faire une chose que l'on n'a pas faite par le passé, provoquer ces échanges entre nos régions linguistiques. Et lorsque l'on voit des figures comme Marthaler, c'est aussi un plaisir que l'on puisse parfois les accueillir aussi en Suisse romande et à Lausanne.

J'ai donc aujourd'hui le sentiment que Vidy remplit bien son rôle d'être un lieu ouvert, qui offre des créations internationales de qualité et permet de voir ce qui se fait de mieux dans une expression contemporaine. Et en même temps, d'être ouvert, d'accompagner les artistes locaux avec des résidences qui sont aussi offertes à une série de compagnies ou de metteurs en scène lausannois. Avec également des fidélités créées par Vincent Baudriller qui fait revenir une série d'artistes, qui travaillent dans la durée aussi bien au niveau international que local, avec des artistes qui sont régulièrement programmés de manière à ce que le public et le théâtre puissent aussi suivre leur travail. Tout cela évidemment avec des missions complémentaires qui sont celles de démocratiser la culture et de faire un travail de médiation culturelle, fait de manière importante par le Théâtre de Vidy, tout comme l'accompagnement du public.

S'agissant de l'ensemble de la scène lausannoise, Vidy est un théâtre parmi d'autres. Si le cahier des charges de Vidy est relativement bien défini, c'est parce que nous avons engagé un directeur sur la base d'un projet, qui est d'ailleurs respecté aujourd'hui. Mais c'est vrai, et là je rejoins l'interpellateur, il y a une série de missions à peut-être préciser dans le cadre des mandats et des missions spécifiques des autres théâtres lausannois. Puisque vous me demandiez comment j'allais appliquer mes propres propos tenus dans *24 heures* – à savoir que nous serions attentifs à la diversité des expressions esthétiques – il est bien de préciser les différentes missions des théâtres. Nous en avons près d'une dizaine dans la région lausannoise, c'est considérable. Mais effectivement il y a peut-être un travail pour préciser les missions du TKM, de l'Arsenic, du Pulloff, du 2.21, etc, de manière à ce que l'on puisse assurer que les différentes esthétiques puissent trouver leur place, nous avons aussi besoin d'offrir de la diversité sur l'ensemble d'une scène théâtrale.

J'ajouterai un dernier mot, le Théâtre de Vidy est aussi engagé dans de nombreux projets de collaborations avec des institutions lausannoises. La Manufacture bien sûr, mais aussi le

TKM dont on y dit pourtant qu'ils sont typiquement le reflet de deux conceptions du théâtre relativement différentes. Il y aura un très beau projet porté par Vidy et le TKM la saison prochaine autour du théâtre sud américain, avec des missions d'accueil.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je pense que ça ira beaucoup plus vite parce car M. le syndic a déjà répondu en grande partie à plusieurs des questions. Mais néanmoins la question n° 2 était la suivante : quelle évaluation la Municipalité fait-elle de la crise qui secoue le milieu théâtral vaudois mais plus particulièrement lausannois ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il me semble que le milieu scénique et théâtral lausannois se porte assez bien. Et que plutôt que d'une crise, il témoigne surtout aujourd'hui d'une assez belle vitalité avec une forte reconnaissance internationale. Vous savez que la Suisse est maintenant présente à Avignon chaque année avec une sélection officielle, qui est d'ailleurs remarquée. Il faut savoir que dans cette sélection il y a une majorité de compagnies lausannoises. C'est aussi le signe que nous avons une scène théâtrale qui se porte bien, et très honnêtement je pense que c'est tout le paradoxe de ce débat. Vidy y a largement contribué depuis quelques années, en mettant en avant une série de metteurs en scène lausannois, vaudois et romands, qui ont pu s'y produire, ce qui était effectivement moins le cas auparavant. Et, c'est un peu le revers de la médaille, nous avons aussi, en matière de théâtre, des moyens malgré tout limités et huit à dix théâtres sur Lausanne, ce n'est pas tout à fait assez pour satisfaire toutes les envies des compagnies lausannoises. Nous avons aussi une Commission des arts de la scène qui attribue environ un million de francs par année, c'est somme toute des moyens relativement modestes.

Tout ceci oblige l'ensemble des théâtres, en particulier celui de Vidy, à faire une série de choix, tout comme pour la Commission des arts de la scène, ce qui provoque aussi une série de frustrations. Nous serons attentifs à renforcer les moyens aussi bien de la Commission des arts de la scène que d'un certain nombre de théâtres lausannois, parce qu'il y a aussi, il faut bien le reconnaître, un certain nombre de besoins financiers qui doivent aussi être satisfaits et pouvoir contribuer à assurer une diversité des expressions des formes esthétiques, et soutenir la création.

M. Alain Hubler (EàG) : – Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de la baisse de la fréquentation drastique dont le Théâtre de Vidy est victime, ou, autrement dit, la Municipalité ne pense-t-elle pas que la programmation est trop radicalement orientée vers l'innovation ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je crois avoir largement répondu à cette question en introduction, mais je vous le redis ici, les taux de remplissage ont augmenté à Vidy depuis quelques années. Par contre, on a en parallèle une baisse du nombre de représentations qui explique en partie cet écart du nombre de spectateurs. Mais nous n'avons pas du tout un théâtre qui se vide, au contraire puisque aussi bien les entrées payantes que le total des entrées sont en légère augmentation.

M. Alain Hubler (EàG) : – La Municipalité estime-t-elle que la proportion de productions locales au Théâtre de Vidy, qui est actuellement d'un tiers, est suffisante ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Elle est en tout cas en très forte augmentation, je l'ai dit, par rapport à ce que l'on connaissait avant. Nous avons fixé une proportion d'un tiers de créations suisses. On sera au-dessus la saison prochaine avec une moitié de productions suisses et un tiers de créations de notre région, je pense que c'est bien. Depuis 2014, le Théâtre a travaillé avec 40 compagnies suisses, dont 30 romandes incluant 13 vaudoises, pour un total de 29 spectacles pour ces dernières.

M. Alain Hubler (EàG) : – Jean-Luc Borgeat formule la proposition de dédier l'un des quatre plateaux de Vidy à des créateurs romands. Cette proposition est-elle envisageable et souhaitable du point de vue de la Municipalité ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Honnêtement je ne suis pas sûr de bien comprendre le bien-fondé de cette proposition. Les artistes suisses ont le droit d'être sur tous les plateaux de Vidy au même titre que les autres. Et ce qui dicte les choix d'un programmeur ou d'un directeur

de théâtre, c'est la qualité de ce qu'il propose au public. Il fait aussi des choix en fonction du potentiel de spectateurs, des contingences de plateau, des besoins des metteurs en scène et des espaces nécessaires.

Je pense que ce serait extrêmement dommageable que l'on relègue dans une salle l'ensemble des créateurs suisses ou vaudois. Qu'est-ce que cela voudrait dire du point de vue symbolique ? Que le public vient les voir quand c'est plein ailleurs, ce n'est pas l'esprit d'un théâtre ouvert qui est là pour porter les artistes romands, vaudois ou lausannois qui ont du talent et qui viennent se produire à Vidy. On doit pouvoir leur offrir la possibilité de s'inscrire dans la programmation du théâtre sans qu'on les stigmatise en les mettant dans une seule salle qui leur serait réservée.

M. Alain Hubler (EàG) : – Des compagnies prestigieuses, dont Thomas Ostermeier, Romeo Castelluci, Christoph Marthaler, sont accueillies à Vidy. En retour, des compagnies locales sont-elles accueillies au loin sous l'impulsion du Théâtre de Vidy ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Comme je viens de le dire, monsieur l'interpellateur, des compagnies locales se sont effectivement produites et tournent à l'étranger sous l'impulsion du Théâtre de Vidy. Il y a 18 artistes suisses qui ont tourné depuis 2014. J'en citerai quelques-uns : Béguin, Belkacem, Chariot, Furlan, Gremaud avec plus de 150 représentations à l'étranger, Pinsard, Hugonnet, je pourrais en citer encore d'autres. Mais il y a de très nombreux artistes suisses, vaudois et lausannois, qui ont tourné grâce au soutien et à la couverture internationale qui leur a été offerte par le fait de pouvoir se produire au Théâtre de Vidy.

M. Alain Hubler (EàG) : – Je passerai sur la question n° 7 qui a finalement peu d'intérêt et je passerai à la question n° 8. Dans un article de *24 heures*, du 23 mars dernier, Michael Kinzer, nouveau chef de la Culture lausannoise, déclarait avoir comme boussole pour guider son action, je cite : « *Très certainement le fait que de nombreux artistes locaux vivent avec une réelle difficulté financière, voire dans des conditions de grande précarité. Une ville a l'obligation de gérer cela avant tout. Pour aller à l'extrême, je dirais que le rayonnement international, au demeurant essentiel pour le développement d'une ville, est l'aspect le plus éloigné de ce que devrait être une politique culturelle.* ». C'est quelque chose qui est assez intéressant et qui pose la contradiction par rapport à tout ce qui vient d'être dit jusqu'à maintenant sur l'aura internationale du Théâtre de Vidy. Comment la Municipalité compte-t-elle mettre en application cette profession de foi ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Il n'y a pas de contradiction, monsieur Hubler, il y a simplement ici une sensibilité forte de notre chef de Service de la culture, et j'en suis très heureux. C'est aussi la sensibilité de la Municipalité sur le fait que les conditions de création dans le monde artistique sont souvent difficiles. Et c'est une réalité. Alors on ne les a pas obligés à devenir créateurs, mais c'est vrai que les conditions matérielles de l'exercice du travail d'artiste sont difficiles. Et c'est une chose à laquelle une collectivité publique doit être sensible. On doit ensuite faire des choix et c'est des questions d'équilibre entre des montants de subventions qui sont forcément limités et les bons projets qui nous viennent. Puis finalement de choisir entre donner peu d'argent à beaucoup de projets ou en donner un peu plus à moins de projets. Et dans le domaine théâtral ils sont toujours scrutés et naturellement critiqués, c'est normal. Mais il y a cette sensibilité-là, la culture est un enjeu de rayonnement pour une ville, un enjeu touristique et économique important. Et c'est clair que, pour la Ville de Lausanne, l'offre culturelle est un de nos principaux atouts que nous avons aujourd'hui pour développer le tourisme individuel et faire rayonner la Ville, mais on ne peut pas résumer la politique culturelle à cela. C'est également de soutenir la création et les artistes, sans toutefois ne produire plus que des artistes locaux dans l'ensemble des théâtres lausannois, ce serait aberrant. Encore une fois, le théâtre et la culture se nourrit à la fois du soutien à la création de ce qui se fait ici, mais aussi de la confrontation avec ce qui se fait ailleurs. C'est vrai pour le théâtre comme pour l'ensemble des disciplines artistiques, et c'est je crois le sens des propos qui ont été tenus par Michael Kinzer.

La discussion est ouverte

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Toute d’abord je prierai M. le syndic de m’excuser si je redis certains propos qu’il a dits tout à l’heure en répondant aux différentes questions. Je déclare tout d’abord mes intérêts. Je suis une fidèle de Vidy depuis l’arrivée de Vincent Baudriller, adhérente et membre du cercle des mécènes de Vidy. Je suis très surprise de la cabale qui se focalise sur l’activité de ce Théâtre depuis quelques semaines, menée parfois par des personnes qui n’y ont jamais mis les pieds depuis l’arrivée, il y a trois ans, de son nouveau directeur, comme M. Jean-Luc Borgeat d’après mes informations. Je rappelle ici que M. Vincent Baudriller est entré au Festival d’Avignon en 92 comme attaché de production, puis chargé de production en 94. Il a également été ordonnateur des programmes internationaux du Festival en Inde-Russie-Amérique du Sud, avant de succéder à Bernard Faivre d’Arcier en tant que co-directeur du Festival d’Avignon en 2003 ; poste qu’il gardera jusqu’en septembre 2013 pour reprendre la direction du Théâtre de Vidy. Autant dire que M. Vincent Baudriller est arrivé à Lausanne avec une grande expérience professionnelle.

Revenons maintenant au Théâtre de Vidy proprement dit. Lorsque Vincent Baudriller y est arrivé, il y avait quelques années que le taux de fréquentation déclinait. Le nouveau directeur et son équipe se sont interrogés sur les raisons. Le constat a été, d’une part, que beaucoup de choses étaient offertes aux Lausannois en matière de spectacles, et d’autre part, qu’un certain équilibre entre artistes suisses et étrangers devait être trouvé. De plus, Vidy n’avait pas de salle de répétitions qui devaient donc se faire en concurrence avec les représentations.

Sous la direction de René Gonzales, on comptait 80 000 à 100 000 places offertes avec une fréquentation d’environ 80 % par an. Mais M. Gonzales avait quelques difficultés à trouver de grands metteurs en scène d’accord de venir à Vidy. Afin de trouver le point d’équilibre et retrouver du souffle, la nouvelle direction a décidé de baisser le nombre de places offertes par an. Cette dernière saison, 2016-2017, 50 000 à 60 000 places ont été offertes à la location avec un taux de fréquentation en augmentation, comme l’a signalé M. le syndic. Il ne faut pas oublier que, cette année, le théâtre a fonctionné sans le chapiteau et sans le nouveau pavillon, ce qui représente une perte de 7000 places, les trois salles restantes offrant 47 000 places. Pour la saison 2017-2018, ce seront 58 000 places qui seront à disposition. La nouvelle direction n’a pas baissé le nombre de spectacles, 40 à 50 par an, mais a baissé le nombre de représentations tout en n’ayant, par contre, aucun jour de repos. Elle a également proposé une programmation très diverse pour toucher un public plus large.

Comment Vidy présente et accompagne les artistes suisses ? Depuis trois ans, 40 artistes de troupes, ce qui représente 76 spectacles suisses, se sont produits au Théâtre de Vidy, dont 30 de Suisse romande. On fait donc venir plus d’artistes suisses qu’auparavant. Le directeur a également invité des artistes internationaux de grande renommée dans le domaine de la danse, du théâtre, de la littérature, etc. (comme il est mentionné dans l’interpellation : l’allemand Thomas Ostermeier, le polonais Krzysztof Warlikowski, l’italien Roméo Castelluci, la danseuse belge Anne Teresa De Keersmaecker et le bâlois Marthaler). René Gonzales annonçait jusqu’à 400 dates de tournées, certaines avec un seul acteur présentant un monologue. Pour la saison 2016-2017, Vincent Baudriller a annoncé 250 dates de tournées, avec de gros et beaux spectacles présentés d’abord aux Lausannois comme il se doit. *La Mouette* de Tchekhov, mise en scène par le directeur de la Schaubühne à Berlin, Thomas Ostermeier, a été représentée 25 fois à l’étranger après avoir été montée à Lausanne. Il faut savoir que c’est grâce aux tournées que le personnel très important de Vidy est payé et que l’aura internationale est plus importante qu’auparavant. Certains vont jusqu’à dire que le Théâtre de Vidy a perdu 18 000 abonnés en trois ans. Mensonge. Matthias Langhoff avait déjà supprimé les abonnements et créé les cartes d’adhérents qui fidélisent également les spectateurs. Or, force est de constater, pour les nouveaux spectateurs jeunes, la carte d’adhérent ne leur correspond pas. Ils décident souvent, au dernier moment, s’ils se rendent au théâtre, au cinéma ou en boîte.

Pour ma part, j’estime qu’avant de proférer des paroles qui blessent un personnel qui met toutes ses forces et tout son cœur, dans l’esprit de Max Bill, à faire marcher une institution de

l'envergure de Vidy, et d'interpréter faussement des articles de presse, il faudrait se rendre à des spectacles, ou tout au moins se renseigner. Dans le *24 heures* d'aujourd'hui, sous la rubrique « Courrier des lecteurs », le metteur en scène lausannois François Gremaud, qui lui se rend au Théâtre de Vidy, rend hommage à Vincent Baudriller. Je vous en lis un petit passage : « *C'est ce rôle de passeur passionné que tient aujourd'hui Vincent Baudriller à Lausanne, comme il tenait au Festival d'Avignon. Avec la même foi que ces prédécesseurs, Vincent Baudriller n'a de cesse de nous convier, spectateurs et artistes, au cœur du Monde et de ses possibles horizons afin de nous tenir aussi vivants que peuvent, par définition, l'être ces arts qu'il défend.* ». Et il critique effectivement l'article paru dans *24 heures* sous le titre « Vidy met artistes et public sur la touche ».

M. Alain Hubler (EàG) : – A la question 1, il était question qu'il serait utile de repréciser le cahier des charges des différentes scènes. Est-ce que M. le syndic a déjà une idée de ces missions, parce qu'il nous en a parlé mais sans les évoquer de manière un peu plus précise.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Le Théâtre de Vidy accueille des créations exceptionnelles qui marquent l'Europe et qui nous y relient. Il est donc important que notre Ville de Lausanne rayonne grâce à un théâtre où les lumières et les sons prennent le dessus sur le texte. Le texte n'est pas toujours une priorité. Ce type de théâtre attire un public jeune et moins jeune, un public curieux, appréciant des expressions artistiques contemporaines représentatives des « Villes Monde ». Et Lausanne peut se revendiquer d'en être une.

Comme le souligne M. Alexandre Demidoff dans un article paru hier dans *Le Temps*, la quatrième saison de Vidy contient bien du texte et les compagnies indépendantes romandes y ont une place, le programme le confirme. Toutefois je me rallie à la démarche de l'interpellation, celle de questionner les espaces attribués à ces compagnies indépendantes, romandes et locales, en particulier à Vidy. Bien qu'elles aient (*accès*) à d'autres lieux d'expression à Lausanne, comme par exemple au Pulloff ou 2.21 à Dorigny ou encore au Kléber-Méleau, où le texte a toute sa place, ces lieux répondent-ils vraiment aux besoins techniques de ces compagnies ? Quels sont les espaces adaptés, les scènes capables d'accueillir les artistes romands hors du Théâtre de Vidy ? C'est au regard de cette réalité que les questions que nous posons ce soir doivent être aussi analysées. Enfin la durée de la résidence artistique, au sein d'institutions soutenues par la Ville, peut aussi être interrogée. Sans vouloir prétendre que la Ville ait à s'immiscer trop loin dans la gestion du Théâtre de Vidy, il est néanmoins nécessaire de constater qu'une direction sur le long cours a un effet certain sur l'organisation du marché du théâtre et qui, lorsqu'elle prend fin, implique de réorganiser les synergies entre les compagnies et leurs espaces d'expression. Il semble que la Ville puisse accompagner ces changements.

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'ai beaucoup apprécié les réponses de M. le syndic à l'interpellateur. Je reviendrai quand même sur la question n° 8 et je crois que le syndic y a bien répondu. Je ne sais pas si la phrase est sortie de son contexte, mais je pense que l'on ne peut pas résumer la culture uniquement à cette phrase. Plus le rayonnement d'une ville culturelle est grand, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, plus les moyens à disposition seront conséquents et permettront d'encore mieux soutenir les artistes locaux. Je prendrai l'exemple de la ville de Bâle, que je connais assez bien, où la culture a un rayonnement international *et* local extrêmement important. Et je crois que la Ville de Genève a un budget « culture » qui est trois à quatre fois plus élevé que celui de la Ville de Lausanne et je pense, personnellement, que notre Ville a un plus grand rayonnement que la Ville de Genève au niveau de la culture.

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est un travail, monsieur Hubler, que nous ferons en discussion avec les directeurs et directrices des différentes institutions théâtrales lausannoises. Mais cela peut effectivement tourner autour de la place des compagnies locales ou des expressions esthétiques, qui sont évidemment différentes au Pullhoff de ce qu'elles sont à l'Arsenic aujourd'hui. Ce sont des choses qui sont utiles à articuler en fonction du développement d'un certain nombre de moyens, de manière à ce que l'on puisse

accompagner et veiller à une diversité des expressions artistiques durablement au sein de cette Ville.

M^{me} Evéquoz soulevait aussi une question pas toute simple à résoudre, qui est l'articulation entre les choix de programmation des directeurs de théâtre, dont certains ont des moyens pour la production, c'est d'ailleurs le cas de Vidy, contrairement à d'autres, ainsi que des capacités d'accueil. Et concernant les subventions octroyées par la Commission des arts de la scène, qui sont aussi des soutiens à la création, il n'est pas toujours facile de veiller à ce que les artistes trouvent une scène sur laquelle se produire, ce qui pourtant paraît relativement évident et nécessaire.

M. Alain Hubler (EàG) : – Rassurez-vous, ce n'est pas pour le relancer le débat. J'aimerais d'abord remercier la Municipalité de ses réponses, qui ont levé certains coins de voile, avec des côtés rassurants et d'autres un petit peu moins parce que finalement ce sont des grands principes. Ce que je retiens par contre, c'est que la réponse à la question n° 1 qui concerne la réprécision des missions et des cahiers des charges des différents lieux se fera en compagnie des directeurs de théâtre et, j'ose espérer, aussi en compagnie de toutes les personnes intéressées par la culture. Et je ne parle en l'occurrence pas de moi là, mais des gens qui s'y connaissent et sont des spécialistes.

Je relève aussi que les débats sur la culture de ce genre-là peuvent devenir rapidement très épidermiques. Vous remarquerez que je n'ai pas eu d'attaque frontale sur M. Baudriller, et je pense qu'il est bien d'en rester là afin qu'il n'y ait pas un pugilat avec les partisans de l'un ou de l'autre. Mon problème n'est pas de soutenir ou de démolir quelqu'un, c'est plutôt que finalement les citoyens qui paient des impôts puissent se sentir un peu moins exclus et trouver leur place dans les théâtres lausannois.

Le président : – Merci et je vous remercie effectivement, monsieur Hubler, pour l'esprit avec lequel vous avez amené cette résolution qui était effectivement propice au débat. Voilà, mesdames et messieurs, comme il n'y a pas de résolution et qu'il n'y a plus de demande de prise de parole, cet objet est clos et je lève la séance.

La discussion est close

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « Tempête sur un théâtre au bord de l'eau » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 23 h 05